

Mécanisme d'évaluation indépendant (MÉI) : Rapport de conception 2018–2020

Ce rapport a été préparé par le MÉI, en collaboration avec Imru Al Qays Talha Jebril, chercheur indépendant.

Table des matières

Sommaire : Maroc	2
I. Introduction	5
II. Contexte de gouvernement ouvert au Maroc	6
III. Leadership et processus multipartite	10
IV. Engagements	14
● Engagement 1 : Sensibiliser le public au droit à l'information	16
● Engagement 2 : Nommer et former des agents d'information publique	20
● Engagement 3 : Gestion des archives publiques	24
● Engagement 4 : Accroître la publication et la réutilisation des données ouvertes	27
● Engagement 5 : Établir un mécanisme de partage des données environnementales	31
● Engagement 6 : Portail de transparence	34
● Engagement 7 : Portail sur l'intégrité	37
● Engagement 8 : Établir un cadre de service public juridiquement contraignant	41
● Engagement 9 : Améliorer le service public grâce aux sites pilotes IDARATI	45
● Engagement 10 : Mécanisme de plainte du service public	49
● Engagement 11 : Promouvoir la transparence budgétaire en publiant des rapports budgétaires	53
● Engagement 12 : Mettre en œuvre la loi organique de finance n° 130-13	56
● Engagement 13 : Financement public de la transparence par la société civile	59
● Engagement 14 : Organismes de consultation nationale et régionale	62
● Engagement 15 : Plateforme de participation citoyenne en ligne	66
● Engagement 16 : Formation de la société civile sur la démocratie participative	70
● Engagement 17 : Accès de la société civile aux médias audiovisuels	73
● Engagement 18 : Plan de communication visant à soutenir l'adhésion au PGO et la mise en œuvre des engagements	76
V. Recommandations générales	78
VI. Méthodologie et sources	81
Annexe I. Aperçu du rendement du Maroc tout au long de la mise en œuvre du plan d'action	83



Sommaire : Maroc

Le premier plan d'action du Maroc vise à cimenter les réformes constitutionnelles entamées en 2011. Ses engagements audacieux en matière d'ouverture du gouvernement comprennent l'instauration de lois sur l'accès à l'information et la promotion de la participation citoyenne au moyen de pétitions et de propositions. À l'avenir, le comité directeur doit privilégier la consultation élargie à l'échelle régionale et des secteurs de la société civile lors de l'élaboration du prochain plan d'action du

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) est un partenariat mondial qui réunit les réformateurs des gouvernements et les dirigeants de la société civile afin de créer des plans d'action qui rendent les gouvernements plus inclusifs, plus réactifs et plus responsables. Le Mécanisme d'évaluation indépendant (MÉI) surveille tous les plans d'action afin de vérifier que les gouvernements réalisent leurs engagements. Le Maroc est membre du PGO depuis 2018. Le présent rapport examine la conception du premier plan d'action du Maroc.

Depuis les réformes constitutionnelles de 2011, le Maroc a considérablement amélioré la transparence de son gouvernement. Notons l'adoption de la Loi sur l'accès à l'information en 2018, qui rendait le Maroc admissible au PGO. La réforme du gouvernement ouvert la plus ambitieuse du premier plan d'action du PGO du Maroc visait à mettre en œuvre le cadre juridique et réglementaire mis en place au cours de la dernière décennie. Notons les engagements qui augmentent l'accès à l'information (engagements 1 à 3) et qui renforcent les mécanismes de participation civique (engagements 13 à 17).

Le peu d'occasions pour la société civile de participer a entraîné la mise au point d'un plan d'action qui reflète principalement les priorités du gouvernement. Le MÉI n'a pas trouvé de preuve que le gouvernement a fait appel à la société civile ou à la population générale pour la conception du plan d'action. Le MÉI a par conséquent conclu que le Maroc ne respectait pas le processus du PGO.

Le gouvernement a cependant mis sur pied un nouveau comité directeur constitué à parts égales de représentants du gouvernement et de la société civile après la présentation du plan d'action. Le gouvernement a également mis au point un référentiel complet où les comptes rendus de réunions et de l'avancement de la mise en œuvre sont régulièrement mis à jour. C'est pourquoi le Maroc a indiqué sa ferme intention de suivre les normes de participation et de création conjointe du PGO.

Tableau 1. Aperçu

Participe depuis : 2018
Plan d'action examine : Premier
Type de rapport : Conception
Nombre d'engagements : 18

Élaboration du plan d'action

Existe-t-il un forum multipartite? : Oui
Degré d'influence citoyenne : Consultation
Contrevenu au processus du PGO : Oui

Conception du plan d'action

Engagements relevant des principes du PGO : 17
Engagements à potentiel de transformation : 0
Engagements potentiellement étoilés : 0



Au cours du prochain processus de création conjointe, le comité directeur devrait chercher à agir à titre d'organisme de coordination qui recueille et intègre les commentaires d'un vaste éventail de membres de la société civile. Le comité directeur devrait aussi tenter particulièrement d'expliquer comment la participation de la société civile et de la population générale se reflète dans le plan d'action.

Ce plan d'action traite des questions de gouvernement ouvert qui sont d'importance nationale, comme l'accès à l'information, la participation civile à la rédaction des principes directeurs, le renforcement de l'espace civique et la prestation de services publics. Le Maroc devrait envisager de s'appuyer sur ces efforts dans ses futurs plans d'action en élargissant le cadre juridique et réglementaire permettant aux citoyens de soumettre des pétitions et des motions. Le Maroc pourrait de plus s'appuyer sur l'engagement 17 pour renforcer les protections juridiques des membres de la société civile et des journalistes qui participent aux dialogues sur les politiques nationales par le biais des médias.

Tableau 2. Engagements notables

Description de l'engagement	Améliorations possibles	Statut au terme du cycle de mise en œuvre
<p>Engagement 14 : Organismes de consultation nationale et régionale : Constituer des organismes de consultation régionale au moyen de conseils, de formation et de soutien direct à un site témoin.</p>	<p>Les conseils locaux et régionaux devraient réagir publiquement aux commentaires recueillis auprès de tels organismes. Les responsables de la mise en œuvre devraient rechercher activement et inclure des représentants de collectivités marginalisées, comme les jeunes et les femmes en milieu rural, dans les organismes de consultation.</p>	<p><i>Remarque : l'examen aura lieu à la fin du cycle du plan d'action.</i></p>
<p>Engagement 15 : Plateforme de participation citoyenne en ligne : Créer un site Web pour permettre aux citoyens de recueillir des signatures et présenter des motions et des pétitions aux ordres de gouvernement national et local.</p>	<p>Cet engagement ambitieux aura plus d'influence sur le gouvernement ouvert si le gouvernement s'associe avec la société civile pour revoir les lois et les procédures destinées à abattre les obstacles à la présentation. En particulier, le nombre seuil de signatures d'une pétition devrait être revu et un échéancier devrait être établi pour la réaction du gouvernement.</p>	<p><i>Remarque : l'examen aura lieu à la fin du cycle du plan d'action.</i></p>
<p>Engagement 17 : Accès de la société civile aux médias audiovisuels : Augmenter la compréhension qu'a la société civile du paysage juridique et sa capacité à participer à des diffusions à la télévision et à la radio.</p>	<p>La HACA devrait mettre sur pied un forum multipartite permanent auprès de la société civile pour abattre les obstacles au pluralisme médiatique. La HACA devrait aussi penser à fournir des documents et une formation dans plusieurs langues et formats pour favoriser la participation des médias inclusifs provenant de toute la gamme de la société civile, avec un accent particulier sur la diversité régionale.</p>	<p><i>Remarque : l'examen aura lieu à la fin du cycle du plan d'action.</i></p>

Recommandations

Les recommandations du MÉI visent à éclairer l'élaboration du prochain plan d'action et à diriger la mise en œuvre du plan d'action actuel.

Tableau 3. Cinq recommandations PRINCIPALES du MÉI

Renforcer le cadre institutionnel et stratégique du PGO dans le pays et accroître l'importance du rôle du comité directeur (FMP).
Pendant la co-crédation des futurs plans d'action, faire un rapport aux participants avec des informations sur la façon dont le FMP ou le gouvernement ont pris en compte les contributions du public et de la société civile.
Poursuivre la mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information.
Renforcer le processus d'établissement d'un problème public à traiter pour stimuler l'ambition.
Établir des aspects des engagements visant à stimuler la responsabilité publique.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) vise à obtenir des engagements concrets de la part des gouvernements à faire la promotion de la transparence, à donner aux citoyens des moyens d'agir, à combattre la corruption, et à mettre de nouvelles technologies à profit pour renforcer la gouvernance. Le Mécanisme d'évaluation indépendant (le MÉI) évalue la mise au point et la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour favoriser le dialogue entre les parties prenantes et à améliorer la responsabilité.

Imru Al Qays Talha Jebri, un chercheur indépendant, a contribué à la production de ce rapport.



I. Introduction

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert est un partenariat mondial qui réunit les réformateurs des gouvernements et les dirigeants de la société civile afin de créer des plans d'action qui rendent les gouvernements plus inclusifs, plus réactifs et plus responsables. Les engagements du plan d'action peuvent reposer sur des efforts en cours, déterminer de nouvelles démarches pour réaliser des réformes en cours, ou entreprendre des mesures dans un tout autre domaine. Le Mécanisme d'évaluation indépendant (MÉI) surveille tous les plans d'action afin de vérifier que les gouvernements réalisent leurs engagements. Les dirigeants de la société civile et du gouvernement se servent des évaluations pour réfléchir à leurs progrès et pour établir si les actions ont eu une influence sur le quotidien des gens.

Le Maroc est membre du PGO depuis mars 2018. Ce rapport traite de la rédaction et de la conception du premier plan d'action du Maroc pour 2018-2020.

Le Mécanisme d'évaluation indépendant du PGO s'est associé avec Imru Al Qays Talha Jebril, qui a exécuté cette évaluation. Le MÉI vise à éclairer le dialogue en cours concernant la mise au point et la mise en œuvre des engagements à venir. Vous trouverez une description complète de la méthodologie du MÉI au

<https://www.opengovpartnership.org/about/independent-reporting-mechanism>.

II. Contexte de gouvernement ouvert au Maroc

Depuis 2011, le Maroc a entamé une gamme de réformes visant à améliorer la responsabilité publique, les services publics, ainsi que l'accès à l'information. Il est particulièrement intéressant de souligner l'adoption par le Maroc de la Loi de l'accès à l'information, qui pavait la voie à l'adhésion du Maroc au PGO. Au cours des dernières années, le Maroc a réalisé de grands progrès, surtout dans les domaines du gouvernement électronique pour les données ouvertes et de la participation électronique. Le renforcement de l'environnement juridique et opérationnel des entités de la société civile, et de la liberté de la presse au Maroc apporte d'autres occasions de gains pour le gouvernement ouvert.

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale. Sa Majesté Royale, le Roi Mohammed VI, est le chef de l'État, alors que le premier ministre Saad Eddine El Othmani est le chef du gouvernement. Le Maroc est doté d'un système multipartite au sein d'un parlement bicaméral. La Chambre basse du Parlement, la Chambre des représentants, compte 395 membres élus au suffrage universel direct, alors que la chambre haute, la chambre des conseillers, compte 120 membres élus au suffrage universel indirect.

Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement a adopté une gamme de lois et de réformes pour libéraliser l'économie et pour renforcer la gouvernance publique, la règle de droit et les droits de la personne¹. La dernière réforme de la constitution a eu lieu en juillet 2011. La constitution de 2011 a renforcé le pouvoir du gouvernement. Le premier ministre supervise « le fonctionnement quotidien du Conseil du gouvernement, comme la mise en œuvre des politiques gouvernementales, la ratification des lois, l'administration des fonds gouvernementaux, et la nomination de fonctionnaires, ambassadeurs et mandarins. » Pour sa part, le Roi préside le conseil des ministres, nomme le premier ministre après les élections législatives, ainsi que d'autres ministres; il préside les organes du gouvernement central comme le Conseil suprême des oulemas, le conseil suprême du pouvoir judiciaire et les Forces armées².

En adhérant au PGO, le Maroc a poursuivi son adaptation de ses politiques aux normes et valeurs internationales de gouvernement ouvert. Le plan d'action national du Maroc comprend 18 engagements pour faire avancer les choses, notamment en matière de transparence budgétaire, d'accès à l'information et d'utilisation de la technologie pour ouvrir les données et prévenir la corruption. Au-delà du plan d'action actuel, les possibilités pour le Maroc de continuer à progresser dans le domaine de l'ouverture du gouvernement résident dans l'élargissement de l'espace juridique permettant à la société civile de fonctionner et dans la mise en œuvre intégrale de la loi sur l'accès à l'information.

Les sous-sections suivantes donnent un aperçu de la position du Maroc dans les domaines essentiels du gouvernement ouvert au moment de la rédaction du plan d'action 2018-2020.

Accès à l'information et données ouvertes :

L'article 27 de la Constitution prévoit le droit des citoyens aux informations détenues par le gouvernement. En 2018, la loi organique 31.13 a établi un cadre réglementaire et garanti à tous les citoyens et résidents autorisés le droit de demander des informations détenues par le gouvernement³. Tous les ordres de gouvernement sont désormais tenus de publier leurs budgets et leurs informations financières en ligne. La même loi a par la suite jeté les bases de l'adhésion du pays

¹ Kingdom of Morocco governing towards efficiency, equity, education and endurance. A Systematic Country Diagnostic. (Juin 2018) : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/375771529960237724/pdf/CLEARED-Morocco-SCD-ENGLISH-final-June2018-06212018.pdf>

² Constitutional History of Morocco, ConstitutionNet, International Institute for Democracy and Electoral Assistance : <https://constitutionnet.org/country/morocco>

³ <https://freedomhouse.org/country/morocco/freedom-world/2019-> Consulté le 15 septembre 2020

au PGO, en avril 2018⁴. Le premier plan d'action du Maroc vise à renforcer la mise en œuvre et la sensibilisation du public à la loi, notamment au moyen des engagements 1 à 4.

Cependant, il reste des possibilités de renforcer le cadre juridique de l'accès à l'information au Maroc. Par exemple, selon la loi, les informations doivent être réutilisées dans un « but légitime » et la « déformation du contenu » est interdite⁵. La loi prévoit des amendes et des sanctions pénales pour la réutilisation d'informations qui nuisent à « l'intérêt public » ou « déforment » l'information. En outre, la loi prévoit de larges exemptions de divulgation, telles que les informations liées à la défense nationale, à la sécurité et aux renseignements personnels. Ces dispositions générales sont susceptibles de limiter le droit des citoyens à l'information. Enfin, la loi pourrait fournir plus de clarté sur les sanctions pour les agents publics non conformes et les mécanismes de recours afin d'améliorer les mécanismes de responsabilité de la loi elle-même⁶.

L'expansion des plateformes d'administration en ligne au Maroc a été un domaine particulier d'avancement des données ouvertes. En 2016, le baromètre des données ouvertes a classé le Maroc au 55^e rang sur 86 pays en ce qui concerne les données ouvertes sur les politiques gouvernementales, l'action, les citoyens et les droits civils, et les entreprises⁷. En 2018, l'indice de développement de l'e-gouvernement de l'ONU accorde au Maroc la 110^e place sur 193 pays, et une note indicelle de 0,52⁸. L'indice tient compte de la capacité d'une population à accéder à des contenus en ligne, comme l'infrastructure et le niveau d'éducation. En 2020, l'indice de développement du gouvernement électronique du Maroc a augmenté pour atteindre le 106^e rang sur 193 pays⁹. Le plan d'action actuel reflète l'intérêt constant du Maroc pour l'avancement des données ouvertes et les portails de transparence (comme indiqué dans les engagements 4, 5, 6, 7, 9, 13 et 15). Cependant, selon les données de 2019, seulement environ 74 % de la population au Maroc utilise l'Internet¹⁰. Les médias sociaux, en particulier Facebook, sont l'un des principaux moyens par lesquels les citoyens s'informent¹¹. Par conséquent, toutes les initiatives de gouvernement en ligne de ce plan d'action ne toucheront qu'une partie de la population et excluront les communautés marginalisées, à moins que des activités complémentaires hors ligne ne soient incluses.

Libertés civiles et participation citoyenne

Le Maroc a entamé une gamme de réformes institutionnelles depuis l'intervention de la Constitution de 2011, lesquelles ont établi les fondements des droits civiques à participer à la vie publique au titre des libertés d'expression, de réunion et d'association. En particulier, le Maroc a fait des progrès récents dans l'élargissement des possibilités de participation électronique, comme le prévoit le plan d'action actuel. Selon l'indice de participation électronique des Nations unies, le Maroc est passé du 17^e rang en 2018, au 56^e en 2018, puis au 106^e en 2020¹². Les efforts du gouvernement pour augmenter les canaux de participation civique comprennent des consultations et des formations pour promouvoir la démocratie participative et la possibilité pour les citoyens de soumettre des

⁴ Site Web du Partenariat pour un gouvernement ouvert, avril 2018 <https://www.opengovpartnership.org/about/news-and-events/kingdom-of-morocco-joins-open-government-partnership>

⁵ Ibid.

⁶ Article de Voices of Transparency "Five Ways Access to Information Falls Short in Morocco" <https://voices.transparency.org/five-ways-access-to-information-falls-short-in-morocco-844c236a1c0>

⁷ Open Data Barometer. Country Detail Morocco. https://opendatabarometer.org/country-detail/?_year=2016&indicator=ODB&detail=MAR

⁸ Base de données E-Government de l'ONU. Maroc. 2018. <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Information/id/115-Morocco>

⁹ Base de données E-Government de l'ONU. Maroc. 2020. <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Information/id/115-Morocco/dataYear/2020>

Données de la Banque mondiale : « Utilisateurs d'Internet » <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IT.NET.USER.ZS?locations=MA>

¹¹ « ANRT: More Than 25 Million Moroccans Have Internet Subscriptions » Morocco World News – consulté le 4 octobre 2020 <https://www.morocoworldnews.com/2020/03/295885/anrt-more-than-25-million-moroccans-have-internet-subscriptions/>

¹² Base de données E-Government de l'ONU. Maroc. 2020. <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Information/id/115-Morocco/dataYear/2020>

pétitions au gouvernement¹³. Il est encore possible de progresser, car le score des libertés civiles de Freedom House au Maroc a oscillé autour de 25 points sur 60 entre 2017 et 2020¹⁴.

De manière positive, la promulgation de la Constitution de 2011 et les amendements au décret sur le droit de créer des associations ont augmenté l'espace juridique permettant à la société civile de fonctionner¹⁵. En conséquence, la société civile marocaine s'est considérablement développée au cours de la dernière décennie. Le nombre d'organisations enregistrées est passé de 20 000 en 2000 à 209 000 en 2020¹⁶. Cependant, le Maroc a encore la possibilité de renforcer l'environnement juridique et opérationnel des OSC, comme l'indique le classement du Maroc dans la catégorie « entravée » de l'Observatoire de l'espace civique de CIVICUS¹⁷. Notamment, l'engagement 13 commence à aborder les contraintes opérationnelles des OSC en cherchant à augmenter le montant du financement gouvernemental pour les organisations de la société civile et la transparence autour de ce financement¹⁸. Pour l'avenir, le Maroc dispose de plusieurs pistes pour poursuivre ces progrès dans les futurs plans d'action du PGO. Il s'agit notamment de : (i) modifier le décret sur les associations afin de faciliter l'enregistrement et d'accroître l'indépendance opérationnelle des OSC¹⁹; (ii) réviser un projet de loi sur la collecte de fonds afin de simplifier l'octroi de licences, d'adapter de manière appropriée les exigences en matière de surveillance et de réduire les limitations et les pénalités relatives à l'utilisation des fonds; (iii) adopter un cadre juridique réalisable rendant obligatoire et soutenant les consultations publiques sur les politiques gouvernementales; et (iv) promouvoir la disponibilité d'un traitement fiscal préférentiel pour les OSC²⁰.

La liberté d'expression au Maroc a également évolué au cours de la dernière décennie. Le monopole de diffusion de l'État a officiellement pris fin en 2005. La Constitution de 2011 a consacré la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) pour réguler le secteur de la radiodiffusion, y compris le contrôle de la diversité d'opinion²¹. Notamment, à travers l'engagement 17, la HACA cherche à améliorer la compréhension du paysage juridique par la société civile et ses capacités à s'engager dans les médias télévisuels et radiophoniques. Sur la base de cet engagement, il reste des possibilités pour le gouvernement de continuer à encourager le pluralisme et l'indépendance des médias. La position du Maroc dans le classement mondial de la liberté de la presse a relativement stagné entre 2017 et 2020, oscillant entre 133 et 135 sur les 180 pays étudiés. Cela place le Maroc dans la catégorie des « situations difficiles » pour les journalistes, en partie en raison de leurs rencontres négatives avec le système judiciaire²².

Lutte contre la corruption

L'indice de perception de la corruption 2018 de Transparency International attribue au Maroc un score de 43 points sur 100, ce qui le classe au 73^e rang sur 180 pays. L'indice montre que le Maroc a amélioré son score IPC de 2016 à 2017, en maintenant un score dans les 40 % inférieurs jusqu'en 2020. Le rapport reconnaît des avancées notables dans la lutte contre la corruption²³. Il s'agit notamment de la stratégie nationale de lutte contre la corruption²⁴ du gouvernement et de la création de l'INPPLC (Instance nationale de probité, de prévention et de lutte contre la corruption),

¹³ Institute for Democracy and Electoral Assistance: Morocco, consulté le 1^{er} octobre 2020, <https://www.idea.int/news-media/news/citizen-engagement-morocco-breaking-down-barriers-political-inclusion>

¹⁴ Freedom House. Maroc. 2021. <https://freedomhouse.org/country/morocco/freedom-world/2021>

¹⁵ International Center for Non-Profit Law. Maroc. Introduction. <https://www.icnl.org/resources/civic-freedom-monitor/morocco>

¹⁶ « 2017 Civil Society Organization Sustainability Index, » 8^e édition, décembre 2020. « Morocco » p. 52 USAID, INCL, fhi360. <https://www.fhi360.org/resource/civil-society-organization-sustainability-index-reports>

¹⁷ CIVICUS Civil Society Monitor, Maroc, <https://monitor.civicus.org/country/morocco/>

¹⁸ Portail Chikaya. Gouvernement du Maroc, <https://www.chikaya.ma/?lang=fr>

¹⁹ « Morocco Shuns International Recommendations on Civic Space, » CIVICUS Updates, Maroc, 2018, <https://monitor.civicus.org/updates/2018/02/20/morocco-shuns-international-recommendations-civic-space/>

²⁰ « 2017 Civil Society Organization Sustainability Index, » 8^e édition décembre 2020. « Morocco » p. 52 USAID, INCL, fhi360. <https://www.fhi360.org/resource/civil-society-organization-sustainability-index-reports>

²¹ Media Ownership Monitor Morocco. 2017. <http://maroc.mom-rsf.org/en/context/law/>

²² Reporters sans frontières. Classement mondial de la liberté de la presse 2020. <https://rsf.org/fr/maroc-sahara-occidental>

²³ Transparency International, Indice de perception de la corruption, 2018, consulté le 14 août 2020. <https://www.transparency.org/en/cpi/2018/results/mar>

²⁴ Stratégie nationale de lutte contre la corruption, Gouvernement du Maroc., 2013 https://www.mmsp.gov.ma/uploads/documents/Livretstrategie_LCC_fr.pdf

un organisme indépendant qui met en œuvre la politique de lutte contre la corruption et enquête sur la corruption dans le secteur public, conformément à l'article 167 de la Constitution. Malgré ces efforts, il existe encore des possibilités de poursuivre le travail de lutte contre la corruption. Le Baromètre mondial de la corruption 2019 a souligné que 53 % des Marocains ont perçu une augmentation de la corruption au cours des 12 derniers mois et que 74 % des citoyens pensent que le gouvernement fait du mauvais travail dans la lutte contre la corruption²⁵. L'engagement 7 du présent plan d'action vise à harmoniser et à rendre publics les initiatives anticorruption du gouvernement.

Depuis 2011, le Maroc a de plus entrepris des réformes dans le secteur judiciaire, notamment en matière de modernisation administrative et technique. En 2019, l'Institut marocain d'analyse politique a enquêté sur les progrès des réformes judiciaires et a suggéré trois domaines dans lesquels il est possible de faire progresser le gouvernement ouvert. Il s'agit notamment i) de poursuivre l'harmonisation des lois avec les récents développements constitutionnels, institutionnels et sociaux; ii) d'accroître la confiance du public dans le système judiciaire, qui s'élevait à 40 % au moment de la rédaction du présent rapport; et iii) de mettre davantage l'accent sur le dialogue et la coopération entre les parties prenantes lors de la mise en œuvre des réformes du secteur de la justice²⁶.

Transparence budgétaire

Le premier plan d'action du Maroc vise à poursuivre l'avancée progressive du pays vers une plus grande transparence budgétaire. Selon l'enquête 2017 sur le budget ouvert, le Maroc a obtenu 45 points sur 100 pour la transparence budgétaire, 0 point pour la participation du public au processus budgétaire et 31 points sur 100 pour le contrôle du budget. Les résultats du Maroc se sont légèrement améliorés en 2019 avec un score de 43 en transparence, 6 en participation et 44 en contrôle²⁷. Le Maroc publie plusieurs documents budgétaires clés, comme un « budget citoyen » qui est publié depuis 2012²⁸. L'engagement 11 vise à accroître le nombre de documents budgétaires publiés en temps utile afin d'améliorer l'accès des citoyens aux informations budgétaires. Les possibilités futures d'engagements de gouvernement ouvert existent dans l'élargissement des espaces de participation civique au processus budgétaire. Les lois et processus budgétaires sont compliqués et mal compris par le grand public²⁹. En outre, il existe peu de possibilités pour le public de participer à la création du budget national³⁰. Par conséquent, il y a encore beaucoup de place pour continuer à renforcer la transparence budgétaire avec pour objectif final un plus grand engagement civique dans le processus budgétaire.

Le premier plan d'action du Maroc aborde des questions de priorité nationale telles que la mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information et le renforcement de la participation civique à la gouvernance. Dans la conception de ses plans futurs, le Maroc pourrait envisager de s'appuyer sur ces engagements pour établir des mécanismes de recours pour les demandes d'accès à l'information et étendre la législation pour faciliter la participation de la société civile aux processus de gouvernance. Enfin, le Maroc pourrait tirer parti de son plan d'action PGO pour collaborer avec la société civile afin d'élargir l'environnement juridique et opérationnel des OSC. L'Ukraine, le Salvador ou la Lettonie pourraient constituer trois exemples de pays qui sont servis des plans d'action du PGO pour ouvrir le dialogue et les processus de consultation avec les organisations de la société civile sur les lois qui affectent leur droit d'association ou posent des barrières à l'entrée.

²⁵ « Citizens Views and Experiences of Corruption, » The Global Corruption Barometer, Afrique 2019, p. 45

²⁶ « Justice Sector Reform after 2011 Constitution: Progress and Challenges, » Abdellatif Chentouf, Moroccan Institute for Policy Analysis, consulté le 5 octobre 2019, <https://mipa.institute/5773>

²⁷ Sondage Budget ouvert 2019 et 2017. Partenariat budgétaire international, <https://www.internationalbudget.org/open-budget-survey/country-results/2019/morocco>

²⁸ Budget citoyen, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration, Gouvernement du Maroc., <https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/budget-citoyen.aspx?m=Loi%20de%20Finances%20et%20Budget>

²⁹ Ibid.

³⁰ Sondage Budget ouvert 2017. Maroc. Partenariat budgétaire international, <https://www.internationalbudget.org/open-budget-survey/results-by-country/country-info/?country=ma>

III. Leadership et processus multipartite

Le premier plan d'action du Maroc a été fortement influencé par les priorités du gouvernement. En particulier, l'absence de retour d'information du gouvernement à la société civile sur la manière dont ses contributions ont été prises en compte lors du processus de rédaction du plan d'action a conduit le Maroc à agir à l'encontre du processus du PGO. Cependant, la mise en place d'un comité directeur multipartite et d'un référentiel complet après la soumission du plan d'action signale le mouvement du Maroc vers des processus PGO inclusifs et transparents.

3.1 Leadership

Cette sous-section décrit le leadership du PGO et le contexte institutionnel du PGO au Maroc.

Le département de la réforme administrative du ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme Administrative supervise le processus du PGO au Maroc. Le Département coordonne le comité directeur du PGO du Maroc à travers un secrétariat interne³¹. Le PGO n'est pas mandaté par un document juridiquement contraignant, mais il fait partie du plan du Maroc pour réformer l'administration et renforcer l'accès à l'information. Le processus du PGO au Maroc ne dispose pas de fonds alloués par le budget de l'État, mais reçoit des fonds de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)³². Deux personnes à temps plein et une personne à temps partiel sont affectées au PGO, ainsi qu'un expert à temps partiel sous contrat avec l'OCDE³³.

Le gouvernement a convoqué un comité composé de représentants du gouvernement et de quelques OSC pour concevoir le plan d'action. La plupart des participants gouvernementaux étaient des représentants de haut niveau de diverses administrations publiques. En conséquence, la société civile a peu contribué à la conception du plan d'action et les individus ou les groupes extérieurs au comité n'ont pas eu la possibilité de participer. Selon le plan d'action marocain, ce comité s'est réuni au moins deux fois, une fois au début du processus de création conjointe pour présenter la première version du plan d'action (3 novembre 2016) et à la fin de la période de co-création pour convenir des engagements actualisés dans la version préliminaire du plan d'action (22 mars 2018). La communication avec les différentes parties prenantes s'est faite principalement par le biais d'emails et de canaux WhatsApp.

Après la soumission du plan d'action, un comité directeur plus large et plus inclusif a été formé avec 18 membres répartis à parts égales entre le gouvernement et la société civile. Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme administrative a mis en ligne un appel à candidatures de la société civile pour le comité directeur. Le processus de sélection a été géré de manière indépendante par la société civile³⁴. Les candidatures étaient ouvertes aux OSC ayant une expérience pertinente - notamment en matière d'accès à l'information ou de mécanismes liés au PGO – ainsi que la capacité financière de s'engager³⁵. La sélection finale a été annoncée sur le site web de PGO Maroc. Une fois la période de mise en œuvre commencée, le comité directeur a évalué la portée et le résultat attendu des engagements ainsi que la manière de les mettre en œuvre pour une efficacité maximale. Il existe de plus un comité de mise en œuvre et un forum de la société civile³⁶.

³¹ Gouvernement du Maroc., Plan d'action national 2018-2020 révisé, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2018/09/Morocco_Action-Plan_2018-2020_FR_Revised.pdf

³² « Open Government In Morocco: Seminar On Drafting The OGP Action Plan, » 3 novembre 2016, Rabat-Maroc OCDE, <http://www.oecd.org/mena/governance/open-government-morocco-seminar-november2016.pdf>

³³ Informations fournies par le gouvernement du Maroc au MÉI pendant la période de commentaires avant publication du rapport.

³⁴ Informations fournies par le gouvernement du Maroc au MÉI pendant la période de commentaires avant publication du rapport.

Appel à candidatures de Tanmia pour le comité directeur du PGO, <https://www.tanmia.ma/>

³⁶ « Partenariat pour un gouvernement ouvert: la société civile, un partenaire essentiel pour concrétiser les engagements du Maroc » Maroc Diplomatique, 6 février 2019. <https://maroc-diplomatique.net/partenariat-pour-un-gouvernement-ouvert-la-societe/>

Le mandat des membres de la société civile du comité directeur est de deux ans. La moitié des représentants de la société civile seront remplacés chaque année pour garantir la participation des autres intervenants importants de la société civile. En ce qui concerne la diversité des genres, le comité directeur comptait quatre femmes sur les 18 membres en 2019. Les réunions du comité directeur se déroulent dans la capitale, Rabat, en personne, une fois par trimestre. Les résultats de ces réunions sont publiés sur le site Internet du PGO³⁷.

3.2 Processus multipartite tout au long de la mise au point du plan d'action

En 2017, le PGO a adopté les normes de participation et de co-création du PGO conçues pour favoriser la participation et la co-création par la société civile à toutes les étapes du cycle du PGO. Tous les pays participant au PGO sont tenus de respecter ces normes. Les normes visent à relever l'ambition et la qualité de la participation pendant la mise au point, la mise en œuvre et l'examen des plans d'action du PGO.

Les statuts de gouvernance du PGO établissent également des exigences de participation et de co-création qu'un pays ou une entité doit respecter dans la mise au point et la mise en œuvre de son plan d'action afin d'agir conformément au processus du PGO. **Le Maroc a agi à l'encontre du processus du PGO** en ne remplissant pas l'exigence minimale de « participation » du niveau d'influence publique. Aucune preuve ne montre comment le gouvernement a répondu aux commentaires du public ou fourni un retour d'information sur la manière dont les contributions ont été prises en compte lors du processus de rédaction du plan d'action. Cependant, depuis la soumission du plan d'action, le Maroc a fait des progrès considérables dans son engagement avec les organisations de la société civile, au moyen d'un nouveau forum multipartite formel et avec un référentiel fort, qui sont des signes clairs que le pays avance dans la bonne direction, conformément aux normes de co-création et de participation du PGO³⁸.

L'Annexe I contient un aperçu du rendement du Maroc à la mise en œuvre des normes de co-création et de participation tout au long de la mise au point du plan d'action.

Tableau 3.2 : Degré d'influence citoyenne

Le MÉI a adapté le « Spectre de participation » de l'Association internationale pour la participation publique (IAP2) afin qu'il puisse être appliqué au PGO³⁹. Ce spectre montre le degré potentiel de l'influence des citoyens quant au contenu du plan d'action. Dans l'esprit du PGO, la plupart des pays devraient aspirer à atteindre le niveau « collaboration ».

Degré d'influence citoyenne		Pendant la mise au point du plan d'action
Moyens donnés aux citoyens	Le gouvernement a confié un pouvoir décisionnel à ses citoyens.	
Collaboration	Un dialogue continu a eu lieu ET les citoyens ont contribué à l'établissement des priorités.	
Participation	Le gouvernement a rendu compte de la manière dont les contributions citoyennes ont été intégrées.	

³⁷ Site Web du PGO du gouvernement du Maroc. « Gouvernance » : <https://www.gouvernement-ouvert.ma/gouvernance.php?lang=fr>

³⁸ Agissements en infraction au processus – Le pays n'a pas respecté (1) l'élément « participation » pendant la mise au point ou n'a pas « informé » pendant la mise en œuvre du PAN, 2) le gouvernement a omis de recueillir, de publier et de consigner un dépôt sur le site Web ou sur la page Web du PGO conformément à la directive du MÉI.

³⁹ « IAP2's Public Participation Spectrum, » IAP2, 2014.

http://c.ymcdn.com/sites/www.iap2.org/resource/resmgr/foundations_course/IAP2_P2_Spectrum_FINAL.pdf

Consultation	Les citoyens ont pu apporter une contribution.	✓
Information	Le gouvernement a fourni aux citoyens des informations sur le plan d'action.	
Aucune consultation	Aucune consultation	

Forum multipartite

Le gouvernement a créé un groupe composé de représentants du gouvernement et de quelques OSC afin de concevoir le premier plan d'action du Maroc. Les personnes extérieures à ce groupe n'ont pas eu l'occasion de contribuer au plan d'action. Ce comité s'est réuni deux fois au cours de la co-création et a par ailleurs communiqué par des canaux en ligne. Par conséquent, la contribution de la société civile au contenu du plan d'action a été limitée⁴⁰.

Le gouvernement a mis en place un comité de pilotage plus inclusif et plus formel à la suite de la soumission du plan d'action au PGO. Le comité directeur est composé de 18 membres, répartis à parts égales entre le gouvernement et la société civile. Les membres de la société civile ont supervisé leur propre processus de sélection et sont nommés à tour de rôle pour un mandat de deux ans⁴¹.

Participation et implication tout au long de la mise au point du plan d'action

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration a dirigé la rédaction du plan d'action. Divers ministères ont proposé des projets ministériels à inclure dans le plan d'action. Bien que le comité de rédaction comprenait certaines OSC, le MÉI n'a pas trouvé de preuve que le gouvernement ait fourni une réponse concernant la manière dont leur contribution a été prise en compte et intégrée.

Le gouvernement a ouvert le processus de développement du plan d'action au-delà du comité de conception vers la fin du processus. Le 3 novembre 2016, le gouvernement a organisé un atelier pour discuter du projet de plan d'action avec des membres de la société civile, du secteur privé et des agences gouvernementales afin de renforcer les engagements et d'améliorer leur mise en œuvre future⁴². L'atelier, soutenu par l'OCDE, a souligné la nécessité d'inclure davantage la société civile et le secteur privé dans la phase de mise en œuvre. Le gouvernement a organisé une deuxième activité le 4 octobre 2017 pour présenter le plan d'action et favoriser une conversation sur le rôle des jeunes et des médias dans les questions de gouvernement ouvert⁴³. Transparency International a organisé une activité le 7 juillet 2018 pour partager le plan d'action avec la société civile.

Un comité directeur multipartite a été formé après la présentation du plan d'action. Les réunions du comité directeur ont eu lieu tous les trois mois pendant la période de mise en œuvre. Les procès-verbaux des réunions ont été téléchargés sur le référentiel d'archives du PGO du Maroc et décrivent les présences, les questions discutées et les décisions prises.⁴⁴

⁴⁰ Gouvernement du Maroc, Plan d'action national 2018-2020, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2018/09/Morocco_Action-Plan_2018-2020_FR_Revised.pdf

⁴¹ Informations fournies par le gouvernement du Maroc au MÉI pendant la période de commentaires avant publication du rapport.

⁴² « Open Government In Morocco: Seminar On Drafting The OGP Action Plan 3 November 2016, Rabat- Morocco » OCDE, <http://www.oecd.org/mena/governance/open-government-morocco-seminar-november2016.pdf>

⁴³ « Organisation d'un séminaire sur le gouvernement ouvert sous le thème : Vers une participation plus effective des citoyens à la vie Publique », Gouvernement ouvert Maroc, 4 octobre 2017, <http://www.gouvernement-ouvert.ma/fr/event/7>

⁴⁴ Site Web du PGO du gouvernement du Maroc. « Gouvernance » : <https://www.gouvernement-ouvert.ma/gouvernance.php?lang=fr>

Recommandations relatives à la co-création et à la participation lors de la phase d'élaboration

Après le dépôt du plan d'action, le comité directeur du Maroc et le site web du PGO se sont avérés exemplaires en termes de transparence du processus et de fréquence des réunions. Cependant, le processus de conception du plan d'action n'a pas respecté les normes de co-création et de participation du PGO. Par conséquent, le MEl formule les recommandations suivantes :

- Un comité directeur avec une parité de représentants du gouvernement et de la société civile devrait être maintenu pendant la conception du second plan d'action du Maroc. Le comité directeur doit agir comme un organe de coordination qui recherche et recueille les contributions d'une large représentation du Maroc sur le contenu possible du plan d'action. Les activités relevant de l'engagement 18 pourraient se concentrer spécifiquement sur la sensibilisation au PGO au Maroc afin d'élargir la contribution au prochain plan d'action.
- Le comité directeur, ou le secrétariat national du PGO, doit formuler des commentaires publics sur la manière dont toutes les contributions de la société civile ont été prises en compte dans le processus de rédaction, y compris une explication de ce qui a été intégré dans le plan, de ce qui ne l'a pas été et des raisons.
- Le comité directeur doit donner l'occasion au public de commenter le projet de plan d'action et de répondre aux catégories de commentaires reçus et à la manière dont ils ont influencé le contenu du plan d'action.
- Le comité directeur, ou le Secrétariat national du PGO, doit s'assurer des opportunités de participation et de contribution à travers le Maroc en organisant des consultations dans les différentes régions et en offrant des opportunités de participation à distance/en ligne. Une attention particulière doit être accordée à la recherche active et à l'inclusion des groupes marginalisés, tels que les femmes, les jeunes ruraux et les personnes handicapées, entre autres.

IV. Engagements

Tous les gouvernements participant au PGO élaborent des plans d'action du PGO qui comprennent des engagements concrets sur une période de deux ans. Les gouvernements commencent leurs plans d'action du PGO en partageant les efforts existants liés au gouvernement ouvert, y compris les stratégies spécifiques et les programmes en cours.

Les engagements doivent être adaptés aux circonstances et aux défis uniques de chaque pays/entité. Les engagements du PGO doivent également être pertinents aux valeurs du PGO énoncées dans les articles de gouvernance du PGO et la déclaration de gouvernement ouvert signée par tous les pays participant au PGO⁴⁵. Les indicateurs et la méthode utilisés dans la recherche du MÉI se trouvent dans le manuel de procédures du MÉI⁴⁶. Un résumé des indicateurs clés évalués par le MÉI est présenté ci-dessous :

- **Vérifiabilité :**
 - Pas assez précis pour être vérifié : Tel qu'énoncé dans l'engagement, les objectifs énoncés et les mesures proposées manquent-ils de clarté et de précision pour que leur réalisation puisse être vérifiée objectivement dans le cadre d'un processus d'évaluation ultérieur?
 - Assez précis pour être vérifié : Tel qu'énoncé dans l'engagement, les objectifs énoncés et les mesures proposées sont-ils suffisamment clairs et détaillés pour que leur réalisation puisse être vérifiée objectivement dans le cadre d'un processus d'évaluation ultérieur?
- **Pertinence :** Cette variable évalue la pertinence de l'engagement par rapport aux valeurs du PGO. D'après une lecture attentive du texte de l'engagement tel qu'il est présenté dans le plan d'action, les questions directrices pour déterminer la pertinence sont les suivantes :
 - Accès à l'information : Le gouvernement communiquera-t-il plus de renseignements ou améliorera-t-il la qualité de l'information communiquée au public?
 - Participation civique : Le gouvernement créera-t-il ou améliorera-t-il les possibilités ou les capacités du public à éclairer ou influencer les décisions ou les politiques?
 - Responsabilité envers le public : Le gouvernement créera-t-il ou améliorera-t-il des occasions publiques de rendre les dirigeants responsables de leurs actions?
 - Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité : L'innovation technologique sera-t-elle utilisée conjointement avec l'une des trois autres valeurs du PGO pour promouvoir la transparence ou la responsabilité?
- **Impact potentiel :** Cette variable évalue l'*impact potentiel* de l'engagement, s'il est exécuté en l'état. Le chercheur du MÉI se sert du texte du plan d'action pour :
 - Déterminer quel est le problème social, économique ou écologique;
 - Établir le statu quo dès le début du plan d'action; et
 - Évaluer dans quelle mesure l'engagement, s'il était mis en œuvre, aurait une incidence sur le rendement s'attaquerait au problème.
- **Complétion :** Cette variable évalue la mise en œuvre et les progrès de l'engagement. Elle est évaluée à la fin du cycle du plan d'action, dans le *Rapport de mise en œuvre du MÉI*.
- **Cela a-t-il ouvert le gouvernement?** : Cette variable tente d'aller au-delà de la mesure des résultats et des livrables pour examiner la façon dont les pratiques gouvernementales, dans les domaines pertinents aux valeurs du PGO, ont changé à la suite de la mise en œuvre de l'engagement. Elle est évaluée à la fin du cycle du plan d'action, dans le *Rapport de mise en œuvre du MÉI*.

Quels sont les critères permettant de définir un engagement « étoilé »?

⁴⁵ « Open Government Partnership: Articles of Governance, » PGO, juin 2012 (mis à jour en mars 2014 et en avril 2015), https://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/attachments/OGP_Articles-Gov_Apr-21-2015.pdf

⁴⁶ « Manuel des procédures du MÉI, » PGO, <https://www.opengovpartnership.org/documents/irm-procedures-manual>

Un engagement potentiellement étoilé a plus de chances d'être ambitieux et d'être mis en œuvre. Un bon engagement est celui qui décrit clairement le :

1. **Problème** : Quel est le problème économique, social, politique ou environnemental? Plutôt que de décrire une question ou un outil administratif (p. ex., « une mauvaise affectation des fonds d'aide sociale » est plus utile que « l'absence de site Web »).
2. **Statu quo** : Quel est le statu quo de la question de politique au début d'un plan d'action (p. ex., « 26 % des plaintes pour corruption judiciaire ne sont pas traitées actuellement »)?
3. **Changement** : Plutôt que d'énoncer des résultats intermédiaires, quel est le changement de comportement ciblé attendu de la mise en œuvre de l'engagement (p. ex., « doubler les taux de réponse aux demandes d'information » est un objectif plus important que « publier un protocole pour y répondre »)?

Engagements étoilés

Une mesure, « l'engagement étoilé » (★), mérite d'être expliquée plus en détail en raison de son intérêt particulier pour le lecteur et de son utilité pour encourager une course vers le sommet parmi les pays et entités qui participent au PGO. Les engagements étoilés sont considérés comme des engagements exemplaires du PGO. Pour recevoir une étoile, un engagement doit répondre à plusieurs critères :

- Engagement potentiellement étoilé : la conception de l'engagement devrait être **vérifiable**, **pertinente** à l'égard des valeurs du PGO et présenter des répercussions potentielles **transformatrices**.
- Le gouvernement doit faire des progrès considérables sur cet engagement pendant la période de mise en œuvre du plan d'action, en recevant une évaluation de la mise en œuvre **substantielle** ou **complète**.

Cette variable est évaluée à la fin du cycle du plan d'action, dans le *Rapport de mise en œuvre du MÉI*.

Aperçu général des engagements

Le premier plan d'action du Maroc vise à poursuivre les efforts de gouvernement ouvert entamés lors des réformes constitutionnelles du pays en 2011. Presque tous les engagements de ce plan d'action visent à accroître l'accès des citoyens à l'information. Les engagements 1 à 4 sont spécifiquement conçus pour renforcer la mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information de 2018. La majorité des engagements visent à accroître la transparence par des réformes de la gouvernance électronique, comme les engagements 5 à 7. En particulier, les engagements 11 et 12 portent sur la transparence budgétaire et l'engagement 5 sur la publication de données environnementales.

Le plan d'action comprend de plus des engagements à mettre en œuvre des mécanismes de participation civique garantis par la Constitution et les lois organiques récentes (engagements 14, 15 et 16). Il est à noter que ce plan d'action commence aussi à aborder les environnements opérationnels de la société civile à travers les engagements 13 et 17. La plupart des engagements sont d'une ambition modérée, car leurs étapes se limitent à la création de sites Web et à la collecte des informations existantes et des mécanismes de participation civique dans un espace en ligne. De futurs engagements ambitieux pourraient donner la priorité à l'élargissement du cadre juridique et réglementaire autour des demandes d'accès à l'information, de la soumission de pétitions et de motions, et de l'environnement opérationnel de la société civile.

Engagement I : Sensibiliser le public au droit à l'information

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« L'engagement va :

- Familiariser le public avec le droit d'accès à l'information et sur la manière d'en bénéficier.
- Assurer une réactivité positive des fonctionnaires et des agents de l'État aux demandes proactives d'information et de publication.
- Aider le public à jouir effectivement de ce droit.

La mise en œuvre de cet engagement sera évaluée sur la base des indicateurs suivants :

- Nombre de formes de communication produites.
- Pourcentage de la mise en œuvre du plan de communication.
- Nombre de demandes d'informations faites par les personnes qui demandent des informations. »

Feuille de route :

- Mettre au point un plan de communication autour de la loi sur le droit d'accès à l'information.
- Mettre au point un contenu informationnel sur le droit d'accès à l'information.
- Définir les médias appropriés à utiliser pour faciliter la circulation de l'information relative au droit d'accès à l'information.
- Produire les moyens de vulgarisation sur la base de contenus informationnels développés en plusieurs langues.
- Exploiter les moyens de vulgarisation conformément au plan de communication sur les canaux les plus appropriés.
- Organiser des réunions aux niveaux central, régional et local.

Début : Décembre 2018

Fin : Décembre 2019

Note rédactionnelle : la description de l'engagement fournie ci-dessus est une version abrégée du texte de l'engagement, veuillez consulter le plan d'action complet [ici](#).

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel		Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?						
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
I. Général		✓	✓						✓		Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et objectifs

Cet engagement vise à informer le grand public et la société civile sur les droits et les processus juridiques liés aux demandes d'accès à l'information. L'article 27 de la Constitution de 2011 accorde aux citoyens le droit d'accéder aux informations détenues par le gouvernement. Un an plus tard, le gouvernement marocain a commencé à rédiger une loi sur l'accès à l'information. Le Parlement a adopté la loi le 6 février 2018 et celle-ci a été publiée dans le bulletin officiel le 12 mars 2018⁴⁷. La loi est entrée en vigueur un an plus tard, à l'exception des articles 10 et 13 qui ont pris effet en 2020. Abderrahim Foukahi, un représentant de la société civile auprès de la Commission Nationale de l'Accès à l'Information, explique que le rôle de la société civile dans la progression de l'accès à l'information « a défriché le terrain pour que l'accès à l'information soit réputé un droit fondamental de la personne, ce que le Maroc a signé et ratifié »⁴⁸. Cet engagement est lié aux engagements 2 et 3 de ce plan d'action.

Des organisations de la société civile telles que REMDI (Réseau marocain pour le droit à l'accès à l'information) et Transparency Maroc ont demandé que le droit à l'information fasse partie de la constitution et soit inscrit dans la loi dans un rapport sur la question en 2006 et dans un débat national ultérieur en 2010⁴⁹. Pour la société civile, l'article 27 de la Constitution de 2011 constituait une étape importante à cet égard⁵⁰. Cependant, la société civile a de plus considéré que la version finale de la loi avait un champ d'application restrictif et comportait de multiples exceptions, qu'elle n'était pas conforme aux normes internationales et que son application dépendait fortement du pouvoir exécutif. La société civile a proposé 67 amendements à la loi; de ce nombre, le gouvernement en a retenu 10⁵¹. Dans l'état actuel des choses, la loi prévoit certaines restrictions concernant la sécurité nationale, la propriété intellectuelle, la politique monétaire ou la politique fiscale, et les renseignements concernant la confidentialité⁵². Mohammed Laouni, un journaliste membre du comité directeur pour le PGO a déclaré « que la société souhaitait ardemment le droit à l'accès à l'information mais que le gouvernement ne comprenait pas parfaitement ce droit ou sa reconnaissance »⁵³. Cependant, le Dr Azzedine Akesbi a déclaré que « la loi a un champ d'application extrêmement restrictif, nous préférons conserver l'article 27. »

Tant le public que les fonctionnaires manquent de connaissances sur la loi et son application. Selon Transparency Maroc, la communication sur la nouvelle loi a été largement limitée aux OSC, aux journalistes et aux parlementaires impliqués dans le processus de lobbying ou de rédaction, laissant le public dans l'ignorance⁵⁴. Par conséquent, l'engagement vise à informer le grand public et la société civile sur les droits et les processus juridiques liés aux demandes d'accès à l'information. Les solutions proposées comprennent un plan de communication national en plusieurs langues et des

⁴⁷ « Droit d'accès à l'information : Pourquoi la loi est un marqueur historique », Faical Faquih, 2018, L'Économiste, <https://www.leconomiste.com/article/1048337-droit-d-accés-l-information-pourquoi-la-loi-est-un-marqueur-historique>

⁴⁸ The Johannesburg Principles on National Security, Freedom of Expression, and Access to Information, Article 19, <https://www.article19.org/wp-content/uploads/2018/02/joburg-principles.pdf>; « La Déclaration universelle des droits de l'Homme, » Article 19, p. 40. https://www.un.org/en/udhrbook/pdf/udhr_booklet_en_web.pdf; « International Covenant on Civil and Political Rights ». Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 décembre 1966 », p. 178, <https://treaties.un.org/doc/publication/unts/volume%20999/volume-999-i-14668-french.pdf>

⁴⁹ « Enjeux politiques et sociaux autour de l'accès à l'information : facteurs de progrès et de résistances » <https://ma.boell.org/sites/default/files/uploads/2018/accessinformation-a.akesbi.pdf>

⁵⁰ Abderrahim Foukahi, REMDI et membre de la Commission de l'accès à l'information, Entrevue avec le chercheur du MÉI, 23 février 2019.

⁵¹ « Droit d'accès à l'information : La loi 31-13 à la hauteur d'une lutte de plus de treize ans? » AcoActu. 2018. <https://www.ecoactu.ma/droit-d-accés-a-l-information-la-loi-31-13-a-la-hauteur-d-une-lutte-de-plus-de-treize-ans/>

⁵² « الحق الحصول على المعلومات », وزارة الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة, <https://www.mmsp.gov.ma/ar/decline.aspx?r=320&m=9>;

Mohammed Laouni, journaliste et membre du comité directeur de PGO Maroc, entrevue avec le chercheur du MÉI, 11 mars 2019.

⁵³ Mohammed Laouni, journaliste et membre du comité directeur de PGO Maroc, entrevue avec le chercheur du MÉI, 11 mars 2019.

⁵⁴ Dr Azzedine Akesbi, professeur, Université Mohammed VI, entrevue avec le chercheur du MÉI, 7 mars 2019; Sofia Rais, directrice par intérim de Droit et Justice, entrevue avec le chercheur du MÉI, 12 février 2019.

canaux de communication pour faire connaître la loi, en plus des réunions régionales. Cet engagement est pertinent à la valeur du PGO d'accès à l'information, car il tente de mener à bien une stratégie de diffusion pour sensibiliser la population à l'existence de la loi sur l'accès à l'information. Le Dr Azzedine Akasbi, expert dans le domaine, a mentionné que le plan de communication n'a pas été partagé avec les OSC pour le moment.

Cet engagement est, majoritairement, vérifiable. Les éléments vérifiables de l'engagement sont le nombre de formes de communication produites; le pourcentage de mise en œuvre du plan de communication et le nombre de demandes d'accès à l'information de citoyens par la suite. La réalisation de cet engagement peut être évaluée en vérifiant si le plan de communication est réalisé; en examinant les « moyens de vulgarisation » que cet engagement va entreprendre et en examinant si des réunions ont lieu. Il convient toutefois de noter que les étapes proposées pourraient être plus précises, donner un nombre déterminé de demandes que le gouvernement cherche à réaliser, et préciser le taux d'achèvement et de satisfaction ainsi que les détails du plan de communication et un public/nombre ou seuil cible proposé.

S'il est mis en œuvre tel qu'il est rédigé, cet engagement présente un potentiel modéré de sensibilisation des citoyens à leur droit à l'information et aux procédures d'accès à ce droit. La loi sur l'accès à l'information exige un engagement actif des citoyens par le biais de demandes d'information afin d'accroître la transparence du gouvernement. Par conséquent, cet engagement constitue une contribution modeste, mais essentielle, aux réformes visant à améliorer l'accès à l'information. Parmi les preuves que cette réforme a ouvert le gouvernement, on peut citer l'utilisation d'informations gouvernementales auparavant inaccessibles par les journalistes, les universitaires et les défenseurs des droits pour alimenter le débat public et la défense des politiques, par exemple.

Cet engagement aurait probablement un impact plus important sur le gouvernement ouvert s'il incluait des activités visant à remédier à l'hésitation des fonctionnaires à publier des informations et à la culture antérieure du secret gouvernemental. Bon nombre de fonctionnaires ne sont pas au courant des changements juridiques et de leurs obligations en matière d'information⁵⁵. Hatim Mouradi, chef de la division des programmes d'innovation et de modernisation au ministère de la Réforme de l'administration et de la Fonction publique et personne-ressource pour cet engagement, déclare que l'engagement supprimerait les restrictions imposées aux fonctionnaires responsables de l'information par l'article 18 du statut général de la fonction publique et l'article 445 du Code pénal, qui traitent des ramifications contractuelles et juridiques de la divulgation de secrets professionnels⁵⁶. Le Dr Abderrahim Foukahi ajoute que la réussite de la mise en œuvre de la loi passe par un changement de culture concernant l'accès à l'information et la normalisation des procédures gouvernementales⁵⁷.

De nombreux leaders de la société civile dans le domaine de la transparence ont souligné les avantages de la mise en œuvre intégrale de la loi sur l'accès à l'information. Premièrement, des informations auparavant inaccessibles deviendraient disponibles, telles que la présence des députés aux sessions plénières du Parlement⁵⁸. La loi entraînera de plus la publication de données dans un format utilisable sur le site Web www.data.gov.ma⁵⁹. Madame Sofia Rais, directrice de l'OSC Droit et Justice, ajoute que la centralisation de toutes les données faciliterait leur travail et le traitement des demandes des citoyens⁶⁰.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Hatim Mouradi, chef de la division des programmes d'innovation et de modernisation au ministère de la Réforme de l'administration et de la Fonction publique, Entrevue avec le chercheur du MÉI, 15 mars 2019.

⁵⁷ Abderrahim Foukahi, REMDI et membre de la Commission de l'accès à l'information, entrevue avec le chercheur du MÉI, 23 février 2019.

⁵⁸ Ismail Allouki, directeur de Sim Sim, entrevue avec le chercheur du MÉI, 18 mars 2019.

⁵⁹ Youness Benmoumen, président de Tafra, entrevue avec le chercheur du MÉI, 15 février 2019.

⁶⁰ Sofia Rais, directrice par intérim de Droit et Justice, entrevue avec le chercheur du MÉI, 12 février 2019.

Les personnes interrogées ont de plus souligné que la mise en œuvre complète de la loi sur l'accès à l'information entraînerait des changements positifs dans la relation entre les médias, les citoyens et l'État. Le Dr Azzedine Akesbi soutient que si l'engagement est correctement mis en œuvre, les médias publics seraient plus ouverts et la consultation de la société civile augmenterait⁶¹.

Mohammed Laouni, journaliste et membre du comité directeur, affirme que cette loi influencerait les relations entre l'État et les citoyens⁶². De plus, M. Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparency Maroc, affirme que cet engagement aurait un, car il aiderait les citoyens informés à responsabiliser les structures de gouvernance locale, que l'aspect de publication proactive de la loi serait une étape positive, et que les citoyens participeraient au processus de demande d'informations⁶³.

Prochaines étapes

Cet engagement est au centre du plan d'action national du Maroc, et il est recommandé de l'inclure dans les futurs plans d'action en raison de l'importance de cette loi pour encadrer le contexte du Partenariat pour un gouvernement ouvert et changer la culture en matière de publication des informations. Le MÉI recommande de prendre en compte les éléments suivants :

- Dans les prochaines versions de cet engagement, collaborer avec la société civile pour aborder les restrictions de la loi sur l'accès à l'information qui peuvent inhiber l'utilisation, comme les sanctions pénales pour l'utilisation abusive des informations gouvernementales et le flou entourant les exemptions aux demandes d'information.
- Il faudra se servir des formations comme une occasion de recevoir un retour d'information du public sur sa capacité à utiliser le portail de demande d'information en ligne, le temps de réponse des gouvernements, le système de recours et d'autres facteurs qui ont un impact sur l'accessibilité.
- Veiller à ce que les efforts de communication soient adaptés aux contextes urbains et ruraux. La communication dans les zones urbaines peut se faire par Internet et d'autres panneaux d'affichage, télévision, radio. Cependant, dans les zones rurales, la communication pourrait être plus proche des citoyens, par exemple, des annonces dans les marchés ruraux, ou des affiches dans les points de rencontre communs, et une explication de la signification et des outils de la loi en termes plus simples et plus pratiques.
- Veiller à ce que la sollicitation du public cherche à aborder l'attitude des citoyens à l'égard des demandes d'information en se concentrant sur les droits des citoyens à l'information, plutôt que de présenter purement le cadre juridique et le portail en ligne.
- Penser à ajouter le droit à l'information à la formation supérieure ou aux programmes de formation civique.
- Le gouvernement devrait s'associer à la société civile pour sensibiliser le grand public à la loi et à son utilisation. Les responsables de la mise en œuvre pourraient envisager de travailler avec des partenaires autres que les « suspects habituels », tels que le secteur privé, en soulignant les avantages de la loi pour l'environnement commercial.

⁶¹ Dr Azzedine Akesbi, Professeur, Université Mohammed VI, entrevue avec le chercheur du MÉI, 7 mars 2019.

⁶² Mohammed Laouni, journaliste et membre du comité directeur de PGO Maroc, entrevue avec le chercheur du MÉI, 11 mars 2019.

⁶³ Ahmed Bernoussi, secrétaire général, Transparency Morocco, entrevue avec le chercheur du MÉI, 26 février 2019.

Engagement 2 : Nommer et former des agents d'information publique

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« La mise en œuvre de cet engagement va :

- Garantir que les demandes d'information sont gérées de manière appropriée.
- Veiller à ce que les organismes gouvernementaux réagissent positivement à la demande d'information des demandeurs.
- Garantir l'efficacité des règles d'exercice du droit d'accès à l'information. »

Feuille de route :

- Définir des critères de désignation des responsables de l'information et de leurs remplaçants en fonction des ressources humaines et de la taille de chaque organe gouvernemental.
- Mettre au point un plan de formation pour les personnes chargées de fournir des informations.
- Mettre au point des unités de cours pour la formation.
- Rédiger une circulaire du chef du gouvernement invitant les organes gouvernementaux et les institutions publiques à désigner les responsables de l'information et leurs remplaçants.
- Exécuter un programme de formation en collaboration avec la société civile pour les agents d'information désignés.

Début : Janvier 2019

Fin : Juin 2019

Note rédactionnelle : la description de l'engagement fournie ci-dessus est une version abrégée du texte de l'engagement, veuillez consulter le plan d'action complet [ici](#).

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel				Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?				
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Moderé	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
2. Général		✓	✓	✓					✓					Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.					Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.

Contexte et objectifs

L'article 13 de la nouvelle loi 31.13 sur le droit d'accès à l'information précise que toutes les institutions couvertes doivent désigner une personne chargée de recevoir et de traiter les

demandes d'accès à l'information⁶⁴. Selon la personne responsable de cet engagement, Hatim Mouradi, actuellement, les fonctionnaires ne connaissent pas la loi, son application ou la manière de répondre aux demandes des citoyens. Les fonctionnaires sont de plus limités par ce qu'ils perçoivent comme des secrets professionnels et par la crainte de sanctions s'ils divulguent des informations contraires aux directives⁶⁵. L'objectif de cet engagement est de fixer les critères de sélection du personnel qui recevra les demandes d'information, de fournir une formation sur le traitement des demandes et d'inciter tous les départements gouvernementaux à avoir un responsable désigné par le biais d'une circulaire officielle du chef du gouvernement. À ce jour, le ministère de l'Intérieur a envoyé un règlement et une note interne demandant à toutes les administrations relevant de sa compétence de désigner une personne chargée de faire appliquer les dispositions de la loi. Cet engagement complète les engagements 1, 3 et 4 de ce plan d'action.

Selon Hatim Mouradi, chef de la division des programmes d'innovation et de modernisation du ministère de la Réforme de l'administration et de la Fonction publique, les fonctionnaires qui supervisent actuellement les réponses aux demandes d'information ne connaissent pas la loi⁶⁶. Les demandes d'accès à l'information sont souvent rejetées parce que les fonctionnaires considèrent qu'il s'agit d'un « secret professionnel ». Au niveau local, le ministère de l'Intérieur n'a pas encore déterminé qui supervisera la diffusion de l'information. Il y a environ 524 000 fonctionnaires à l'échelle régionale et 110 000 à l'échelle locale⁶⁷. Par conséquent, la communication des procédures impliquera de nombreuses formations et la sensibilisation devrait se poursuivre après l'achèvement de cet engagement.

Cet engagement est pertinent pour la valeur de l'accès à l'information du PGO dans la mesure où il vise à fournir aux agents une formation sur la façon de traiter les demandes d'information. L'engagement est de plus en rapport avec la valeur PGO de la participation civique dans la mesure où le gouvernement collaborera avec la société civile et l'UNESCO pour concevoir un programme de formation pour les agents d'information. De cette manière, l'engagement modifie le rôle traditionnel du gouvernement en tant que fournisseur de services publics et celui de la société civile en tant que bénéficiaire.

Cet engagement peut être vérifié en examinant si le programme, les critères et les unités de la formation seront développés. En ce qui a trait au niveau de spécificité de l'engagement, il est encore possible de l'améliorer. Par exemple, le nombre et l'étendue des formations ne sont pas précisés. Il n'y a aucun moyen de suivre le nombre de formateurs qui seront touchés par cet engagement ou le nombre de fonctionnaires qui seront formés sur la loi une fois l'engagement terminé. En outre, il n'y a aucune indication de ce qui est considéré comme un seuil minimal de connaissance de la loi pouvant être utilisé pour demander des comptes aux fonctionnaires et aux personnes chargées de fournir les informations.

Cet engagement a un potentiel modéré pour faciliter l'accès des citoyens aux informations détenues par le gouvernement. L'engagement fournirait à toutes les administrations un agent dûment désigné qui traiterait et répondrait aux demandes d'information des citoyens. Avant l'avènement de la loi, de tels agents n'existaient pas, et il n'y avait pas de consensus sur les procédures spécifiques à suivre pour répondre aux demandes d'accès à l'information. Selon Hatim Mouradi, l'engagement fournira un guide à toutes les administrations, aux fonctionnaires et aux citoyens sur la manière de traiter les demandes. Le guide a été délimité

⁶⁴ Loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information, Bulletin Officiel N6670 (3-5-2018) gouvernement du Maroc; consulté à l'Organisation internationale du Travail, 10 octobre 2019, <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/107094/131706/F-985611108/MAR-107094.pdf>

⁶⁵ Hatim Mouradi, chef de la division des programmes d'innovation et de modernisation au ministère de la Réforme de l'administration et de la Fonction publique, entrevue avec le chercheur du MÉI, 15 mars 2019.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Hatim Mouradi, chef de la division des programmes d'innovation et de modernisation au ministère de la Réforme de l'administration et de la Fonction publique, entrevue avec le chercheur du MÉI, 15 mars 2019.

dans une feuille de route interne datant de mai 2018. La feuille de route comporte cinq axes stratégiques : la désignation de la commission sur le droit d'accès à l'information, des personnes-ressources chargées du traitement de l'information, la formation des membres de la commission et l'organisation de voyages d'étude dans des pays mettant en œuvre des réformes similaires, et la formation des agents⁶⁸.

M. Mouradi souligne que cet engagement vise à renforcer les connaissances des fonctionnaires sur la loi afin que toutes les entités gouvernementales qui reçoivent des demandes d'accès à l'information soient en mesure de les exécuter. L'engagement comprend de plus la formation de la commission chargée de l'accès à l'information. La CNDP (Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel) transmet pour avis au secrétariat de la commission les demandes d'information qui soulèvent des questions relatives à la vie privée.

La formation sur la loi sur l'accès à l'information devra toucher un nombre important de fonctionnaires pour être efficace. Les agents d'information et les membres de la société civile qui sont formés sont censés diffuser davantage d'informations sur la loi.

M. Abderrahim Foukahi, un représentant de l'OSC REMDI, explique que des juristes et des avocats seront chargés de soumettre les demandes, et que leur compréhension des rouages de la loi est au mieux minimale. Il ajoute que la méconnaissance par les avocats des normes juridiques internationales en la matière les rend mal armés pour transmettre ces demandes⁶⁹.

Youness Benmoumen, le fondateur de l'OSC Tafra, explique que l'engagement pourrait avoir un impact plus important s'il existe un processus de sélection approprié pour les responsables de l'information. Il ajoute que les formations doivent viser à encourager les fonctionnaires à répondre aux demandes, à souligner leurs obligations envers les citoyens et à exposer les garanties qui existent pour faire face à tout risque lié au partage d'informations. S'il est mené à bien, cet engagement incitera les fonctionnaires à respecter la loi. M. Benmoumen ajoute que les données devraient être partagées dans des formats utilisables (tels que des feuilles Excel plutôt que des PDF) et consultables pour les données afin de faciliter le travail des OSC⁷⁰.

La nomination et la formation de responsables de l'information constituent une étape essentielle vers la pleine application de la loi sur l'accès à l'information. S'il est mené à bien, cet engagement est susceptible d'accroître la capacité des citoyens à accéder à des informations gouvernementales auparavant inaccessibles. Toutefois, un nombre élevé d'agents doivent être formés et l'engagement ne mentionne pas qu'il faudra former tous les agents, dans toutes les régions du pays, et ne précise pas si le budget pour un programme de formation de cette envergure est disponible. Et si un budget était disponible, il n'y a aucune mention de son montant actuel.

Prochaines étapes :

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet engagement et de la poursuite des réformes de l'accès à l'information, le MÉI recommande que les responsables de la mise en œuvre prennent en compte les considérations suivantes :

- Cet engagement doit être considéré comme prioritaire et doit être maintenu dans les futurs plans d'action, car il renforce la valeur fondamentale de la transparence

⁶⁸ Hatim Mouradi, chef de la division des programmes d'innovation et de modernisation au ministère de la Réforme de l'administration et de la Fonction publique, entrevue avec le chercheur du MÉI, 15 mars 2019.

⁶⁹ Abderrahim Foukahi, REMDI et membre de la Commission d'accès à l'information, entrevue avec le chercheur du MÉI, 23 février 2019.

⁷⁰ Youness Benmoumen, président de Tafra, entrevue avec le chercheur du MÉI, 15 février 2019.

dans l'ensemble de l'administration. En outre, le nombre de fonctionnaires est considérable, et cultiver une culture institutionnelle d'ouverture et de partage de l'information exige des efforts soutenus.

- La formation des fonctionnaires et des responsables de l'information doit mettre l'accent sur leurs obligations envers les citoyens en matière de divulgation d'informations et les modifications juridiques doivent prévoir des garanties en cas de divulgation incorrecte d'informations par des fonctionnaires.
- Les futurs engagements similaires pourraient être plus précis en clarifiant le nombre de formations, les destinataires et le rôle de la société civile.
- Les futures réformes de l'accès à l'information pourraient se concentrer sur l'établissement d'une procédure transparente pour les demandes d'information refusées et de mécanismes de recours pour les citoyens dont les demandes sont rejetées.

Engagement 3 : Gestion des archives publiques

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« Cet engagement permettra aux organismes gouvernementaux de disposer d'organes opérationnels et décisionnels et d'un personnel bien formé en termes d'archivage et de gestion de l'information selon les normes professionnelles et les meilleures pratiques. Les informations ainsi gérées sont plus accessibles et peuvent être facilement mises à la disposition du public, soit à l'initiative du gouvernement, soit sur demande.

Feuille de route

- Créer des comités d'archives, remplacer des structures administratives sous l'autorité directe des secrétariats généraux, créer des organes responsables des archives, unités déconcentrées, mettre en concordance leurs tâches avec celles énumérées à l'article 5 du décret précité.
- Pour les 26 autres ministères sans structures : créer des comités d'archives, des structures administratives à placer sous l'autorité directe des secrétariats généraux, et des organismes responsables des archives au sein des unités déconcentrées;
- Former des responsables de structures chargées de la gestion des archives au sein des départements ministériels, et les habiliter à transférer leurs connaissances, acquises pendant la formation, à leurs collègues chargés de la gestion des informations et des documents de l'organisme gouvernemental. Cette étape permettra aux gestionnaires et aux collègues de maîtriser les règles et les procédures de gestion des archives courantes et intermédiaires, telles que détaillées dans le Guide de référence pour la gestion des archives publiques. »

Début : Août 2018

Fin : Juin 2020

Note rédactionnelle : la description de l'engagement fournie ci-dessus est une version abrégée du texte de l'engagement, veuillez consulter le plan d'action complet [ici](#).

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)			Impact potentiel		Complétion			Cela a-t-il ouvert le gouvernement?							
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important
3. Général		✓	Imprécis					✓			Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.			Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et objectifs

Cet engagement vise à remédier à l'absence de systèmes d'archivage adéquats au sein de l'administration marocaine. La loi 69.99, adoptée en 2007, fixe le cadre réglementaire de

l'archivage au Maroc. Cependant, une étude de 2015 a révélé un manque de ressources humaines dédiées et qualifiées pour traiter les archives et un manque de structures d'archivage dans la plupart des départements gouvernementaux⁷¹. Selon le plan d'action national, seuls 18 des 44 ministères disposent de structures d'archivage⁷². En ce moment, la gestion des archives n'est pas organisée à tous les niveaux du gouvernement. Trois ministères sont considérés comme les meilleurs en matière d'archivage : le ministère des Affaires islamiques, le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur. Cet engagement est lié aux engagements 1, 2 et 4 de ce plan d'action.

Bouihi Houda, la personne-ressource du gouvernement pour l'engagement, est chargée de la gestion des services d'archivage pour les administrations centrales aux Archives du Maroc. Selon Mme Houda, il existe une ligne directrice bien définie pour la formation et le choix des archivistes appropriés, mais elle n'est pas bien utilisée et respectée⁷³. Actuellement, le système d'archivage souffre d'un manque d'organisation et d'une classification déficiente. En 2017, seuls 32 % des départements ministériels disposaient de structures d'archivage adéquates⁷⁴. Les archives sont en vrac, désorganisées, mal traitées dans la majorité des ministères et seules les archives historiques sont disponibles auprès des archives nationales. Ces défis affectent la capacité du gouvernement à partager l'information avec, en particulier lorsqu'il s'agit de répondre aux demandes d'information⁷⁵.

Cet engagement vise à renforcer la stratégie nationale sur l'archivage, à promouvoir la culture des archives dans les sphères publiques et privées, et à favoriser l'organisation, la sauvegarde et la diffusion des données d'archives. L'objectif de l'engagement vise à former des agents qui diffuseront leurs connaissances à leurs ministères respectifs et à créer un système d'archivage pour les ministères qui n'en ont pas. Telles qu'elles sont conçues, les activités de l'engagement sont orientées vers l'intérieur et il n'est pas clair si elles visent à promouvoir la publication externe des informations détenues par le gouvernement. Alors qu'un système d'archives plus solide est un élément essentiel pour une meilleure organisation interne, il manque à cet engagement un élément tourné vers le public.

Cet engagement est vérifiable et devrait avoir un impact potentiel modéré sur les pratiques d'archivage grâce à la normalisation et à l'organisation des archives au sein du gouvernement. La création de comités, de procédures standard et la capacité des fonctionnaires à gérer les archives sont des conditions préalables essentielles à la réalisation des droits des citoyens à l'information tels qu'ils sont inscrits dans la constitution et dans la loi sur l'accès à l'information. Mme Houda a déclaré que tant que les commissions d'archives remplissent leur mission et respectent les procédures de gestion des archives, cet engagement permettra de rendre accessibles au public 90 % des informations qui existent actuellement dans les archives⁷⁶. Ce résultat serait obtenu en organisant les dossiers qui sont actuellement entre les mains des différents services gouvernementaux. La mise en œuvre permettrait de plus de rendre les informations pénitentiaires disponibles. Cependant, la manière dont l'organisation interne des archives par le gouvernement se traduira par une plus grande disponibilité des informations pour le public n'apparaît pas dans le texte de l'engagement. La formation des agents publics sera assurée par des professeurs de l'ESI (École des Sciences de l'Information).

⁷¹ « Étude des états des lieux de l'archive au Maroc, 2017 » Archives du Maroc, Gouvernement du Maroc.

⁷² Gouvernement du Maroc., Plan d'action national 2018-2020, p. 13 https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2018/09/Morocco_Action-Plan_2018-2020_FR_Revised.pdf

⁷³ Bouihi Houda, Archives nationales du Maroc, entrevue avec le chercheur du MÉI, 4 mars 2019

⁷⁴ Bouihi Houda, Archives nationales du Maroc, entrevue avec le chercheur du MÉI, 4 mars 2019

⁷⁵ Gouvernement du Maroc, Plan d'action national 2018-2020, p. 15 https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2018/09/Morocco_Action-Plan_2018-2020_FR_Revised.pdf.

⁷⁶ Bouihi Houda, Archives nationales du Maroc, entrevue avec le chercheur du MÉI, 4 mars 2019.

M. Azzedine Akesbi, un expert en accès à l'information, a souligné que cet engagement est un pas en avant, mais que la mise en œuvre complète prendra probablement plus de temps que la période de mise en œuvre. Il affirme que la numérisation, l'organisation, la classification des archives, ainsi que la publication de renseignements dans différents ministères prendront vraisemblablement plus de deux ans⁷⁷. De plus, l'élu Omar El Hyani a déclaré que les archives sont actuellement sous-utilisées et sous-évaluées et que l'engagement aurait un impact modéré sur la perception de la valeur des archives à la fois par les citoyens et par les mandarins⁷⁸. Parmi les autres difficultés, notons le fait que la mise en œuvre de cet engagement exigera d'y consacrer beaucoup de temps et de ressources. Enfin, l'engagement ne crée aucun incitatif à promouvoir la conformité des fonctionnaires à un protocole d'archivage.

Prochaines étapes :

Bien que cet engagement établisse une base solide pour les demandes d'accès à l'information, une future itération de cet engagement pourrait inclure des éléments publics qui renforceraient sa pertinence par rapport aux valeurs du PGO. Voici quelques aspects à prendre en compte :

- Dans le cadre juridique de la publication proactive, cet engagement élargirait le type d'archives qui seraient mises à la disposition des citoyens et de la société civile. Les différents organismes gouvernementaux doivent communiquer clairement quelles archives seront accessibles à l'avenir et annoncer leur disponibilité dès qu'elles sont organisées et mises à la disposition du public.
- La création d'un site Web servant à centraliser toutes les archives disponibles, consultables dans un format exploitable et disponibles dans les langues de travail du pays.
- Renforcement de la conception des prochains engagements, transformation de certains jalons en activités, plutôt qu'en chiffres précis (par exemple, le nombre de bénéficiaires). Ces chiffres pourraient être inclus en tant qu'indicateurs de performance.
- Il est important que les Archives nationales du Maroc et les agences en place s'assurent que les stagiaires diffusent des connaissances et des bonnes pratiques à partager. Une prochaine étape phare pourrait également comprendre des mécanismes de suivi du respect par les fonctionnaires des normes relatives la gestion des archives.

⁷⁷Dr Azzedine Akesbi, Professeur, Université Mohammed VI, entrevue avec le chercheur du MÉI, 7 mars 2019.

⁷⁸ Omar El Hyani, membre élu du conseil municipal de Rabat, entrevue avec le chercheur du MÉI, 22 mars 2019.

Engagement 4 : Accroître la publication et la réutilisation des données ouvertes

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« Cet engagement consiste à :

- Créer une stratégie nationale en matière de données
- Créer une gouvernance pour des données ouvertes afin de coordonner la politique d'ouverture et le partage et la réutilisation des données publiques pour inclure toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile.
- Implanter au sein des ministères, des institutions publiques et des collectivités territoriales une organisation permettant la sélection, la collecte, la catégorisation et la validation des données à fournir au public ou à publier selon les lois en vigueur.
- Rédiger un manuel fixant les règles de collecte, de traitement, de diffusion et de mise à jour des données ouvertes.
- Former les responsables des données au sein des services gouvernementaux et des institutions publiques aux règles de collecte, de traitement, de diffusion et de mise à jour des données ouvertes.
- Communiquer et sensibiliser le public (ministères, citoyens, entreprises, chercheurs, touristes, investisseurs, société civile, etc.) aux avantages de l'ouverture, du partage et de la réutilisation des données.

Les répercussions de cet engagement seront évaluées sur la base des indicateurs suivants :

- Nombre d'institutions participant à la stratégie d'ouverture des données (à augmenter de 100 % : de 16 à 32 institutions) - Nombre d'ensembles de données publiés sur la plateforme data.gov.ma (à augmenter de 100 % : de 136 à 300 ensembles de données) - Nombre d'initiatives de réutilisation des données : 20 initiatives. »

Feuille de route :

- Effectuer une analyse comparative des stratégies en matière de données.
- Évaluer l'état des données au Maroc.
- Établir des règles de procédure de la stratégie des données publiques.
- Créer une gouvernance consacrée aux données ouvertes.
- Préparer un manuel de procédures pour la collecte, le traitement, la diffusion et la mise à jour des données ouvertes.
- Former des services gouvernementaux à la publication de données ouvertes/proactives.
- Mettre en œuvre des initiatives de communication et de sensibilisation aux avantages des données ouvertes.

Début : Août 2018

Fin : Août 2020

Note rédactionnelle : la description de l'engagement fournie ci-dessus est une version abrégée du texte de l'engagement, veuillez consulter le plan d'action complet [ici](#).

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel				Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?				
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Moderé	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
4. Général		✓	✓			✓			✓					Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.	Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et objectifs

L'engagement vise à promouvoir la publication proactive de données entre les ministères et les niveaux du gouvernement sur le portail national data.gov.ma. Cet engagement rejoint les engagements 1, 2 et 3 de ce plan d'action pour faire avancer les réformes des gouvernements en matière d'accès à l'information.

Le Maroc est devenu le premier pays africain à lancer un portail de données ouvertes en 2011⁷⁹. Le portail a été lancé par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement, et de l'Économie numérique, et remanié en 2014. Ce projet visait à rapprocher les citoyens et les entreprises de l'administration grâce à un portail de données facile à utiliser⁸⁰. Malgré ces efforts, le classement du Maroc dans l'indice du baromètre des données ouvertes est passé de la 40^e place en 2013 à la 79^e place en 2016⁸¹.

Plusieurs facteurs ont contribué au développement limité du portail. Tout d'abord, une restructuration administrative interne a entraîné un arrêt temporaire du développement du portail⁸². Deuxièmement, les ministères ont été invités à télécharger volontairement des données, car il n'y avait pas encore d'obligation légale de le faire. Les ministères ont hésité à télécharger des données en l'absence d'un cadre juridique. Par conséquent, le portail contient des informations fragmentaires et périmées⁸³. Enfin, l'administration a suspendu le développement du portail jusqu'à ce que le Maroc rejoigne officiellement le PGO, car l'adhésion au PGO permettrait d'encadrer le plan d'ouverture des données du pays⁸⁴.

Samia Chakri, directrice du service de la Réforme de l'administration, ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration, supervisera le portail. Au moment de la rédaction du présent document, l'Agence pour le développement numérique était en train de rédiger un plan d'action pour les données ouvertes en collaboration avec

⁷⁹ Informations fournies au MÈI par le gouvernement du Maroc pendant la période de commentaires avant publication du rapport.

⁸⁰ « Programme e-gouvernement Royaume du Maroc », gouvernement du Maroc, consulté en février 2019, <http://www.egov.ma/fr/vision-et-objectifs>

⁸¹ Open Data Barometer, Rapport par pays du Maroc, 2016, https://devodb.staging.wpengine.com/country-detail/?_year=2016&indicator=ODB&detail=MAR

⁸² « Évaluation des services publics en ligne – Synthèse, Cour Des Comptes, Royaume du Maroc, p. 11, consulté en octobre 2019, http://www.courdescomptes.ma/upload/Module_20/File_20_687.pdf

⁸³ Samia Chakri, directrice du service de la Réforme de l'administration, ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration, entrevue avec le chercheur du MÈI, 22 février 2019.

⁸⁴ Samia Chakri, directrice du service de la Réforme de l'administration, ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration, entrevue avec le chercheur du MÈI, 15 février 2019.

d'autres ministères⁸⁵. En conséquence de cet engagement, « le site Web data.gov.ma sera professionnalisé pour inclure des processus clairs, la collecte de données, des statistiques et la catégorisation des données, des questions de vie privée et de sécurité nationale seront également abordées. » Le portail fournira des données téléchargeables dans des feuilles Excel. Actuellement, les données sont souvent publiées sous forme de PDF, car les fonctionnaires craignent que les données soient modifiées et falsifiées⁸⁶. Le portail contiendra de plus des données provenant des administrations municipales et locales. La Haute Commission à la planification soutiendra la mise en œuvre de cet engagement.

Cet engagement présente un potentiel modéré d'augmentation de l'accès des citoyens aux données détenues par le gouvernement et de leur utilisation. S'il est pleinement mis en œuvre tel qu'il a été rédigé, l'engagement se traduira par la publication proactive des données gouvernementales en un seul endroit accessible. L'accès public à des données téléchargeables, complètes et récentes constituerait une rupture importante par rapport au statu quo. Youness Benmoumen, président de TAFRA, souligne qu'une plus grande ouverture des données serait une réussite notable. Il affirme que le public bénéficierait particulièrement d'une plus grande ouverture des données de la Haute Commission à la planification et du ministère de l'Intérieur et que ces données faciliteraient le travail des OSC, comme la recherche sur les politiques⁸⁷. Cet engagement est vérifiable et pertinent aux valeurs du PGO que sont l'accès à l'information et l'utilisation des nouvelles technologies et de l'innovation à des fins de responsabilité et de transparence.

Prochaines étapes :

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes relatives aux données ouvertes, le MÉI recommande que les responsables de la mise en œuvre prennent en compte les éléments suivants :

Gouvernance

- La gouvernance des données ouvertes au sein de l'administration doit avoir une structure claire avec des mandats clairement désignés.
- Le gouvernement devrait collaborer avec la société civile pour s'assurer que les données publiées sont pertinentes et utilisables et que la plateforme est conviviale. Le portail lui-même pourrait contenir une page de commentaires ou une enquête.
- Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration devrait travailler avec les gouvernements locaux, en particulier les collectivités rurales, pour soutenir la publication de données ouvertes aux niveaux infranationaux.
- Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration devrait inciter les ministères à publier des données fréquemment et de manière exhaustive. Le ministère pourrait mettre en avant les champions des données ouvertes ainsi que publier une liste des ministères qui ne respectent pas les exigences de publication proactive.
- Les prochaines versions de cet engagement pourraient chercher à répondre aux questions et aux préoccupations des agents publics concernant la publication de données ouvertes afin de construire une culture de la transparence.

Données

⁸⁵ Informations fournies au MÉI par le gouvernement du Maroc pendant la période de commentaires avant publication du rapport.

⁸⁶ Samia Chakri, directrice du service de la Réforme de l'administration, ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration, entrevue avec le chercheur du MÉI, 15 février 2019.

⁸⁷ Youness Benmoumen, président de Tafra, entrevue avec le chercheur du MÉI, 15 février 2019.

SOUS EMBARGO aux fins de consultation publique : Ne pas citer ou diffuser

- Dans la mesure du possible, recueillir et publier des données détaillées, ventilées par sexe et par zone géographique, ainsi qu'à travers le temps et les niveaux de gouvernement.
- Viser à produire et à publier des données interopérables entre les niveaux de gouvernement, entre les agences gouvernementales et avec les dépôts internationaux de données ouvertes.

Engagement 5 : Établir un mécanisme de partage des données environnementales

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« Cet engagement renforcera et revitalisera les centres régionaux de surveillance de l'environnement et du développement durable (ONEDD), qui gèrent et partagent les données et informations environnementales avec les partenaires et le public. C'est dans ce contexte que le Secrétariat d'État chargé du développement durable a lancé un projet de grande envergure visant à doter chaque région d'un système régional d'information sur l'environnement et le développement durable (SIREDD).

Cet engagement consiste à :

- Utiliser et déployer une plateforme technologique pour gérer et partager les données environnementales.
- Mettre à jour les SIREDD par la collecte et l'ajout de données*.
- Former et soutenir les partenaires régionaux pour alimenter et mettre à jour les SIREDD.
- Élaborer un géo-catalogue et l'alimenter en données et en services attendus.

Les répercussions de cet engagement seront évaluées sur la base des indicateurs suivants :

- Nombre de réseaux régionaux de partage d'informations et de données institutionnalisés par des décrets du gouverneur signés par les Wallis (gouverneurs) des régions : 9 des 12 régions du Royaume.
- Nombre de SIREDD mis en place : 3 des 12 régions du Royaume. »

Feuille de route :

- Créer les SIREDD.
- Institutionnaliser les réseaux régionaux d'échange et de partage d'informations sur l'environnement et le développement durable (SIREDD).
- Renforcer les capacités des gestionnaires régionaux en matière d'utilisation des SIREDD.

Début : Juillet 2018

Fin : Août 2020

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel				Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?				
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Moderé	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
5. Général		✓	✓			✓			✓		Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				

Note rédactionnelle : la description de l'engagement fournie ci-dessus est une version abrégée du texte de l'engagement, veuillez consulter le plan d'action complet [ici](#).

Contexte et objectifs

Cet engagement vise à accroître et à normaliser les données environnementales au sein du gouvernement et auprès du public. Le gouvernement cherche à mieux informer les décideurs en publiant des données environnementales complètes et en temps réel à l'aide d'un système national d'information sur l'environnement. À terme, cet engagement s'inscrit dans la volonté du gouvernement de mesurer l'adaptation et de lutter contre les changements climatiques.

L'Observatoire national de l'environnement pour le développement durable (ONEDD) a été créé en 1994. Depuis, l'ONEDD a publié différents rapports sur l'état de l'environnement au Maroc et des indicateurs de développement durable. Le gouvernement du Maroc a recueilli des données environnementales au niveau régional depuis 2003 et a produit des rapports sur l'état de l'environnement régional. Cependant, ces rapports n'ont pas été produits de manière régulière et il n'existe pas de plateforme régionale dynamique pour recueillir les données environnementales⁸⁸. Les Observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable ont été créés en 2011 pour relayer les informations de l'ONEDD à l'échelle régionale. En 2018, l'arrêté numéro 114 a créé les commissions régionales des observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable (OREDD)⁸⁹.

Mohammed Rahoui, le conseiller technique du GIZ sur les données environnementales, indique que les centres de surveillance régionaux sont confrontés à divers problèmes⁹⁰. Les données environnementales sont dispersées dans les différents services et les rapports ne sont pas normalisés⁹¹. Les centres régionaux ont souvent besoin de données détenues par les gouvernements régionaux relevant du ministère de l'Intérieur. Les demandes publiques de données environnementales devaient être soumises physiquement, les réponses étaient souvent retardées et les informations étaient souvent accessibles par des canaux informels. Les centres régionaux ne partagent les informations que lorsqu'on le leur demande et résistent souvent à l'idée de les partager avec quiconque n'est pas un partenaire direct. Certains centres ne publient pas de données et d'autres publient des données incomplètes⁹². Les centres sont aussi confrontés à des problèmes de capacité financière et de ressources humaines. Le GIZ a mis au point des outils pour partager les données dans trois régions pilotes mais ceux-ci restent localisés et non encore mis au point dans les douze régions du pays.

Bourous Saida, chef de l'unité des bases de données environnementales au secrétariat d'État chargé du développement durable et contact du gouvernement pour cet engagement, note que le gouvernement désignera des points focaux d'information au niveau régional pour canaliser les données dans le système d'information. Les procédures normalisées et la plateforme en ligne faciliteront la production de données environnementales fiables et précises, qui seront plus facilement partagées au sein et en dehors du gouvernement.

⁸⁸ Informations fournies par le gouvernement du Maroc au MÉI pendant la période de commentaires avant publication du rapport.

⁸⁹ Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement. Lancement du SIREDD. 2019. <https://www.environnement.gov.ma/fr/component/content/article/134-actualites/2890-lancement-du-systeme-d-informations-regional-de-l-environnement-et-du-developpement-durable-siredd-un-outil-efficace-de-lutte-contre-les-changement-climatique-le-17-septembre-2019-a-laayoune>

⁹⁰ Mohammed Rahoui, conseiller technique du GIZ sur les données environnementales, entrevue avec le chercheur du MÉI, 18 février 2019.

⁹¹ Bourous Saida, chef de l'unité des bases de données environnementales, Secrétariat d'État chargé du développement durable, entrevue avec le chercheur du MÉI, 11 mars 2019.

⁹² Bourous Saida, chef de l'unité des bases de données environnementales, Secrétariat d'État chargé du développement durable, entrevue avec le chercheur du MÉI, 11 mars 2019.

L'engagement vise de plus à adapter le Maroc aux réseaux européens de partage d'informations⁹³. Mohammed Rahoui ajoute que la mise en œuvre de cet engagement représenterait un pas important vers le partage des informations environnementales. Il plaide pour l'expansion de l'outil de données de la GIZ dans les 12 régions avec une publication fréquente des données⁹⁴.

Cet engagement présente un potentiel modéré d'augmentation de l'accès des citoyens aux données environnementales. S'il est mis en œuvre tel qu'il est rédigé, cet engagement constituerait un pas positif vers la normalisation de la collecte et de la publication des données. La formation et une plateforme en ligne sont les principaux outils par lesquels cet engagement vise à accroître la transparence des données environnementales. Le site Web visera à fournir des données en temps réel dans trois catégories : indicateurs environnementaux, objectifs de développement durable et facteurs de changement climatique⁹⁵. Cet engagement est lié aux valeurs du PGO en matière d'accès à l'information et de technologie et d'innovation à des fins de responsabilité et de transparence.

Prochaines étapes :

Le MÉI recommande de prendre en compte les considérations suivantes cadre de la mise en œuvre du plan :

- Concevez le portail et les procédures de publication en tenant compte des différents publics. Publier les données environnementales dans des formats bruts et faciles à comprendre. Les informations doivent être compréhensibles pour le grand public, dans différentes langues et médias, en plus des données brutes pour les experts et les chercheurs⁹⁶.
- Établir un partenariat avec des experts et la société civile pour élaborer une feuille de route précisant la fréquence, les formats et l'étendue des données à publier; accorder une attention particulière à la publication des données en temps voulu. Consulter la population pour s'assurer que les données et le portail sont pertinents et accessibles.
- Concevoir une stratégie pour assurer l'échange d'informations entre les agences. Peut-être reconnaître publiquement les chefs de file de l'information et mettre en évidence les agences non conformes.
- Axer les formations locales sur l'accès à l'information. En particulier pour les fonctionnaires ruraux, se concentrer sur la manière de partager les données environnementales, peut-être à l'aide des plateformes techniques créées en collaboration avec GIZ.

⁹³ Ibid.

⁹⁴ Mohammed Rahoui, conseiller technique du GIZ sur les données environnementales, entrevue avec le chercheur du MÉI, 18 février 2019.

⁹⁵ « Morocco Climate Information System Under Development » Afrik21.

<https://www.afrik21.africa/en/morocco-climate-information-system-under-development/>

⁹⁶ M. Gajo, chef du service de l'environnement, GIZ, entrevue avec le chercheur du MÉI, date inconnue.

Engagement 6 : Portail de transparence

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« Cet engagement porte sur la création d'un portail national de transparence qui permette de :

- Soumettre et faire le suivi des demandes d'information.
- Publier de manière proactive les informations détenues par les services gouvernementaux.
- Publier des données ouvertes.
- Publier et faire le suivi de la mise en œuvre du plan d'action national du PGO.
- Favoriser la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques sur le Gouvernement ouvert.
- Publier des statistiques et des indicateurs sur le gouvernement du Maroc.

Feuille de route :

- Organiser un séminaire pour présenter le projet et faire intervenir les parties prenantes.
- Identifier le contenu et les services du portail.
- Mettre le portail sur pied.
- Rédiger des guides pour la mise à jour du portail.
- Organiser des séances de formation sur la gestion et l'utilisation du portail pour les ministères partenaires.

Début : Août 2018

Fin : Août 2020

Note rédactionnelle : la description de l'engagement fournie ci-dessus est une version abrégée du texte de l'engagement, veuillez consulter le plan d'action complet [ici](#)

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel			Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?					
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
6. Général		✓	✓	✓		✓			✓		Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et objectifs

Cet engagement vise à établir une plateforme en ligne qui rassemble en un seul endroit les diverses initiatives de gouvernement ouvert en cours. Ces initiatives comprennent un portail permettant aux citoyens de soumettre et de suivre les demandes d'accès à l'information, des

canaux permettant aux citoyens de participer au processus de co-création du PGO et à l'élaboration des politiques, et la divulgation proactive de données et d'informations par le gouvernement. Cet engagement est donc lié aux engagements 1 à 4 sur l'accès à l'information et aux engagements 15 et 16 sur la participation civique de ce plan d'action, entre autres.

La Constitution marocaine de 2011 et les lois organiques adoptées au cours de la dernière décennie ont établi le cadre juridique nécessaire à une plus grande transparence du gouvernement et à une participation civique à la rédaction des politiques. Le gouvernement marocain est en train de mettre en œuvre les réglementations et les outils nécessaires à l'application de ces droits. En particulier, le portail de transparence fera progresser la mise en œuvre de la loi marocaine de 2018 sur l'accès à l'information et des dispositions relatives à la publication proactive qui sont entrées en vigueur en 2020⁹⁷.

Au moment de la co-création de ce plan d'action, les Marocains disposaient de moyens limités pour accéder à l'information et participer à l'élaboration des politiques. Lorsque le gouvernement divulgue des données, celles-ci sont souvent incohérentes, en format PDF et très techniques, ce qui les rend peu utiles aux experts ou au grand public⁹⁸. Voir l'analyse des engagements 1 et 2 pour des informations sur les obstacles que rencontrent les citoyens pour demander des informations gouvernementales. L'adhésion du Maroc au PGO marque une autre étape importante vers des réformes de gouvernement ouvert. Pourtant, le processus de co-création du premier plan d'action du PGO du Maroc n'a pas bénéficié d'une participation suffisante de la société civile et du public. Cet engagement vise à relever ces différents défis de gouvernement ouvert.

Selon la personne-ressource du gouvernement pour cet engagement, Ouiame El Moustamide, le portail s'inspire du portail Transparencia de l'Espagne⁹⁹. Il est important de noter que le portail permettra au gouvernement de contrôler plus facilement le taux de réponse des ministères aux demandes d'accès à l'information et la publication proactive des informations. Le site Web offrira de plus un espace commun permettant aux citoyens de consulter toutes les informations publiées par les ministères par secteur, y compris les statistiques nationales et les progrès du PGO. Enfin, le site Web rassemblera les possibilités de participation civique en un lieu commun¹⁰⁰. Au moment de la rédaction de ce rapport, le site Web [chafafiya.ma](http://www.chafafiya.ma) était opérationnel et les citoyens peuvent présenter et suivre des demandes d'information. Une vidéo YouTube explique comment les citoyens peuvent se servir du portail pour faire une demande d'information. Toutefois, le site Web n'est actuellement disponible qu'en arabe et ne contient pas encore de composante de participation civique¹⁰¹.

S'il est entièrement mis en œuvre, cet engagement devrait avoir un impact modéré sur l'accès des Marocains à l'information et leur capacité à influencer les politiques de gouvernement ouvert. Cet engagement est considéré comme ayant une ambition modeste car il n'introduit pas de nouveaux mécanismes de transparence ou de participation civique, mais rassemble des initiatives existantes sur un site Web commun. Si cet engagement établit un processus inclusif et durable permettant aux citoyens d'influencer les politiques de gouvernement ouvert, alors il sera considéré comme ayant un plus grand impact sur le gouvernement ouvert. Cet engagement est vérifiable et conforme aux valeurs du PGO, à

⁹⁷ Ouiame El Moustamide, personne-ressource au gouvernement, entrevue avec le chercheur du MÉI, 4 mars 2019.

⁹⁸ Ouiame El Moustamide, personne-ressource au gouvernement, entrevue avec le chercheur du MÉI, 4 mars 2019.

⁹⁹ Portail du gouvernement espagnol sur la transparence : <https://transparencia.gob.es/>

¹⁰⁰ Ouiame El Moustamide, personne-ressource au gouvernement, entrevue avec le chercheur du MÉI, 4 mars 2019.

¹⁰¹ Portail de demande d'information. Gouvernement du Maroc. <http://www.chafafiya.ma/>

savoir « l'accès à l'information » et « la technologie et l'innovation au service de la transparence et de la responsabilité », car il permettra aux citoyens d'accéder plus facilement aux informations détenues par le gouvernement grâce à un site Web. Cet engagement est également pertinent pour la valeur de la « participation civique », car il facilitera la participation des Marocains au processus de co-création du PGO et à l'élaboration de politiques de gouvernement ouvert.

Prochaines étapes :

Le MÉI recommande de prendre en compte les considérations suivantes cadre de la mise en œuvre du plan :

- S'associer à la société civile pour concevoir les processus de divulgation d'informations et de participation civique, y compris l'utilisation du portail et les catégories d'informations à divulguer.
- Fournir des canaux en ligne et hors ligne pour assurer une participation inclusive des citoyens à l'élaboration de politiques publiques ouvertes. Les mécanismes de participation en ligne doivent être associés à des options hors ligne pour éviter de marginaliser davantage les citoyens n'ayant pas accès à Internet. Le site Web et les documents de participation doivent être fournis dans un langage simple en arabe, français, espagnol et berbère.
- Établir des procédures pour garantir la prise en compte par le gouvernement et la réponse publique aux commentaires des citoyens en temps opportun. Un retour d'information visible et ponctuel sur la manière dont le gouvernement a intégré les contributions des citoyens dans ses politiques est essentiel pour renforcer la confiance des Marocains dans les nouveaux efforts de démocratie participative du gouvernement.
- Inclure des informations sur les processus d'élaboration des politiques publiques, comme la manière dont les décisions ont été prises concernant certaines politiques, en partageant de manière proactive les notes ministérielles, les mémos et les comptes rendus de réunions qui démontrent le processus de prise de décision et les décisions prises.
- Le gouvernement devrait publier de manière proactive les réponses aux catégories d'informations fréquemment demandées.

Engagement 7 : Portail sur l'intégrité

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« Le portail cherche à :

- Informer le public des réalisations et des actions nationales mises au point en matière d'intégrité, et souligner les efforts déployés par les différents acteurs travaillant sur l'intégrité et la lutte contre la corruption.
- Fournir aux utilisateurs une base de connaissances qui comprend toutes les données sur l'intégrité et les questions connexes (lutte contre la corruption et prévention de la corruption, transparence, responsabilité, conflits d'intérêts, éthique, etc.).
- Diriger les visiteurs vers l'ensemble des plateformes développées dans le cadre de la création d'un système national d'intégrité et de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.
- Permettre aux visiteurs d'exprimer leurs attentes, suggestions et plaintes concernant l'intégrité à travers un espace virtuel participatif.
- Déterminer les mesures à adopter par les différentes parties prenantes en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption.

Les répercussions de cet engagement seront évaluées sur la base des indicateurs suivants :

- Nombre d'institutions qui enrichissent le portail sur l'intégrité.
- Nombre de visiteurs.
- Fréquence des mises à jour du portail.

Feuille de route :

- Concevoir le portail.
- Identifier le contenu et les services du portail.
- Mettre le portail sur pied.
- Préparer des guides pour la mise à jour du portail et organiser des séances de formation pour les services gouvernementaux partenaires.
- Lancer le portail.

Début : Mars 2018

Fin : Novembre 2019

Note rédactionnelle : la description de l'engagement fournie ci-dessus est une version abrégée du texte de l'engagement, veuillez consulter le plan d'action complet [ici](#).

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel				Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?				
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Moderé	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
7. Général		✓	✓	✓		✓								Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.	Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et objectifs

Le gouvernement devrait publier de manière proactive les réponses aux catégories d'informations fréquemment demandées. La plateforme constituera de plus un espace permettant aux citoyens de soumettre des informations sur des cas de corruption et d'interpeller le gouvernement.

Le Maroc a déployé divers efforts pour lutter contre la corruption au cours des dernières décennies. En 1999, la Commission nationale pour la moralité et la vie publique a cherché à promouvoir l'intégrité et à améliorer la prestation de services¹⁰². Le Maroc a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption en 2007¹⁰³, ce qui, avec les réformes constitutionnelles de 2011, a ouvert la voie à la création en 2009 de l'Autorité nationale pour la probité, la prévention et la lutte contre la corruption (INPPLC). Le mandat de l'INPPLC est de (i) coordonner les politiques de prévention de la corruption (ii) surveiller leur mise en œuvre (iii) recueillir et diffuser les informations dans ce domaine¹⁰⁴. La stratégie nationale de lutte contre la corruption 2015-2025 vise à réduire la corruption et à accroître la confiance des citoyens et de la communauté internationale dans le gouvernement d'ici 2025¹⁰⁵. La Commission nationale anticorruption a publié un rapport sur les progrès de la stratégie nationale entre 2016 et 2018¹⁰⁶. Cependant, la communication avec le public sur les efforts du gouvernement en matière de lutte contre la corruption reste faible¹⁰⁷.

Malgré ces efforts, la perception de la corruption au Maroc reste élevée. Selon le Baromètre mondial de la corruption en 2019, 53 % des personnes interrogées pensent que la corruption a augmenté au cours des 12 derniers mois et 74 % pensent que le gouvernement

¹⁰² « Rapport national sur la promotion de la transparence et la lutte contre la corruption » Royaume du Maroc, https://www.mmmsp.gov.ma/uploads/fckFiles/file/Rapport_national_de_lutte_contre_la_corruption-VersionFrancaise.pdf

¹⁰³ « Rapport national sur la promotion de la transparence et la lutte contre la corruption » Royaume du Maroc, https://www.mmmsp.gov.ma/uploads/fckFiles/file/Rapport_national_de_lutte_contre_la_corruption-VersionFrancaise.pdf

¹⁰⁴ Informations fournies par le gouvernement du Maroc au MÉI pendant la période de commentaires avant publication du rapport.

¹⁰⁵ Global Legal Monitor, Bibliothèque du Congrès, <https://www.loc.gov/law/foreign-news/article/morocco-draft-law-introduced-to-protect-whistle-blowers-in-corruption-cases/>

¹⁰⁶ Commission Nationale Anti-Corruption. 2016-2018.

https://www.mmmsp.gov.ma/uploads/documents/Rapport_Cnac_1erePhase_SNLCC_VD.pdf

¹⁰⁷ « Lutte contre la corruption : le Maroc avance pas à pas... » ACTE International, octobre 2018 dans https://www.acte-international.com/web/aw_17198/fr/lutte-contre-la-corruption-le-maroc-avance-pas-a-pas

fait un mauvais travail pour lutter contre la corruption¹⁰⁸. Les citoyens considèrent que les secteurs de la justice, de la santé, de l'application des lois et le secteur public sont les plus corrompus¹⁰⁹. Une étude interne de l'INPPLC a révélé que les Marocains perçoivent la corruption à des taux beaucoup plus élevés qu'elle ne l'est en réalité. Cette dissonance fait qu'il est difficile pour le gouvernement d'utiliser les perceptions de la corruption pour mesurer les changements réels de la corruption dans le pays¹¹⁰. De plus, il n'existe pas de tableau complet de tous les acteurs et efforts de lutte contre la corruption au Maroc¹¹¹. Bauke Baumann, directeur de l'organisation Boll Stiftung, note qu'il existe très peu de données publiques sur les cas de corruption au Maroc, car la majorité des cas ne sont pas partagés publiquement¹¹².

Yassir Chokairi, directeur du département du partenariat et du développement à l'INPPLC et point de contact du gouvernement pour cet engagement, déclare que le portail comprendra une base de données nationale de tous les cas de corruption, rassemblera toute la communication du gouvernement sur le sujet, fournira un forum pour l'engagement des citoyens ainsi qu'un aperçu de tous les acteurs institutionnels. Ainsi, le portail informera les citoyens sur les efforts de lutte contre la corruption, améliorera la perception des citoyens et leur permettra de mieux diagnostiquer le problème et de participer aux efforts du gouvernement pour lutter contre la corruption¹¹³.

Cet engagement devrait avoir un impact potentiel mineur sur l'accès des citoyens aux informations relatives à la corruption et aux efforts de lutte contre la corruption. Cet engagement représentera probablement un pas positif mais progressif vers des efforts coordonnés de lutte contre la corruption. Cette réforme est évaluée comme ayant une ambition limitée car elle n'introduit pas de nouvelles informations ou de nouvelles possibilités de participation civique, mais réorganise plutôt les informations dans un seul espace en ligne.

Selon les données de 2019, environ 74 % de la population au Maroc utilise Internet¹¹⁴. Les médias sociaux, en particulier Facebook, sont l'un des principaux moyens par lesquels les citoyens s'informent¹¹⁵. Par conséquent, toutes les initiatives de gouvernement en ligne de ce plan d'action ne toucheront qu'une partie de la population et excluront les communautés marginalisées, à moins que des activités complémentaires hors ligne ne soient incluses. Les représentants des OSC interrogés considèrent le portail sur l'intégrité comme une étape limitée. Les OSC ont déclaré que le gouvernement devrait publier le nombre d'affaires de corruption, y compris les affaires en cours, et que des mesures de responsabilisation devraient être prises. Plus précisément, Azzedine Akesbi note qu'il n'existe actuellement aucune loi pour protéger les dénonciateurs, ce qui limite les efforts de lutte contre la corruption dans le pays¹¹⁶.

¹⁰⁸ « Citizens views and experiences of corruption, » Global Corruption Barometer, Afrique 2019, p. 45.

¹⁰⁹ « Stratégie nationale de lutte anti-corruption » Commission nationale anti-corruption, p.10, https://www.mmsp.gov.ma/uploads/file/Strategie%20Nationale%20de%20lutte%20Corruption_SNLCC_FR_2016.pdf

¹¹⁰ Yassir Chokairi, directeur, service du partenariat et du développement, INPPLC, entrevue avec le chercheur du MÉI, 13 mars 2019.

¹¹¹ Yassir Chokairi, directeur, service du partenariat et du développement, INPPLC, entrevue avec le chercheur du MÉI, 13 mars 2019.

¹¹² Bauke Baumann, directeur de l'organisation Boll Stiftung, entrevue avec le chercheur du MÉI, 22 février 2019.

¹¹³ Yassir Chokairi, directeur, service du partenariat et du développement, INPPLC, entrevue avec le chercheur du MÉI, 13 mars 2019.

¹¹⁴ Données de la Banque mondiale : « Utilisateurs d'Internet », Maroc, consulté en 2021

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IT.NET.USER.ZS?locations=MA>

¹¹⁵ « ANRT : More Than 25 Million Moroccans Have Internet Subscriptions, » Morocco World News – consulté le 4 octobre 2020, <https://www.moroccoworldnews.com/2020/03/295885/anrt-more-than-25-million-moroccans-have-internet-subscriptions/>

¹¹⁶ Dr Azzedine Akesbi, professeur, Université Mohammed VI, entrevue avec le chercheur du MÉI, 7 mars 2019.

Cet engagement est pertinent pour les valeurs du PGO relatives à l'accès à l'information, à la technologie pour la transparence et la responsabilité, et à la participation civique, car il cherche à accroître l'accès des citoyens aux informations relatives à la corruption et leur engagement dans les efforts de lutte contre la corruption par le biais d'une plateforme en ligne. Cet engagement est vérifiable, car les étapes comprennent des activités simples telles que la mise en place du portail et la préparation de guides pour son utilisation.

Prochaines étapes :

Le MÉI recommande de prendre en compte les considérations suivantes cadre de la mise en œuvre du plan :

- S'associer à la société civile pour déterminer la portée et le format des informations à partager sur le portail afin de s'assurer qu'elles sont pertinentes et utilisables par le public. Concevoir des documents destinés à différents publics, par exemple des statistiques brutes sur les affaires de corruption et leurs résultats, en plus de résumés en images et en vidéos destinés à un public général.
- Encourager la participation des ministères au portail en publiant des directives claires et en récompensant les « champions de l'intégrité ».
- Mettre en place des mécanismes permettant de signaler les cas de corruption, y compris un cadre juridique et des procédures pour traiter et publier les résultats des soumissions.
- Pour relever le niveau d'ambition, les engagements futurs pourraient se concentrer sur le renforcement et la mise en œuvre du cadre juridique et réglementaire pour les dénonciateurs de corruption et les déclarations de patrimoine des agents publics.¹¹⁷

¹¹⁷ « Morocco: New Law, Elected Officials Must Declare Assets, » Morocco Telegraph. 2021. <https://moroccotelegraph.com/politics/morocco-new-law-elected-officials-must-declare-assets/>

Engagement 8 : Établir un cadre de service public juridiquement contraignant

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« L'engagement comporte des dispositions à inclure dans la charte des services publics, énoncée à l'article 157 de la Constitution, qui va :

- Exiger des organes gouvernementaux qu'ils transcrivent les conditions, ainsi que les règles et étapes nécessaires à la prestation des services publics, en utilisant un modèle uniforme et normalisé, affiché sur le portail national des services publics.
- Exiger la publication de ce qui a été transcrit sur le portail national des services publics et sur tout autre support disponible pour permettre aux utilisateurs d'obtenir les informations dont ils ont besoin. Cela les aidera à accomplir un acte ou à accéder à un service public.
- Faire la mise à jour des données sur les services publics affichées sur le portail national des services publics à la suite de tout changement ou modification.
- Veiller au respect des conditions et règles relatives aux services publics publiées sur le portail national des services publics ou tout autre moyen de communication ou de publication officiel; voir le « Principe d'applicabilité. »
- Obliger les fonctionnaires chargés de fournir des services publics à exécuter leurs tâches dans le respect de ce qui a été communiqué aux utilisateurs par le portail national des services publics ou tout autre moyen officiel de publication ou d'affichage.
- Permettre aux utilisateurs de réagir à toute différence ou divergence entre la prestation d'un service public et ce qui a été publié.

De plus, cet engagement :

- Établira un cadre juridique contraignant pour les organismes gouvernementaux en ce qui concerne les services publics fournis.
- Améliorera la transparence des services fournis par les organes gouvernementaux.
- Obligera les organismes gouvernementaux à remédier à tout abus résultant du non-respect des services publiés sur le portail national des services publics « service-public.ma »

Feuille de route :

- Insérer les dispositions du projet dans la charte des services publics.
- Partager la charte avec toutes les parties prenantes.
- Adopter la charte.

Début : Septembre 2018

Fin : Juin 2020

Note rédactionnelle : la description de l'engagement fournie ci-dessus est une version abrégée du texte de l'engagement, veuillez consulter le plan d'action complet [ici](#).

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel				Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?				
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
8. Général		✓	✓						✓		Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et objectifs

L'article 157 de la constitution marocaine de 2011 stipule qu'une charte des services publics détermine toutes les règles et procédures de bonne gouvernance relatives aux administrations publiques, aux régions, aux collectivités locales et aux organismes publics¹¹⁸. Une charte des services publics a été publiée en 2014¹¹⁹. Toutefois, les administrations sont actuellement régies par des décrets et des lois procédurales différents, ce qui crée une certaine confusion pour les citoyens quant aux procédures correctes pour accéder aux services publics.

Cet engagement vise à normaliser et à publier de manière proactive les procédures sur le site Web service-public.ma afin de réduire la confusion de la part des citoyens et de l'administration. L'engagement vise de plus à donner aux citoyens la possibilité de demander réparation en cas de divergence entre les procédures publiées et les procédures réelles. Cet engagement est vérifiable et lié à la valeur de l'accès à l'information du PGO, car il favorisera la publication d'un ensemble spécifique de procédures et de lois. Il est lié aux engagements 9 et 10 de ce plan d'action.

Actuellement, il y a un manque de clarté et de cohérence dans les politiques et procédures permettant aux citoyens d'accéder aux services administratifs. Les administrations ont des décrets et des lois différents qui régissent leur fonctionnement. Par conséquent, les citoyens doivent parfois présenter des documents différents à différentes administrations, parfois pour le même service. Cela entraîne une perte de temps et d'efficacité dans la prestation des services aux citoyens. Hatim Mouradi, chef de la division des programmes d'innovation et de modernisation au ministère de la réforme de l'administration et de la fonction publique et contact du gouvernement pour cet engagement, explique que les utilisateurs rencontrent actuellement des difficultés pour accéder aux services, indiquant qu'il est nécessaire de faire des efforts pour normaliser, publier et appliquer les procédures¹²⁰. Le Dr Azzedine Akasbi et Nourredine Achemlal, de TANMIA, ajoutent que les procédures de la fonction publique ne sont pas claires et que la loi actuelle permet aux fonctionnaires de se protéger, même s'ils ne suivent pas les procédures. En outre, le manque de volonté politique rend difficile la normalisation des procédures¹²¹.

M. Achemlal fait valoir que les informations actuellement publiées sur service-public.ma ne correspondent pas aux pratiques actuelles. Pour l'obtention d'un passeport, il est possible de

¹¹⁸ Constitution du Royaume du Maroc, 2011, http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/constitution/constitution_2011_Fr.pdf

¹¹⁹ Informations fournies par le gouvernement du Maroc au MÉI par courriel pendant la période de commentaires de prépublication.

¹²⁰ Informations fournies par le gouvernement du Maroc au MÉI par courriel pendant la période de commentaires de prépublication.

¹²¹ Dr Azzedine Akasbi, professeur, Université Mohammed VI, entrevue avec le chercheur du MÉI, 7 mars 2019; Nourredine Achemlal, TANMIA, entrevue avec le chercheur du MÉI, 21 février 2019.

remplir le formulaire en ligne, mais l'approbation et la soumission doivent être effectuées par le représentant du gouvernement local. Certaines procédures légales – comme la création d'une ONG – sont réglementées par la loi mais nécessitent la présentation de documents supplémentaires auprès des administrations locales. Cette dissonance entre les informations qui sont publiées sur des sites Web tels que service-public.ma et l'application est courante dans les administrations marocaines¹²². Les fonctionnaires insistent aussi parfois pour obtenir des documents allant au-delà des exigences légales, en raison d'une méfiance à l'égard du public et d'un désir d'éviter toute fraude potentielle. Cette dynamique de méfiance est l'une des raisons sous-jacentes de la corruption dans les relations entre l'État et les citoyens¹²³.

S'il est mis en œuvre tel quel, cet engagement présente un potentiel modéré d'amélioration de l'accès des Marocains aux services administratifs. Cet engagement vise notamment à aligner les dispositions légales sur la prestation des services publics dans la pratique. Les activités visant à sensibiliser les fonctionnaires et le public à la charte du service public sont importantes. Toutefois, l'objectif de cet engagement, qui consiste à mettre en place un mécanisme de responsabilisation pour faire respecter les règles, est son élément le plus important. Un mécanisme de responsabilité réactif et visible pour répondre aux doléances des citoyens peut inciter les fonctionnaires à respecter la charte et renforcer la confiance des citoyens dans le gouvernement.

En ce qui concerne les objectifs de l'engagement, Hatim Mouradi affirme que l'application de la charte permettrait d'accélérer la numérisation complète des procédures, de limiter les abus, d'accroître le sentiment de confiance, d'accélérer l'e-administration dans le pays, d'accroître la responsabilité et de réduire la corruption¹²⁴. Du point de vue de la société civile, Sofia Rais soulève que, s'il est mis en œuvre, cet engagement augmenterait considérablement la confiance dans les institutions gouvernementales¹²⁵. Pour Nourredine Achemlal, l'impact est un changement progressif. Cependant, M. Akasbi dit qu'une nouvelle loi est nécessaire pour faire respecter l'engagement et que cet engagement, bien qu'ambitieux, manque de réelle volonté politique¹²⁶.

Prochaines étapes :

Le MÉI recommande de prendre en compte les considérations suivantes cadre de la mise en œuvre du plan :

- Se concentrer sur le changement de perspective des fonctionnaires pour mettre l'accent sur leurs obligations envers les citoyens.
- Envisager des mécanismes de responsabilisation, tels que des sanctions pour les fonctionnaires qui ne remplissent pas leur devoir de fournir des services publics ou ne respectent pas les règles de la charte.
- Fournir une formation aux avocats et aux juges pour renforcer les procédures et la loi.
- Fournir la transparence sur le nombre, le type et la réponse aux plaintes des citoyens concernant le service public sur le site service-public.ma.
- Inclure des dispositions dans la charte pour simplifier l'applicabilité, comme le délai et les procédures pour déposer une plainte.

¹²² Nourredine Achemlal, TANMIA, entrevue avec le chercheur du MÉI, 21 février 2019.

¹²³ Hatim Mouradi, chef de la division des programmes d'innovation et de modernisation au ministère de la Réforme de l'administration et de la Fonction publique, Entrevue avec le chercheur du MÉI, 18 mars 2019.

¹²⁴ Hatim Mouradi, chef de la division des programmes d'innovation et de modernisation au ministère de la Réforme de l'administration et de la Fonction publique, entrevue avec le chercheur du MÉI, 18 mars 2019.

¹²⁵ Sofia Rais, directrice par intérim de Droit et Justice, entrevue avec le chercheur du MÉI, 12 février 2019.

¹²⁶ Dr Azzedine Akasbi, professeur, Université Mohammed VI, entrevue avec le chercheur du MÉI, 7 mars 2019; Nourredine Achemlal, TANMIA, entrevue avec le chercheur du MÉI, 21 février 2019.

SOUS EMBARGO aux fins de consultation publique : Ne pas citer ou diffuser

- Permettre aux utilisateurs de donner leur avis sur service-public.ma sur des questions telles que les services qui devraient être fournis en ligne et les meilleurs moyens de le faire.

Engagement 9 : Améliorer le service public grâce aux sites pilotes IDARATI

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« Cet engagement consiste à :

- Fournir à tous les organismes publics des outils et des modes d'organisation basés sur un cahier des charges commun, qui intègre les principes d'efficacité, de transparence et d'égalité entre les usagers.
- Garantir la disponibilité du personnel qui aidera les citoyens et les utilisateurs à traiter tous les formulaires pertinents. Le personnel doit être qualifié et formé à l'accueil des usagers et à la gestion de la relation avec eux.
- Organiser les structures d'accueil dans le respect des règles et conditions normalisées.
- Clarifier les règles et le cadre de la prestation de services publics pour limiter le népotisme, le favoritisme et les actes de corruption.

Les répercussions de cet engagement seront évaluées sur la base des indicateurs suivants :

- Indice de perception de la corruption.
- Nombre d'institutions participant au programme.
- Nombre de secteurs touchés par le programme.
- ...

Feuille de route :

- Faire la mise à jour du site pilote « Centre d'immatriculation des véhicules » de Rabat.
- Faire la mise à jour du site pilote de « l'hôpital provincial d'El Jedida ».
- Faire la mise à jour du site pilote « Consulat du Maroc à Algésiras ».
- Offrir du soutien technique pour la mise à jour du site pilote du pénitencier d'Ain Sbaa Casablanca « oukacha ».

Début : 2018

Fin : 2021

Note rédactionnelle : la description de l'engagement fournie ci-dessus est une version abrégée du texte de l'engagement, veuillez consulter le plan d'action complet [ici](#).

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel				Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?					
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	la transparence et la responsabilité	Technologie et innovation pour	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
9. Général		✓	✓			✓			✓			Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et objectifs

Cet engagement vise à améliorer la qualité des services publics que les Marocains reçoivent dans les centres d'accueil grâce à des procédures normalisées, à l'amélioration des ressources physiques et administratives et à la formation des employés au service à la clientèle. L'objectif de cet engagement est de renforcer la prestation des services publics en veillant à ce que les citoyens aient accès aux informations sur les procédures administratives et aux recours lorsque les services ne sont pas fournis de manière adéquate. Cet engagement complète les engagements 8 et 10 du présent plan d'action.

La priorité du gouvernement de moderniser l'administration et d'améliorer la prestation de services est affirmée dans les articles 154, 155, 156 et 157 de la Constitution de 2011. Plus récemment, le Roi Mohammed VI a souligné la nécessité d'une plus grande transparence et d'une plus grande responsabilité pour améliorer la prestation des services¹²⁷. En 2017, le gouvernement a publié le décret 2-17-444 visant à améliorer la prestation des services publics en normalisant et en publiant les services et en établissant un système pour recevoir les commentaires et les plaintes¹²⁸. Le gouvernement examine actuellement la loi 54.19 visant à établir une charte du service public, qui a été adoptée par la Chambre des représentants en février 2020¹²⁹. Cette loi constituera la base juridique des engagements 8, 9 et 10 de ce plan d'action¹³⁰.

En 2011, le Maroc a lancé IDARATI (« mon administration » en arabe) en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement. IDARATI comprend trois portails en ligne pour les services publics : l'emploi public, le portail chikaya et les services de géolocalisation. Les sites Web sont accompagnés d'une ligne téléphonique et d'une adresse électronique permettant aux citoyens de s'informer sur les procédures administratives et de déposer des plaintes¹³¹.

Malgré les efforts du gouvernement, la prestation de services publics et les centres d'accueil en particulier, sont confrontés à de nombreux défis. Selon Mohammad Hassia, directeur national du programme d'amélioration des structures d'accueil et point de contact du gouvernement pour cet engagement, les employés de l'accueil manquent souvent de formation en matière de service à la clientèle et de prestation de services. Il y a un manque de culture dans laquelle les citoyens sont considérés comme des clients ayant droit aux services publics. En conséquence, les centres d'accueil sont souvent « fermés » et ne répondent pas aux besoins des citoyens. De plus, l'absence d'informations et de procédures unifiées dans les centres d'accueil entraîne une prestation de services inégale dans le pays. De plus, l'utilisation d'outils en ligne ou de procédures standard pour le traitement des

¹²⁷ « Texte intégral du discours de SM le Roi devant les deux Chambres du Parlement – 2012-10-12 » <http://www.chambredesrepresentants.ma/fr/discours-royaux/texte-integral-du-discours-de-sm-le-roi-devant-les-deux-chambres-du-parlement>; « Texte intégral du discours royal à l'occasion du 18^e anniversaire de l'accession du souverain au trône » <http://maroc.gov.ma/fr/discours-royaux/texte-integral-du-discours-royal-loccasion-de-la-fete-du-trone-0>

¹²⁸ « Réforme de l'administration publique: vers la fin des légalisations à la moqataâ » Telquel. 2017. https://telquel.ma/2017/08/08/reforme-de-ladministration-publique-vers-la-fin-des-legalisations-a-la-moqataa_1556815

¹²⁹ Chambre des représentants. Gouvernement du Maroc. <https://www.chambredesrepresentants.ma/fr/%D8%A7%D9%84%D9%86%D8%B5%D9%88%D8%B5-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%B4%D8%B1%D9%8A%D8%B9%D9%8A%D8%A9/projet-de-loi-ndeg5419-portant-charte-des-services-publics>

¹³⁰ « Réforme Administrative de Nouvelles Obligations Pour Les Services Publics, » 2020, Les Eco. <https://leseco.ma/maroc/reforme-administrative-de-nouvelles-obligations-pour-les-services-publics.html>

¹³¹ Le centre d'appel est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 15 h, à l'aide du numéro court 3737 ou du numéro économique 080 200 37 37 et à l'adresse email (service-publique@mmsp.gov.ma); Informations fournies par le gouvernement du Maroc au MÉI pendant la période de commentaires avant publication du rapport.

plaintes est insuffisante¹³². Dans les zones rurales, les centres de services administratifs sont souvent dispersés physiquement et ne sont ouverts qu'une fois par semaine pendant le marché. Les faibles niveaux d'alphabétisation dans les régions rurales confèrent aux fonctionnaires un pouvoir disproportionné par rapport aux citoyens¹³³. Par conséquent, il existe des cas de corruption dans la prestation de services de première ligne¹³⁴.

En réponse à ces défis, cet engagement vise à (i) développer un plan d'amélioration des centres d'accueil des services publics à travers une approche participative (ii) développer les outils pour améliorer la prestation de services dans tous les départements concernés (iii) soutenir les départements et les partenaires dans la mise en œuvre des plans d'amélioration des services (iv) mettre en œuvre les améliorations dans des sites pilotes avec l'intention d'étendre les efforts au niveau national¹³⁵. Plus précisément, le gouvernement fournira : une charte décrivant 10 engagements de service public; une liste des centres d'accueil; un modèle et des normes de service public; divers supports sur les services des centres d'accueil, notamment des vidéos, des affiches et des brochures; une trousse de formation des fonctionnaires; et un système d'évaluation qui mettra en évidence les centres d'accueil exemplaires, entre autres outils¹³⁶.

Pour les sites pilotes, le gouvernement identifiera les priorités matérielles et administratives à améliorer, puis supervisera le réaménagement des installations d'accueil et l'installation de nouveaux équipements, tels que des écrans d'affichage et un système de file d'attente. Le gouvernement va de plus offrir une formation de trois jours sur le service à la clientèle à 12 employés pour chaque centre d'accueil, et mesurer la satisfaction des citoyens. Des guichets de dépôt de plaintes seront de plus installés dans des sites pilotes pour compléter le portail en ligne Chikaya¹³⁷. Mohammad Hassia note que le volet suivi et évaluation de cet engagement est la clé de sa réussite. Selon lui, atteindre un taux de satisfaction de 20 % parmi les citoyens serait un résultat positif compte tenu des faibles taux actuels¹³⁸.

Cet engagement présente un potentiel modéré d'amélioration de la transparence et de la prestation des services publics. Des procédures administratives claires et normalisées permettront aux citoyens de comprendre les services auxquels ils ont droit et de savoir comment exercer un recours lorsque les services ne sont pas fournis de manière adéquate. Si elles sont mises en œuvre telles qu'elles ont été rédigées, les mesures de transparence et de responsabilité renforcées permettront probablement d'améliorer la prestation des services administratifs de base. Il est important de noter que cet engagement aura de plus probablement un impact positif sur la perception du gouvernement par les citoyens en améliorant la qualité de leurs interactions quotidiennes avec les fonctionnaires de première ligne. Cet engagement est considéré comme ayant une ambition modeste car il s'inscrit dans la continuité des réformes en cours et se limite à quelques sites pilotes initiaux. Quoi qu'il en soit, elle représente des réformes positives dans un domaine de priorité nationale.

¹³² Mohammad Hassia, directeur national, Programme d'amélioration des infrastructures d'accueil, ministère de la Réforme de l'administration et de la Fonction publique, entrevue avec le chercheur du MÉI, 21 février 2019; Informations fournies par le gouvernement marocain au MÉI pendant la période de commentaires préalables à la publication du rapport.

¹³³ Nourredine Achemlal, TANMIA, entrevue avec le chercheur du MÉI, 21 février 2019.

¹³⁴ Mohammad Hassia, directeur national, Programme pour améliorer les installations de réception, ministère de la Réforme de l'administration et de la Fonction publique, entrevue avec le chercheur du MÉI, 21 février 2019.

¹³⁵ Informations fournies par le gouvernement du Maroc au MÉI pendant la période de commentaires avant publication du rapport.

¹³⁶ Informations fournies par le gouvernement du Maroc au MÉI pendant la période de commentaires avant publication du rapport.

¹³⁷ Informations fournies par le gouvernement du Maroc au MÉI pendant la période de commentaires avant publication du rapport.

¹³⁸ Mohammad Hassia, directeur national, Programme pour améliorer les installations de réception, ministère de la Réforme de l'administration et de la Fonction publique, entrevue avec le chercheur du MÉI, 21 février 2019.

SOUS EMBARGO aux fins de consultation publique : Ne pas citer ou diffuser

Cet engagement est vérifiable et pertinent pour la valeur de l'accès à l'information du PGO, car il augmenterait l'utilisation des outils d'information et de communication dans les installations d'accueil afin d'améliorer la prestation des services publics. Cet engagement est également pertinent pour la valeur du PGO de Technologie et innovation aux fins d'ouverture et de responsabilité, car il vise à utiliser une plate-forme de données (IDARATI) pour fournir des conseils aux utilisateurs sur la façon de demander des services publics.

Engagement 10 : Mécanisme de plainte du service public

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« L'engagement doit :

- Augmenter le nombre d'organismes gouvernementaux qui ont adopté le mécanisme de réception, de suivi et de traitement des plaintes, observations et suggestions des utilisateurs.
- Permettre la rédaction et la publication de rapports périodiques qui mettent en évidence les plaintes, observations et suggestions des usagers, ainsi que les efforts déployés par les différents organismes gouvernementaux pour améliorer la prestation des services publics sur la base des données recueillies.

Cet engagement implique également la mise en place d'un processus de suivi et d'évaluation :

- Soutien technique aux nouveaux organismes qui rejoignent la plate-forme.
- Formation des nouveaux organismes qui rejoignent la plate-forme.
- Préparation par chaque organe gouvernemental d'un rapport annuel sur les plaintes, observations et suggestions reçues des utilisateurs, qui contient spécifiquement :
 - Une classification des plaintes, observations et suggestions selon les types de services publics fournis.
 - Une liste de mesures adoptées ou à adopter par l'organisme gouvernemental pour améliorer ces services publics.
- Préparation d'un rapport de synthèse par le ministère de la Réforme de l'administration et de la Fonction publique sur la base de rapports sectoriels spécifiques et des indicateurs créés sur la plateforme www.chikaya.ma.
- Publication des rapports sectoriels et du rapport de synthèse après leur approbation.

Voici les indicateurs de rendement de cet engagement :

- Augmentation du nombre d'organismes gouvernementaux participants de 50 %, c'est-à-dire passer de 61 à 90 organismes gouvernementaux.
- Garantie d'un taux de réponse aux plaintes de 70 %.
- Garantie du respect d'un temps de réponse juridique de 70 %.
- Niveau de qualité de réponse avec un taux de 10 % de plaintes répétitives.

Feuille de route :

- Offrir du soutien technique aux nouveaux organismes qui rejoignent la plateforme.
- Former les nouveaux organismes qui rejoignent la plate-forme.
- Préparer un guide de gestion des plaintes, observations et suggestions des utilisateurs.
- Distribuer le guide de gestion des plaintes, observations et suggestions des utilisateurs aux administrations gouvernementales concernées.
- Rédiger les rapports annuels propres au secteur.
- Consolider les rapports sectoriels annuels et préparer le rapport de synthèse annuel.
- Présenter le rapport de synthèse au chef du gouvernement.
- Publier la synthèse et les rapports sectoriels.

Début : 30 Juin 2018

Fin : 30 Juin 2020

Note rédactionnelle : la description de l'engagement fournie ci-dessus est une version abrégée du texte de l'engagement, veuillez consulter le plan d'action complet [ici](#).

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel		Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?						
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
10. Général		✓	✓	✓		✓			✓		Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et objectifs

Chikaya.ma est une plateforme nationale qui a été lancée le 9 janvier 2018 pour traiter les suggestions, les plaintes et les observations des utilisateurs. Chikaya vise à fournir une plateforme en ligne commune au gouvernement pour recueillir et répondre aux plaintes liées aux services publics. Ce portail avait pour but de rendre le gouvernement plus responsable et de l'aligner sur les besoins des citoyens. Cet engagement complète les engagements 8 et 9 du présent plan d'action.

Avant le décret « Chikaya », de nombreuses plaintes de citoyens devaient être soumises sous forme de demande formelle écrite, en personne, à l'agence administrative locale concernée. Certaines administrations proposent la soumission en ligne¹³⁹. Bien qu'il existe une ligne d'assistance téléphonique pour les demandes de renseignements des citoyens (3737) ainsi que le site web public.ma, les procédures de dépôt de plaintes ne sont pas claires. Chaque administration a collecté séparément les statistiques sur les plaintes et les suggestions, ce qui ne permet pas d'avoir une image globale de la prestation des services et de la réactivité du gouvernement. Il y avait aussi la plateforme Fikra.ma (idea.ma en anglais), qui permettait aux citoyens de soumettre des idées de politiques publiques. Ce projet a été oublié et est considéré comme inactif.

Le plan numérique national de 2013 a défini les différentes stratégies d'utilisation de la technologie pour améliorer la qualité de la prestation de services et traiter les suggestions ou les plaintes¹⁴⁰. Ce plan a fourni le cadre de la plateforme Chikaya. Chikaya a multiplié les canaux permettant aux citoyens de s'exprimer sur les services gouvernementaux. Selon Badr Afif, en 2019, le ministère de l'Intérieur a traité 7 000 plaintes l'année dernière. Le délai de réponse actuel de Chikaya.ma est de 60 jours, avec une moyenne de 15 jours¹⁴¹.

Cependant, la plateforme Chikaya a été confrontée à des difficultés depuis son lancement. Les longs délais de réponse et l'absence d'obligation légale de répondre ont fait que de

¹³⁹ Ikram Himmi, chef de division, Soutien aux procédures de simplification et à l'éthique, ministère de la Réforme de l'administration et de la Fonction publique, entrevue avec le chercheur du MÉI, 6 mars 2019.

¹⁴⁰ « Plan Maroc Numérique 2013 » <http://www.egov.ma/sites/default/files/Maroc%20Numeric%202013.pdf>

¹⁴¹ Badr Afif, ministère de l'Intérieur, entrevue avec le chercheur du MÉI, 12 mars 2019.

nombreuses plaintes sont restées sans réponse¹⁴². Certaines OSC interrogées ont trouvé que les instructions sur la façon d'utiliser la plateforme n'étaient pas claires. Par exemple, une personne interrogée a mentionné que l'accès à la réponse du gouvernement était protégé par un mot de passe. Dans d'autres cas, Omal El Hyani, élu du conseil local de Rabat, dit que lorsqu'il a envoyé une demande urgente en avril, il n'a reçu une réponse que trois mois plus tard¹⁴³. Sofia Rais fait remarquer que le nombre d'affaires prises par Chikaya est institutionnellement limité. De plus, le journaliste et intervenant du FMP Mohammed El Aouni fait remarquer que Chikaya ne comprend pas les communes et localités locales, sa portée est donc au mieux limitée¹⁴⁴. Au 9 janvier 2019, 232 administrations sont censées faire partie du portail, mais à ce jour, seules 143 d'entre elles en font partie.

Ikram Himmi déclare que la mise en œuvre complète de l'engagement contribuera aux réformes administratives et à l'amélioration des services publics pour les citoyens. En outre, l'engagement comprend un outil d'évaluation des besoins pour répondre aux attentes des citoyens, un rapport annuel sectoriel sur la manière dont les administrations ont amélioré les services, et un guide sur la manière de répondre aux contributions des citoyens. Enfin, les réformes seront soutenues par un seuil statistique, fixé par décret officiel et fondé sur des normes internationales, afin de fournir des réponses rapides aux plaintes et aux commentaires des citoyens¹⁴⁵.

Cet engagement devrait avoir un impact potentiel modéré sur la capacité des citoyens à s'engager auprès du gouvernement pour une meilleure prestation des services publics. S'il est mis en œuvre tel qu'il est rédigé, cet engagement contribuerait à résoudre le problème de l'absence de canaux numériques permettant aux citoyens de déposer directement des plaintes et des suggestions. Cet engagement vise à accroître l'utilisabilité de la plateforme Chikaya et à renforcer la capacité des citoyens à soumettre des plaintes relatives aux services publics. Cette refonte vise de plus à améliorer la réactivité des gouvernements face aux plaintes des citoyens, qui seront transmises à l'administration compétente pour y répondre.

Cet engagement est lié aux valeurs du PGO que sont l'accès à l'information, la participation civique et l'utilisation de la technologie et de l'innovation pour plus de transparence et de responsabilité. C'est un forum public dans lequel les citoyens peuvent exprimer leurs préoccupations et qui permet une interaction modérée avec les institutions gouvernementales ainsi qu'une participation civique pour la formulation des politiques publiques. Cet engagement est vérifiable, puisqu'il précise un objectif de 232 administrations utilisant la plateforme, ainsi que des taux de satisfaction et de réponse minimums.

Selon Mohammed Laouni, cet engagement représente un bon début pour donner le coup d'envoi de la participation civique et de la responsabilisation. Toutefois, il soutient que le portail n'inclut pas les communes et les collectivités locales et que l'impact ne serait donc pas majeur¹⁴⁶. De plus, Sofia Rais a noté que pour cet engagement, le nombre de cas qui ont été pris et répondus correctement sur Chikaya était faible.¹⁴⁷

¹⁴² Ikram Himmi, chef de division, Soutien aux procédures de simplification et à l'éthique, ministère de la Réforme de l'administration et de la Fonction publique, entrevue avec le chercheur du MÈI, 6 mars 2019.

¹⁴³ Omar El Hyani, membre élu du conseil municipal de Rabat, entrevue avec le chercheur du MÈI, 22 mars 2019.

¹⁴⁴ Sofia Rais, directrice par intérim de Droit et Justice, entrevue avec le chercheur du MÈI, 12 février 2019; Mohammed Laouni, journaliste et membre du comité directeur de PGO Maroc, entrevue avec le chercheur du MÈI, 11 mars 2019.

¹⁴⁵ Ikram Himmi, chef de division, Soutien aux procédures de simplification et à l'éthique, ministère de la Réforme de l'administration et de la Fonction publique, entrevue avec le chercheur du MÈI, 6 mars 2019.

¹⁴⁶ Mohammed Laouni, journaliste et membre du comité directeur de PGO Maroc, entrevue avec le chercheur du MÈI, 11 mars 2019.

¹⁴⁷ Sofia Rais, directrice par intérim de Droit et Justice, entrevue avec le chercheur du MÈI, 12 février 2019.

SOUS EMBARGO aux fins de consultation publique : Ne pas citer ou diffuser

À l'avenir, le gouvernement devrait donner la priorité à une stratégie de communication afin de s'assurer que les citoyens connaissent leurs droits en matière de services publics et qu'ils savent comment accéder aux mécanismes de recours tels que le portail des plaintes. Le gouvernement devrait de plus continuer à former les fonctionnaires sur leurs obligations de prestation de services, leurs responsabilités en matière de transmission ou de réponse aux plaintes, et sur l'existence de la plateforme.

Engagement I I : Promouvoir la transparence budgétaire en publiant des rapports budgétaires

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« Au cours des dernières années, le Maroc a fait de grands efforts pour promouvoir la transparence budgétaire, notamment avec la promulgation de la nouvelle loi organique liée au projet de loi sur les finances, améliorant ainsi, en particulier, son indice d'ouverture budgétaire, et obtenant une note de 45/100 lors de la dernière enquête menée en 2017. Néanmoins, il reste du travail à faire, notamment la production et la publication de trois rapports que le Maroc doit encore produire, selon la dernière enquête sur les budgets ouverts, d'une part, et l'enrichissement du contenu des rapports que le Maroc publie avec une plus grande implication de la société civile, d'autre part.

- Application des normes du PBI sur les rapports budgétaires et leurs délais de publication.
- Implication de la société civile dans la production du budget citoyen.
- En travaillant à la production et à la publication des huit rapports requis par le PBI (y compris le budget citoyen) selon les critères prédéfinis, le ministère de l'Économie et des Finances :
 - Améliorera la qualité et la pertinence de l'information fournie au public et, par conséquent, créera une plus grande transparence budgétaire.
 - Fera participer la société civile à la préparation d'un budget citoyen mieux ciblé et répondant davantage aux attentes des citoyens en matière d'information.

La publication et la production des huit documents budgétaires selon les normes internationales :

- Donnera accès à une information plus exhaustive et de meilleure qualité au public.
- Permettra à la société civile de mieux interagir avec le contenu du Budget citoyen, et de travailler avec le Ministère à l'amélioration constante de ce document pour répondre aux attentes des citoyens.

Feuille de route :

- Produire un rapport budgétaire préliminaire selon les normes internationales pour le projet de loi sur les finances 2019.
- Produire un rapport budgétaire préliminaire selon les normes internationales pour le projet de loi sur les Finances 2020.
- Étendre le concept de budget citoyen à d'autres phases du cycle budgétaire en préparant un budget citoyen en relation avec la loi sur la révision budgétaire pour l'exercice 2016.
- Étendre le concept de budget citoyen à d'autres phases du cycle budgétaire en préparant un budget citoyen en relation avec la loi sur la révision budgétaire pour l'exercice 2017.
- Organiser des consultations avec la société civile sur la forme et le contenu du budget citoyen.

Début : Août 2018

Fin : Août 2020

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel				Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?				
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
11. Général		✓	✓	✓				✓			Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et objectifs

Cet engagement vise à renforcer la participation civique au processus budgétaire et la transparence par la publication des principaux documents budgétaires. Ces étapes visent à mettre en œuvre les exigences de transparence et de participation établies dans la loi de finances 2015 et à améliorer le classement du Maroc dans l'indice du budget ouvert.

Le Maroc a adopté la loi de finances (loi organique 130.13) en juin 2015. La loi a fixé de nouvelles normes en matière de rédaction et de transparence du budget. La loi a été mise en œuvre sur une période de cinq ans, à partir de 2016. Le Maroc a de plus publié son premier budget citoyen en 2017, qui présente une version simplifiée des dépenses et des recettes. Le ministère de l'Économie et des Finances a formé en 2018 un comité sur la transparence budgétaire composé de représentants de différents services afin d'élargir le contenu publié dans les principaux documents budgétaires¹⁴⁸. Grâce à ces différents efforts, le score du Maroc pour la transparence budgétaire est passé de 19/100 en 2006 à 45/100 ou « limité » en 2017. Cependant, le Maroc n'a pas publié la déclaration pré-budgétaire, l'examen de mi-année et le rapport de fin d'année en 2017. En outre, le Maroc offre des possibilités limitées, voire inexistantes, de participation civique aux processus de formation ou de suivi du budget, recevant une note de 0/100 en 2017 pour la participation publique de l'indice¹⁴⁹.

Le Dr Azzedine Akesbi note qu'il n'y a actuellement aucune possibilité pour la société civile de participer à la rédaction du budget¹⁵⁰. Ismail Allouki, de Sim Sim, ajoute que la société civile n'a pas pu participer à la rédaction de la loi de finances¹⁵¹. Hajar Cherkaoui, chef de l'unité du budget citoyen du ministère de l'Économie et des Finances et point de contact du gouvernement pour cet engagement, déclare qu'elle n'a connaissance que d'une consultation de la société civile qui a eu lieu en 2012, sans qu'aucune ne se reproduise depuis¹⁵². Plusieurs membres de la société civile font également remarquer que les récents budgets des citoyens contenaient des informations limitées. Le budget citoyen ne contient pas d'informations sur les taxes par secteur ou d'explications sur les changements dans le budget, par exemple. Ils ont de plus mentionné un manque de transparence et de mécanismes de participation aux niveaux local et municipal¹⁵³.

¹⁴⁸ Hajar Cherkaoui, chef de l'unité du budget citoyen, ministère de l'Économie et des Finances, entrevue avec le chercheur du MÉI, 20 février 2019.

Partenariat Budgétaire International, Sondage sur le Budget ouvert 2017, <https://www.internationalbudget.org/fr/open-budget-survey/country-results/2017/maroc>

¹⁵⁰ Dr Azzedine Akesbi, professeur, Université Mohammed VI, entrevue avec le chercheur du MÉI, 7 mars 2019

¹⁵¹ Ismail Allouki, directeur de Sim Sim, entrevue avec le chercheur du MÉI, 18 mars 2019.

¹⁵² Hajar Cherkaoui, chef de l'unité du budget citoyen, ministère de l'Économie et des Finances, entrevue avec le chercheur du MÉI, 20 février 2019.

¹⁵³ Omar El Hyani, membre élu du conseil municipal de Rabat, entrevue avec le chercheur du MÉI, 22 mars 2019. Dr Azzedine Akesbi, professeur, Université Mohammed VI, entrevue avec le chercheur du MÉI, 7 mars 2019.

Omar El Hyani, membre élu du Conseil de la ville de Rabat, ajoute que le budget des entreprises de la Couronne est aussi opaque que les processus décisionnels¹⁵⁴.

M. Abderrahim Foukahi, membre du comité directeur et de la Commission droit d'accès à l'information, fait remarquer que le budget citoyen n'est pas largement diffusé dans les écoles S-T fédérales; par conséquent, les élèves ne savent pas qu'ils ont le droit d'accéder à cette information ou d'en faire partie¹⁵⁵. Cependant, Hajar Cherkaoui ajoute que le budget citoyen est partagé au niveau de l'université et diffusé sur les médias sociaux¹⁵⁶.

S'il est mis en œuvre tel quel, cet engagement devrait avoir un impact mineur sur la transparence budgétaire et la participation des citoyens au processus budgétaire. La publication complète et en temps utile des huit principaux documents budgétaires permettra d'accroître l'accès des Marocains aux informations budgétaires. De plus, la consultation de la société civile sur le contenu du budget des citoyens permettra de s'assurer que le document répond mieux aux besoins d'information du public. Cet engagement est considéré comme ayant une ambition limitée car il ne constitue pas un écart significatif par rapport au statu quo. Deux autres documents budgétaires clés seront publiés en conséquence. De plus, la consultation de la société civile est décrite comme une activité ponctuelle plutôt que comme un changement permanent de la pratique standard. Un exemple de réforme plus ambitieuse du gouvernement ouvert consisterait à introduire des possibilités pour la société civile et le public de participer aux processus de formation ou de contrôle du budget. Il pourrait s'agir de mairies régionales pour recueillir la contribution des citoyens et de consultations avec la société civile sur des dispositions spécifiques du budget. Cet engagement est considéré comme vérifiable et pertinent pour les valeurs de transparence et de participation civique du PGO.

Prochaines étapes :

Le MÉI recommande de prendre en compte les considérations suivantes dans le cadre de la mise en œuvre du plan :

- Publier le Budget des citoyens en plusieurs langues et dans des formats audio et visuels afin de garantir l'accessibilité à tous les Marocains.
- Encourager les municipalités et les gouvernements locaux à adopter des budgets citoyens pour améliorer la transparence au niveau infranational.
- Établir un partenariat avec la société civile pour faire de la consultation publique dans le processus d'élaboration et de suivi du budget une pratique courante, et chercher particulièrement à inclure les communautés marginalisées.
- Permettre au public et à la société civile de témoigner lors des auditions parlementaires sur le projet de budget et le rapport d'audit.
- Établir des mécanismes permettant à la société civile ou au public d'aider l'institution supérieure de contrôle à concevoir son programme de contrôle et à mener des enquêtes.¹⁵⁷

¹⁵⁴ Omar El Hyani, membre élu du conseil municipal de Rabat, entrevue avec le chercheur du MÉI, 22 mars 2019.

¹⁵⁵ Abderrahim Foukahi, REMDI et membre de la Commission d'accès à l'information, entrevue avec le chercheur du MÉI, 23 février 2019.

¹⁵⁶ Informations fournies par le gouvernement du Maroc au MÉI pendant la période de commentaires avant publication.

¹⁵⁷ Partenariat Budgétaire International. Résumé du pays 2017. <https://www.internationalbudget.org/open-budget-survey/country-results/2019/morocco>

Engagement 12 : Mettre en œuvre la loi organique de finance n° 130-13

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« La nécessité de mettre en place les dispositions constitutionnelles relatives à la consécration du droit de l'information, à la préservation de l'équilibre des finances publiques, à la bonne gouvernance et à la reddition des comptes afin de satisfaire les attentes des citoyens de plus en plus conscients de leurs droits dans le cadre d'un État moderne et démocratique.

Accroître la transparence budgétaire tout en améliorant la performance de la gestion publique et en renforçant le rôle du Parlement dans le débat budgétaire et dans le contrôle des finances publiques.

- Enrichir l'information budgétaire mise à la disposition du Parlement et du grand public.
- Améliorer la lisibilité du budget à travers le passage vers une présentation par programme de politique publique avec la consolidation de la dimension régionale.
- Diffuser à grande échelle le projet de loi de finances.
- Consacrer les principes de l'évaluation et de la reddition des comptes.
- Le renforcement des principes budgétaires fondamentaux (sincérité budgétaire et comptable, la rationalisation de la création et de l'utilisation des Comptes Spéciaux du Trésor et des Services de l'État Gérés de Manière Autonome).

Feuille de route :

- Rédiger le Rapport Annuel de Performance.
- Rédiger le Rapport d'Audit de Performance.
- Présenter la programmation budgétaire triennale globale de l'État et les budgets des départements ministériels. »

Début : Juin 2018

Fin : Mars 2020

Note rédactionnelle : la description de l'engagement fournie ci-dessus est une version abrégée du texte de l'engagement, veuillez consulter le plan d'action complet [ici](#).

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel				Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?				
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
I. Général		✓	✓						✓					Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.					Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.

Contexte et objectifs

Cet engagement vise à accroître l'accès du parlement et du public aux informations budgétaires afin d'éclairer leur débat et leur participation à la formulation et au suivi du budget.

Le gouvernement du Maroc a cherché à moderniser ses processus budgétaires au cours des dernières décennies. Dès 2001, le gouvernement a commencé à expérimenter une approche de budgétisation axée sur les résultats en évaluant les programmes en fonction des résultats de la performance. Avec l'avènement de la constitution de 2011, le parlement a assumé un rôle beaucoup plus important dans la rédaction du budget¹⁵⁸. Ce changement s'est traduit par la loi organique de finances de 2015 130.13. Entrée en vigueur sur cinq ans à partir de 2016, la loi de finances organique a représenté un changement important dans la gestion des finances publiques au Maroc. La loi a considérablement accru le rôle du Parlement dans l'élaboration du budget et l'accès des membres du Parlement aux informations budgétaires. Il a de plus établi le calendrier et le processus de vote du budget et de production des rapports de performance¹⁵⁹. Cependant, Ahmed Berrada, directeur associé chargé de la mise en œuvre de la loi de finances organique et point de contact du gouvernement pour cet engagement, explique qu'auparavant, les rapports budgétaires fournis au Parlement étaient très techniques et peu conviviaux. De plus, les consultations de la société civile sont limitées¹⁶⁰.

L'objectif de cet engagement est d'accroître la transparence budgétaire. Plus précisément, le gouvernement divulguera les rapports d'exécution du budget pour les plans triennaux des ministères ainsi que les rapports annuels de performance et d'audit. Cet engagement vise de plus à sensibiliser le public à la loi de finances. Ces rapports permettraient au Maroc de se rapprocher des normes du Partenariat Budgétaire International et de soutenir le contrôle parlementaire et la participation des OSC. Cet engagement est vérifiable et pertinent pour les valeurs du PGO en matière d'accès à l'information, car ces rapports seraient partagés publiquement et discutés au Parlement et avec le public. Cet engagement devrait avoir un

¹⁵⁸ Informations fournies par le gouvernement du Maroc au MÉI pendant la période de commentaires avant publication.

¹⁵⁹ « Le pouvoir financier du parlement », Khalid Cherkaoui Semmoumi, EcoActu, <https://www.ecoactu.ma/le-pouvoir-financier-du-parlement-marocain/>

¹⁶⁰ Ahmed Berrada, directeur associé, ministère de l'Économie et des Finances, entrevue avec le chercheur du MÉI, 4 mars 2019.

impact potentiel modéré sur l'accès des citoyens aux informations sur l'élaboration et l'exécution du budget.

En ce qui concerne les informations sur le budget public, les représentants des OSC ont demandé une divulgation à plus grande échelle. Youness Benmoumen note que les informations budgétaires ne répondent pas aux normes de l'OCDE car elles ne sont pas publiées sous forme de données brutes, dans des formats comparables et consultables¹⁶¹. Ahmed Bernoussi, de Transparency Maroc, estime que les rapports budgétaires devraient mieux refléter les implications sociales des décisions budgétaires, telles que l'impact social de la politique fiscale¹⁶².

Les personnes rencontrées ont souligné plusieurs résultats positifs possibles de cet engagement. Ahmed Bernoussi indique que si cet engagement était appliqué, celui-ci permettrait à d'autres ministères concernés de travailler ensemble sur les affaires budgétaires¹⁶³. Ahmed Berrada affirme que cet engagement améliorera la capacité du Parlement et du public à comprendre et à débattre du budget¹⁶⁴. Mohammed Laouni estime que cet engagement renforcera la sensibilisation des citoyens à leur droit de participer à la rédaction du budget¹⁶⁵.

¹⁶¹ Youness Benmoumen, président de Tafra, entrevue avec le chercheur du MÉI, 15 février 2019

¹⁶² Ahmed Bernoussi, secrétaire général, Transparency Morocco, entrevue avec le chercheur du MÉI, 26 février 2019.

¹⁶³ Ahmed Bernoussi, secrétaire général, Transparency Morocco, entrevue avec le chercheur du MÉI, 26 février 2019.

¹⁶⁴ Ahmed Berrada, directeur associé, ministère de l'Économie et des Finances, entrevue avec le chercheur du MÉI, 4 mars 2019.

¹⁶⁵ Mohammed Laouni, journaliste et membre du comité directeur de PGO Maroc, entretien avec le chercheur du MÉI, 11 mars 2019.

Engagement I3 : Financement public de la transparence par la société civile

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« Le ministère délégué auprès du chef du gouvernement, chargé des relations avec le Parlement et la société civile, a lancé le portail « Charaka » pour traduire la volonté du gouvernement de promouvoir les partenariats avec les organisations de la société civile, considérés comme un instrument solide pour mener la nouvelle politique de proximité. Il facilite également l'accès à l'information grâce au soutien apporté par l'État aux organisations non gouvernementales et à la publication de l'appel à propositions du Partenariat.

Cet engagement vise une participation accrue de tous les acteurs gouvernementaux impliqués dans le versement de fonds publics aux organisations de la société civile.

Il permet également aux acteurs de la société civile et aux autres parties prenantes de recevoir des informations utiles sur les financements publics accordés aux organisations de la société civile.

Voici les indicateurs de cet engagement :

- Rédaction et adoption du décret exécutif sur le partenariat entre l'État et les organisations de la société civile.
- Augmentation du nombre d'organismes gouvernementaux impliqués dans le financement public des organisations de la société civile de 20 % à 70 %.
- Augmentation du nombre d'organismes gouvernementaux qui s'engagent à publier sur le portail de 20 % à 70 %.
- Cartographie de la répartition des fonds publics par région, par type de projet financé, et par coordonnées des associations bénéficiaires.
- Publication des appels à propositions à (50 %), pour atteindre (80 %) d'ici 2020.
- Rédaction et publication d'un rapport annuel qui évalue les financements publics accordés aux organisations de la société civile.

Feuille de route :

- Rédiger et adopter le décret exécutif sur le partenariat entre l'État et les organisations de la société civile.
- Cartographier la répartition des fonds publics par région, par type de projet financé, et par coordonnées des associations bénéficiaires.
- Rédiger et publier un rapport annuel qui évalue les financements publics accordés aux organisations de la société civile.

Début : 30 Juin 2018

Fin : 30 Juin 2020

Note rédactionnelle : la description de l'engagement fournie ci-dessus est une version abrégée du texte de l'engagement, veuillez consulter le plan d'action complet [ici](#).

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel				Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?				
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
I. Général		✓	✓					✓			Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et objectifs

L'État marocain accorde le droit de créer et de participer à des associations depuis 1958¹⁶⁶. Une circulaire du premier ministre datant de 2003 visait à faciliter et à promouvoir le partenariat et le financement de la société civile par l'État, jetant ainsi les bases du site Web « Charaka ». Le site Web a pour objectif de servir de base de données centralisée, transparente et régulièrement mise à jour sur les possibilités de financement public pour les organisations de la société civile (OSC) par région, thème et domaine d'activité.

En 2016, le financement public des OSC était d'environ 6 millions de dirhams marocains, contre 7 milliards de dirhams marocains provenant de sources internationales. Les financements publics sont généralement destinés à des associations travaillant sur des activités socio-économiques et génératrices de revenus dans les zones rurales et semi-urbaines. Alors que les organisations travaillant dans le domaine des droits de l'homme et de la défense des droits reçoivent généralement des financements internationaux, il y a un manque de transparence autour du financement et une perception que le financement est fortement influencé par le favoritisme¹⁶⁷. Sofia Rais de l'OSC Droit et Justice ajoute que le financement gouvernemental reste opaque, limité, avec des normes d'admissibilité incohérentes¹⁶⁸. Le montant alloué n'est pas suffisant pour financer le grand nombre d'OSC, environ 160 000. Elle affirme de plus qu'il existe une disparité régionale, la plupart des fonds allant aux grandes villes comme Casablanca et Rabat¹⁶⁹.

Cet engagement vise à résoudre ce problème par une publication proactive des opportunités de financement pour les OSC en ligne. Elle vise de plus à augmenter le nombre de départements gouvernementaux qui publient des appels à projets et des rapports annuels sur les projets et activités en cours sur la plateforme. Cet engagement est vérifiable et pertinent aux valeurs du PGO en matière d'accès à l'information, car il vise à publier toutes

¹⁶⁶ Gouvernement du Maroc. 1959. http://www.charaka-association.ma/Contenu/Docs/D%C3%A9cret_31_Janvier_1959_Ar.pdf

¹⁶⁷ 2016 CSO Sustainability Index For the Middle East and North Africa. « Morocco » <https://www.usaid.gov/middle-east-civil-society/2016>

¹⁶⁸ Sofia Rais, directrice par intérim de Droit et Justice, entrevue avec le chercheur du MÉI, 12 février 2019.

¹⁶⁹ « Les subventions accordées aux associations se fondent sur les mécanismes de partenariat et obéissent à la présentation d'un rapport financier (ministère), » MAP Express. 2013. <http://www.mapexpress.ma/actualite/culture-et-medias/les-subventions-accordees-aux-associations-se-fondent-sur-les-mecanismes-de-partenariat-et-obéissent-a-la-présentation-dun-rapport-financier-ministere/>

les informations relatives au financement des OSC et aux procédures à suivre ainsi qu'une liste de toutes les organisations de la société civile qui ont reçu un financement.

Cet engagement comporte un potentiel mineur pour accroître la transparence du financement public des OSC. Cet engagement vise à pouvoir rendre le site Web Charaka plus dynamique et plus complet, avec un plus large éventail de données, telles que le financement par région et par ville. Par conséquent, cet engagement peut créer des conditions plus équitables pour l'accès au financement et accroître la compétitivité des demandeurs de financement. Cependant, cet engagement est d'une ambition limitée puisqu'il vise uniquement à mettre à jour un portail existant et à publier un rapport. Les activités visant à garantir un financement public égal entre les types d'OSC et les régions auraient permis de relever le niveau d'ambition. En outre, la conception de cet engagement aurait pu être renforcée par des mesures incitatives visant à encourager les organismes gouvernementaux à publier des données sur le financement et par une campagne de communication destinée à mieux faire connaître la plateforme.

Prochaines étapes :

L'IRM recommande de prendre en compte les considérations suivantes dans le cadre de la mise en œuvre du plan :

- S'associer à la société civile pour réviser les lois et règlements relatifs à l'utilisation des fonds, aux opérations et au processus d'autorisation des OSC, afin d'élargir l'espace opérationnel de ces dernières.
- Explorer les possibilités de traitement fiscal préférentiel pour les OSC.
- Créer des incitations pour que les organismes gouvernementaux téléchargent les opportunités et les données de financement des OSC et offrir un canal permettant aux OSC de compléter les données gouvernementales sur les sources de financement.
- S'associer à la société civile pour améliorer continuellement l'utilisation de la plateforme, par exemple en permettant la recherche par domaine d'activité.
- Établir des directives et des procédures pour promouvoir une répartition égale des fonds publics entre les différents types d'OSC.
- Envisager la création d'un portail central au sein du site web pour toutes les demandes de subventions et de financement entre les organismes gouvernementaux afin de faciliter la surveillance.

Engagement I4 : Organismes de consultation nationale et régionale

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« Cet engagement consiste à :

- Sensibiliser les associations, les citoyennes et les citoyens sur les modalités de leur participation dans la gestion des affaires publiques, et ce par l'organisation d'une campagne nationale de communication et de sensibilisation et la mise en place d'un plan de communication sur la participation citoyenne.
- Développer les services du centre d'appel et d'accompagnement des associations de la société civile.
- Organiser des rencontres régionales en partenariat avec les 12 régions du Royaume pour promouvoir la démocratie participative et pour activer la création des instances de concertation et dialogue au niveau des conseils des collectivités territoriales.
- Élaborer des guides simplifiés facilitant le travail des instances de concertation vérifier la disponibilité des moyens.
- Coordonner les actions de concertation et de dialogue initiées par les institutions constitutionnelles et les différents comités créés dans ce sens.
- Mettre en place et tester au niveau d'un site pilote des mécanismes « modèles » favorisant la participation citoyenne en vue de généraliser l'expérience à l'ensemble des communes, préfectures et provinces.

Feuille de route :

- Lancer une campagne de communication sur le cadre juridique de la démocratie participative.
- Améliorer les services du centre d'appel et d'accompagnement des associations de la société civile et créer une bibliothèque électronique de la démocratie participative.
- Rendre publique la plateforme des 12 régions et les différentes formations organisées pour les associations par le ministère au profit des associations.
- Organiser des activités régionales en partenariat avec les 12 régions du Royaume pour promouvoir la démocratie participative et pour activer la création des instances de concertation et dialogue au niveau des conseils des collectivités territoriales.
- Élaborer des guides simplifiés facilitant le travail des instances de concertation.
- Mettre en place et tester au niveau d'un site pilote des mécanismes « modèles » favorisant la participation citoyenne en vue de généraliser l'expérience à l'ensemble des communes, préfectures et provinces.

Début : Août 2018

Fin : Août 2019

Note rédactionnelle : la description de l'engagement fournie ci-dessus est une version abrégée du texte de l'engagement, veuillez consulter le plan d'action complet [ici](#).

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel				Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?				
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Moderé	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
I. Général		✓		✓					✓		Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et objectifs

Cet engagement vise à revitaliser et à étendre les mécanismes de consultation publique à l'échelle régionale. La Constitution marocaine de 2011 a jeté les bases d'une plus grande participation civique ainsi que d'une décentralisation accrue entre les 12 régions du pays¹⁷⁰. Si une partie du cadre juridique et institutionnel a été mise en place, les organes de consultation régionaux et locaux n'ont pas atteint leur plein potentiel¹⁷¹.

Le gouvernement a adopté la loi organique 113.14 en 2015, qui a créé des conseils régionaux élus chargés de superviser les investissements et la planification régionaux, comme l'élaboration de plans de développement régionaux¹⁷². Ces conseils municipaux et régionaux ont été invités à mettre en place des organes de consultation pour faciliter le dialogue avec la société civile et le public¹⁷³. Cependant, en 2018, les conseils régionaux avaient du mal à créer et à mettre en œuvre des plans de développement¹⁷⁴. Youssef Ladmasni rapporte que lorsque des consultations ont lieu, les administrations locales invitent souvent les OSC qui sont favorables à leur programme à participer aux événements¹⁷⁵. L'OCDE a donc recommandé de redynamiser les organes de consultation publique aux niveaux national, régional et municipal¹⁷⁶.

Le gouvernement du Maroc a entrepris quelques dialogues et formations de la société civile sur la démocratie participative au cours de la dernière décennie. En 2013, le gouvernement a lancé un dialogue national sur la société civile, qui visait à consulter 10 000 OSC sur son

¹⁷⁰ Constitution du Maroc, 2011 http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/constitution/constitution_2011_Fr.pdf

¹⁷¹ « Dialogue Maroc-OCDE sur les politiques de développement territorial. » Programme-pays du Maroc. OCDE. 2018. https://www.oecd-ilibrary.org/fr/dialogue-maroc-ocde-sur-les-politiques-de-developpement-territorial_5j8qxc6w8sr6.pdf?itemId=%2Fcontent%2Fpublication%2F9789264302884-fr&mimeType=pdf

¹⁷² « Dialogue Maroc-OCDE sur les politiques de développement territorial. » Programme-pays du Maroc. OCDE. 2018. https://www.oecd-ilibrary.org/fr/dialogue-maroc-ocde-sur-les-politiques-de-developpement-territorial_5j8qxc6w8sr6.pdf?itemId=%2Fcontent%2Fpublication%2F9789264302884-fr&mimeType=pdf

¹⁷³ Lamia Zaki « Decentralization in Morocco: Promising Legal Reforms with Uncertain Impact » 2019. <https://www.arab-reform.net/publication/decentralization-in-morocco-promising-legal-reforms-with-uncertain-impact/>

¹⁷⁴ « Dialogue Maroc-OCDE sur les politiques de développement territorial. » Programme-pays du Maroc. OCDE. 2018. https://www.oecd-ilibrary.org/fr/dialogue-maroc-ocde-sur-les-politiques-de-developpement-territorial_5j8qxc6w8sr6.pdf?itemId=%2Fcontent%2Fpublication%2F9789264302884-fr&mimeType=pdf

¹⁷⁵ Youssef Lamdasni, entrevue avec le chercheur du MÈI, 22 février 2019

¹⁷⁶ « Dialogue Maroc-OCDE sur les politiques de développement territorial. » Programme-pays du Maroc. OCDE. 2018. https://www.oecd-ilibrary.org/fr/dialogue-maroc-ocde-sur-les-politiques-de-developpement-territorial_5j8qxc6w8sr6.pdf?itemId=%2Fcontent%2Fpublication%2F9789264302884-fr&mimeType=pdf

nouveau rôle et les prérogatives acquises dans la Constitution de 2011¹⁷⁷. La consultation a donné lieu à 18 rencontres régionales avec la société civile et à 140 recommandations fondées sur les contributions de la société civile¹⁷⁸.

S'il est mis en œuvre tel qu'il est rédigé, cet engagement présente un potentiel modéré d'accroissement de la participation civique à l'élaboration des politiques par la création et le renforcement d'organes consultatifs régionaux. Cet engagement vise en particulier à remédier au manque d'opportunités, de sensibilisation et de capacités de la société civile à participer à l'élaboration des politiques. S'il est pleinement mis en œuvre, cet engagement pourrait servir à institutionnaliser davantage la démocratie participative, comme le prévoient la constitution et les lois organiques ultérieures. Selon Nourredine Achemlal, de Tanmia, la consultation des ONG nationales peut donner de la crédibilité à la politique du gouvernement¹⁷⁹.

Cet engagement a une ambition modérée puisqu'il ne va que jusqu'à créer les bases et tester un organe consultatif pilote. Cependant, cet engagement se traduira par des réformes ambitieuses en matière de gouvernement ouvert si des organes de consultation permanents et inclusifs sont mis en place dans les 12 régions. Des documents montrant que le gouvernement a pris en compte et a agi en fonction des contributions de la société civile recueillies lors des consultations seraient la preuve d'une avancée louable en matière de gouvernement ouvert.

En outre, cet engagement se concentre principalement sur le rôle et les capacités de la société civile à s'engager dans un processus participatif. L'inclusion de dispositions visant à informer les organes du gouvernement local de leurs obligations de consulter et de répondre aux contributions du public renforcerait l'ambition de cet engagement. Il est essentiel de veiller à ce que les autorités gouvernementales prennent en compte le retour d'information de la société civile et y répondent en temps utile pour renforcer la confiance des citoyens dans le gouvernement.

Cet engagement comprend des activités vérifiables telles que la création de guides juridiques pour la société civile concernant la démocratie participative. Une plus grande précision pourrait être fournie sur les organes consultatifs pilotes quant à la portée, l'emplacement et le nombre de mécanismes efficaces et l'engagement pourrait préciser du nombre de réunions qui auront lieu au niveau régional. Cet engagement est pertinent pour la valeur du PGO de la participation civique car il offre à la société civile des outils pour utiliser les mécanismes locaux et nationaux de démocratie participative afin de s'engager dans le débat et la formation des politiques.

Prochaines étapes :

Alors que les réformes de la démocratie participative se poursuivent au Maroc, les responsables de la mise en œuvre doivent prendre en compte les points suivants :

- Continuer à renforcer les canaux de démocratie participative dans les futurs plans d'action, en mettant l'accent sur l'inclusion des jeunes dans les consultations

¹⁷⁷ Le dialogue national sur la société civile et les nouvelles prérogatives constitutionnelles; objectifs; <https://hiwarmadani2013.ma/fr/p/Dialogue%20national%20sur%20les%20nouvelles%20pr%C3%A9rogatives%20constitutionnelles%20de%20la%20Soci%C3%A9t%C3%A9%20civile/Le%20minist%C3%A8re%20charg%C3%A9%20des%20relations%20avec%20le%20Parlement%20et%20la%20soci%C3%A9t%C3%A9%20civile/Dialogue%20National/7/Les%20objectifs%20du%20Dialogue.html>

¹⁷⁸ « Habib Choubani : le dialogue national sur la société civile a réussi », <https://www.menara.ma/fr/article/le-dialogue-national-sur-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile-r%C3%A9ussi-car-b%C3%A2ti-sur-des-fondements-sains-ministre>

¹⁷⁹ Nourredine Achemlal, TANMIA, entrevue avec le chercheur du MÉI, 21 février 2019.

SOUS EMBARGO aux fins de consultation publique : Ne pas citer ou diffuser

politiques et en veillant à ce que les autorités gouvernementales prennent en compte et répondent au retour d'information des consultations.

- Examiner les indicateurs d'une mise en œuvre réussie en termes de qualité et de quantité de la consultation publique recueillie et les preuves que les réactions du public ont entraîné des changements de politique.
- Fournir des conseils et un soutien technique aux autorités régionales pour renforcer les capacités du gouvernement et encourager l'ouverture à la participation civique des fonctionnaires.
- Créer des documents sur la démocratie participative et les outils existants dans des formats facilement accessibles, tels que diverses langues et formats médiatiques.

Engagement 15 : Plateforme de participation citoyenne en ligne

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« Le cadre juridique relatif à la participation citoyenne a été mis en place pour les pétitions et les motions. Et en ce qui concerne la consultation publique, il est en phase d'élaboration. À cet effet, et en vue d'opérationnaliser les dispositions de ce cadre juridique et pour faciliter aux citoyens l'exercice de leur nouveau droit lié à la participation citoyenne, une plateforme électronique est en phase de mise en place.

L'engagement consiste en la mise en place d'une plateforme électronique de la « participation citoyenne » qui va couvrir les trois processus : de la pétition, de la proposition et de la consultation publique, ainsi que l'ensemble des prestations de formation et d'assistance technique et de maintenance. Les citoyens pourraient soumettre des pétitions via le portail en ligne au Parlement, au gouvernement ou aux collectivités territoriales locaux conformément aux procédures légales. Les citoyens pourront également utiliser le portail pour soumettre des motions législatives au Parlement. En outre, les autorités publiques peuvent utiliser le site pour lancer une consultation publique sur des décisions ou des politiques.

L'engagement aura les objectifs suivants :

- Faciliter l'exercice des nouveaux droits des citoyens liés à la participation citoyenne (présentation des pétitions aux pouvoirs publics et des motions en matière législative et de la consultation publique).
- Élargir l'exercice de ce droit à tout le territoire marocain.

Feuille de route :

- Lancer la plateforme.
- Fournir une formation sur la plateforme (guide d'utilisation de la plateforme).
- Mise en œuvre d'initiatives de sensibilisation sur la plateforme dans les 12 régions et dans les différentes formations organisées par le ministère au profit des associations. »

Début : Août 2018

Fin : Août 2019

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)			Impact potentiel			Complétion			Cela a-t-il ouvert le gouvernement?								
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable	
I. Général		✓		✓		✓			✓					Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.						Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.

Contexte et objectifs

Les réformes constitutionnelles de 2011 au Maroc et les lois organiques qui ont suivi ont fondamentalement changé la relation entre les citoyens et l'État en créant des espaces de participation civique là où il n'y en avait pas auparavant. Les articles 14 et 15 de la Constitution marocaine accordent aux citoyens le droit de présenter des motions et des pétitions aux autorités publiques¹⁸⁰. La loi organique 44.14 (2015) a établi le cadre réglementaire du droit de présenter des pétitions, tandis que la loi organique 64.44 (2016) a établi le cadre réglementaire du droit des citoyens de présenter des motions sur des questions législatives¹⁸¹. L'article 139 de la constitution et les lois organiques complémentaires ont établi le droit de pétition auprès du gouvernement local¹⁸². Cet engagement vise à mettre en œuvre ce cadre juridique par le lancement de la plateforme [eparticipation.ma](http://www.eparticipation.ma), qui permettrait aux citoyens de soumettre des motions et des pétitions directement au gouvernement national et local.

Très peu de pétitions et de motions ont été soumises au gouvernement au cours des premières années du nouveau cadre juridique. Selon les données de 2019, seules cinq pétitions ont été soumises au gouvernement national¹⁸³. Le gouvernement réagit lentement à ces pétitions. Par exemple, une pétition présentée en janvier 2017 a reçu un retour du gouvernement en juillet 2018, et une réponse officielle en ligne en novembre 2019¹⁸⁴. Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparency Maroc, note que l'ambition de cet engagement serait améliorée si un calendrier de réponse du gouvernement aux soumissions était mis en place¹⁸⁵. De manière positive, plus de 200 pétitions ont été soumises aux gouvernements locaux. D'après les informations de 2019, certaines pétitions au niveau local ont été couronnées de succès et ont permis la construction de nouvelles routes et de centres culturels locaux¹⁸⁶.

Selon la société civile, la nature restrictive des lois organiques est un important facteur limitant la capacité des citoyens à influencer la rédaction des politiques au moyen de pétitions et de motions¹⁸⁷. Les pétitions doivent recueillir 5 000 signatures et les motions, 25 000, pour être soumises au gouvernement¹⁸⁸. Ce seuil est considéré comme lourd par de nombreux membres de la société civile et par le Conseil national des droits de l'homme. Jusqu'à la création du portail de participation électronique, les signatures devaient être recueillies à la main et chacune d'entre elles était accompagnée d'une carte d'identité délivrée par le gouvernement. Tous les signataires doivent être des électeurs inscrits, ce qui réduit considérablement le nombre de citoyens pouvant participer aux pétitions et aux

¹⁸⁰ Constitution du Maroc, 2011 http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/constitution/constitution_2011_Fr.pdf

¹⁸¹ Loi organique 44.14 (2015), Gouvernement du Maroc., http://www.mcrp.gov.ma/Contenu/Ministere/activites/Com_Petition.pdf

¹⁸² Loi organique n° 111-14 (sur les régions), n° 112-14 (sur les préfectures ou les provinces) et n° 113-14 (sur les municipalités), Gouvernement du Maroc.

¹⁸³ Francesco Colin. « (Un)Participatory Democracy? The Limits of Institutional Petitions in Morocco. » 2019. Moroccan Institute for Policy Analysis.

¹⁸⁴ Francesco Colin. « (Un)Participatory Democracy? The Limits of Institutional Petitions in Morocco. » 2019. Moroccan Institute for Policy Analysis.

¹⁸⁵ Ahmed Bernoussi, secrétaire général, Transparency Morocco, entrevue avec le chercheur du MÈI, 26 février 2019.

¹⁸⁶ Francesco Colin. « (Un)Participatory Democracy? The Limits of Institutional Petitions in Morocco. » 2019. Moroccan Institute for Policy Analysis.

¹⁸⁷ Ismail Allouki, directeur de Sim Sim, entrevue avec le chercheur du MÈI, 18 mars 2019; Ahmed Bernoussi, secrétaire général, Transparency Maroc, entrevue avec le chercheur du MÈI, 26 février 2019; Dr Azzedine Akesbi, professeur, Université Mohammed VI, entrevue avec le chercheur du MÈI, 7 mars 2019.

¹⁸⁸ Le lecteur peut consulter les exigences officielles visant la présentation d'une pétition au : https://www.eparticipation.ma/sites/default/files/documents/PetitionNationale/guide/Petitions_nationales_Guide_Ar.pdf

motions. En 2019, seuls 15 millions des 22 millions de Marocains étaient inscrits sur les listes électorales¹⁸⁹. Ismail Allouki, directeur par intérim de Sim Sim, déclare que la loi est vague sur la validité des signatures numériques¹⁹⁰. De plus, il existe des restrictions sur les sujets que les pétitions peuvent couvrir. Les pétitions ne peuvent pas porter sur des questions liées à la sécurité intérieure, à la monarchie, à la religion ou au syndicalisme, par exemple. Les termes relatifs à la recevabilité sont de plus vagues : les pétitions doivent être « dans l'intérêt public », « légales » et « clairement rédigées »¹⁹¹. En raison de ces facteurs, le Dr Azzedine Akesbi craint que le processus ne soit que consultatif¹⁹².

De manière optimiste, le droit de pétition a été exercé au niveau local. Les pétitions locales ne doivent recueillir que 500 signatures pour solliciter l'examen des réunions du conseil local. Les pétitions doivent porter sur des questions relevant de la compétence de la collectivité locale et concernent donc le plus souvent les services publics et l'urbanisme¹⁹³. L'impact positif de l'abaissement des seuils de signature est évident dans le taux d'utilisation plus élevé et les résultats tangibles des pétitions au niveau local. Au moment de la rédaction du présent rapport, le gouvernement marocain indique qu'une commission évalue les lois organiques pertinentes deux ans après leur promulgation¹⁹⁴. Il importe de souligner que cette disposition ouvre la possibilité de lever ces restrictions.

S'il est mis en œuvre tel qu'il est rédigé, l'engagement a un potentiel modéré pour accroître la participation civique en appliquant les articles 14 et 15 de la Constitution. La création d'une plateforme en ligne permettant de recueillir des signatures et de soumettre des pétitions et des motions aux niveaux national et local est une étape importante pour rendre accessible le droit des citoyens à influencer la rédaction des politiques. Cependant, les limitations légales du processus de pétition réduisent l'impact potentiel de la plateforme d'e-participation. Ensemble, l'élargissement du cadre juridique de la participation civique, la mise en œuvre de la plateforme de participation électronique et la réalisation de formations généralisées et inclusives (engagement 16) constitueraient une réforme ambitieuse du gouvernement ouvert. La preuve que ces activités ont ouvert le gouvernement comprendrait la preuve que le gouvernement du Maroc a pris en compte et répondu aux pétitions et motions soumises au gouvernement et, plus important encore, la preuve que les pétitions et motions ont abouti à des politiques qui reflètent la contribution des citoyens. Cet engagement est lié aux valeurs du PGO en matière de participation citoyenne et de technologie et d'innovation à des fins de transparence et de responsabilité.

Prochaines étapes :

Tout en poursuivant la mise en œuvre des réformes relatives à la démocratie participative, le MÉI recommande que les responsables de la mise en œuvre prennent en compte les éléments suivants :

- Le gouvernement devrait collaborer avec la société civile pour réviser les lois organiques et les procédures relatives à la présentation de motions et de pétitions afin de s'assurer que les exigences sont simples et réalisables, de sorte que le droit soit facilement accessible à tous les citoyens.

¹⁸⁹ Francesco Colin. « (Un)Participatory Democracy? The Limits of Institutional Petitions in Morocco. » 2019. Moroccan Institute for Policy Analysis; Listes électorales générales, <https://www.listeselectorales.ma/fr/statistiques.aspx>

¹⁹⁰ Ismail Allouki, directeur de Sim Sim, entrevue avec le chercheur du MÉI, 18 mars 2019.

¹⁹¹ Francesco Colin. « (Un)Participatory Democracy? The Limits of Institutional Petitions in Morocco. » 2019. Moroccan Institute for Policy Analysis.

¹⁹² Dr Azzedine Akesbi, professeur, Université Mohammed VI, entrevue avec le chercheur du MÉI, 7 mars 2019.

¹⁹³ Francesco Colin. « (Un)Participatory Democracy? The Limits of Institutional Petitions in Morocco. » 2019. Moroccan Institute for Policy Analysis.

¹⁹⁴ Informations fournies par le gouvernement du Maroc au MÉI par courriel pendant la période de commentaires de prépublication pour ce rapport.

SOUS EMBARGO aux fins de consultation publique : Ne pas citer ou diffuser

- Le gouvernement devrait fixer un délai dans lequel une réponse publique doit être fournie pour toutes les pétitions et motions déposées.
- Le gouvernement doit collaborer avec la société civile pour garantir un processus transparent d'examen et d'adoption des soumissions, ainsi que la transparence quant au nombre, au type et au résultat des soumissions, en particulier dans les cas où les soumissions ont été rejetées.
- Les critères de soumission devraient être élargis pour permettre les pétitions et les motions en berbère, en français, en espagnol et en anglais.
- La conception du site Web et la formation qui s'ensuit pourraient être inclusives pour les personnes handicapées et analphabètes.

Engagement I6 : Formation de la société civile sur la démocratie participative

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« L'adoption de la constitution en 2011 par référendum national a conféré aux citoyens et à la société civile de nouveaux rôles en matière de participation à la rédaction, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des politiques publiques. Le gouvernement a adopté de nouvelles lois organiques sur la démocratie participative qui définissent les mécanismes par lesquels les citoyens et les associations exercent leur droit de déposer des pétitions et des motions législatives. Ces dispositions législatives ne suffisent pas à elles seules à obtenir un niveau de participation effective des citoyens qui réponde aux objectifs fixés par le législateur marocain. La sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs civils (citoyens et associations) sont également nécessaires afin de renforcer dans la pratique ces mécanismes participatifs.

Cet engagement consiste à faciliter l'appropriation des mécanismes de participation citoyenne par les acteurs civils (citoyens et associations) pour parvenir à un exercice réel, efficace et généralisé tant au niveau national que local. L'objectif sera atteint par :

- La réalisation d'une campagne de sensibilisation et de concertation dans les 12 régions, menée par des réunions ouvertes (dix réunions) avec les intervenants civils, et par la diffusion de publications, dépliants et guides sur le thème de la démocratie participative (pétitions et motions législatives).
- La planification d'un programme de formation détaillé (à la fois théorique et pratique) sur la démocratie participative sur une période de deux ans (2018-2020) avec un accent particulier sur l'exercice des droits des pétitions et des motions législatives.
- L'organisation de séminaires de formation sur la démocratie participative (pétitions et motions législatives) dans les 12 régions.

L'objectif consiste à :

- Former 1 200 responsables d'associations chaque année quant au processus de dépôt de pétitions et de motions législatives, sélectionnés dans les 12 régions du Royaume en plusieurs phases :
 - Phase 1 : 360 intervenants issus d'associations;
 - Phase 2 : 560 intervenants issus d'associations;
 - Phase 3 : 280 intervenants issus d'associations.
- Organiser un programme annuel de formation de formateurs destiné à 100 formateurs d'associations et couvrant les sujets suivants :
 - Démocratie participative (pétitions et motions législatives);
 - Élaboration, mise en œuvre, contrôle et évaluation des politiques publiques;
 - Techniques de plaidoyer pour déposer des plaintes, des projets et des procès auprès des autorités publiques nationales et locales;
 - Techniques d'animation, de communication et de formation.

Feuille de route :

- Former les formateurs.
- Dispenser des formations sur la démocratie participative. »

Début : 30 juillet 2018

Fin : 30 juin 2020

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel				Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?				
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
I. Général		✓	✓	✓				✓			Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et objectifs

Comme mentionné dans l'engagement 15, la Constitution du Maroc et les lois organiques ultérieures ont établi le droit des citoyens à soumettre des pétitions et des motions au niveau national et local¹⁹⁵. Ces lois organiques sont au cœur du nouveau cadre juridique du Maroc, qui a créé des opportunités pour les citoyens de participer à l'élaboration des politiques là où il n'y en avait pas auparavant.

Bien que le droit légal, le cadre réglementaire et la plateforme en ligne pour les pétitions et les motions aient été établis, ces nouveaux mécanismes de démocratie participative restent largement inconnus et peu familiers aux citoyens marocains et à la société civile. Par conséquent, cet engagement vise à mettre en œuvre des formations annuelles à travers le pays sur la démocratie participative, en mettant l'accent sur la soumission de pétitions et de motions.

Comme décrit plus en détail dans l'analyse de l'engagement 15, les lois organiques qui établissent le droit de soumettre des pétitions et des motions contiennent des restrictions qui peuvent empêcher les citoyens d'être en mesure d'utiliser efficacement ces outils pour influencer l'élaboration des politiques¹⁹⁶. Par conséquent, les engagements 15 et 16 ont tous deux un impact potentiel modéré sur le renforcement des connaissances des citoyens et de l'utilisation des pétitions et des motions pour influencer la politique gouvernementale. Ensemble, l'élargissement du cadre juridique de la participation civique, la mise en œuvre de la plateforme de participation électronique et la réalisation de formations généralisées et inclusives constitueraient une réforme ambitieuse du gouvernement ouvert. La preuve que l'apport des citoyens par le biais de pétitions et de motions influence l'élaboration des politiques démontrerait que ces efforts ont ouvert le gouvernement. Nourredine Achemlal de TANMIA note que les formations gouvernementales à la démocratie participative ont tendance à n'inclure que les OSC influentes et ne parviennent pas à créer une culture de la démocratie participative¹⁹⁷. Par conséquent, l'impact de cet engagement dépendra largement de la mesure dans laquelle les formations sont inclusives et continues. Cet engagement est

¹⁹⁵ Constitution du Maroc, 2011 http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/constitution/constitution_2011_Fr.pdf

¹⁹⁶ Ismail Allouki, directeur de Sim Sim, entrevue avec le chercheur du MÉI, 18 mars 2019.

¹⁹⁷ Nourredine Achemlal, TANMIA, entrevue avec le chercheur du MÉI, 21 février 2019.

vérifiable et est lié aux valeurs du PGO en matière d'accès à l'information et de participation citoyenne.

Prochaines étapes :

Tout en poursuivant la mise en œuvre des réformes relatives à la démocratie participative, le MÉI recommande que les responsables de la mise en œuvre prennent en compte les éléments suivants :

- Veiller à ce qu'un échantillon large et inclusif de la société civile participe à des formations qui vont au-delà des « acteurs habituels » dans le domaine de la gouvernance; il s'agirait notamment de groupes axés sur la défense des femmes, des jeunes, des populations rurales et des personnes handicapées, par exemple.
- Utiliser les formations annuelles comme une occasion de consulter la société civile sur le processus de soumission, la facilité d'utilisation de la plateforme et les efforts de transparence du gouvernement pour renforcer continuellement les aspects juridiques, réglementaires et techniques de la participation civique.

Engagement 17 : Accès de la société civile aux médias audiovisuels

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« Plusieurs recommandations et revendications de la société civile ont été émises relatives à " L'accès de la société civile aux médias audiovisuels ", lors des rencontres et des débats et des formations effectués par le ministère en faveur de la société civile. Celui-ci :

- Éprouve des difficultés à accéder aux médias et à l'audiovisuel.
- Éprouve une iniquité dans la représentativité territoriale, dans la diversité des représentations et des opinions.
- Manque de maîtrise du cadre juridique relatif aux médias et à l'audiovisuel.

Le ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé des relations avec le Parlement et la société civile a lancé une concertation entre le 20 décembre 2017 et le 7 janvier 2018, afin de recueillir les différentes propositions des associations de la société civile et des acteurs associatifs, pour élaborer un nouveau cadre qui permet un accès équitable et représentatif de la diversité du tissu associatif aux services des médias audiovisuels. Le ministère a reçu des dizaines de notes des associations à la suite de cette concertation, et il les a rassemblés dans une note transmise à la Haute Autorité des communications audiovisuelles (HACA) le 20 janvier 2018. La lettre est intitulée "Pour un accès équitable, équilibré et diversifié des associations aux services des médias audiovisuels".

Cet engagement consiste à :

- Sensibiliser sur le cadre juridique relatif aux médias audiovisuels, et sur la nouvelle décision de la HACA datée du 7 juin 2018 relative à l'accès des associations aux services des médias audiovisuels. Les décisions entreront en vigueur en octobre 2018. De plus, six séminaires de sensibilisation seront organisés en faveur de 12 régions durant 2 ans pour faire connaître le cadre juridique relatif aux médias audiovisuels (1 séminaire pour 2 régions).
- Former chaque année 80 militants de la société civile issus de différentes catégories d'associations dans les 12 régions du Maroc.
- Produire un guide pour faciliter l'accès et l'utilisation des services des médias audiovisuels.

Indicateurs de l'engagement :

- Organisation de six séminaires de sensibilisation.
- Formation de 160 acteurs de la société civile.

Cet engagement permettra :

- D'améliorer la connaissance du cadre législatif concernant les médias audiovisuels.
- De renforcer les compétences des acteurs de la société civile dans le domaine des médias audiovisuels.
- D'augmenter la diversité et la représentativité de la société civile dans les médias audiovisuels.
- De mettre à la disposition des associations un guide pratique pour l'accès et l'utilisation des médias audiovisuels.

Feuille de route :

- Organiser trois séminaires de sensibilisation au profit de six régions.
- Organiser trois séminaires de sensibilisation au profit de six régions.
- Former les acteurs de la société civile (groupe 1).
- Former les acteurs de la société civile (groupe 2).

- Préparer les guides sur l'utilisation des médias audiovisuels. »

Début : Octobre 2018

Fin : Juin 2020

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel				Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?				
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
I. Général		✓		✓				✓			Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et objectifs

Depuis la fin du monopole des médias d'État en 2006, la télévision et la radio marocaines se sont efforcées d'inclure une diversité de points de vue et de récits¹⁹⁸. L'un des obstacles à la diversification du paysage médiatique marocain est l'incapacité des OSC à accéder au temps d'antenne. Par cet engagement, la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) cherche à accroître la compréhension du paysage juridique par la société civile et sa capacité à participer aux émissions de télévision et de radio.

La capacité de la société civile à participer aux dialogues nationaux sur la politique gouvernementale a progressivement évolué au cours de la dernière décennie. De toujours, les OSC ont été confrontées à des obstacles financiers et juridiques pour engager le public par la télévision et la radio¹⁹⁹. La Constitution de 2011 a consacré l'autorité de la HACA de réguler le secteur de la radiodiffusion, y compris le contrôle de la diversité d'opinion²⁰⁰. La société civile a demandé une plus grande représentation dans les médias lors d'un dialogue national avec le gouvernement en 2013. Par conséquent, la HACA a mené une étude sur la présence des OSC dans les médias et a constaté que lorsque les OSC étaient représentées à la télévision et à la radio, cela concernait leurs programmes communautaires plutôt que le discours politique et des prises de position. M. Achemlal, de TANMIA, ajoute que les OSC ont été empêchées d'utiliser les médias pour des campagnes de sensibilisation et sont souvent limitées à des efforts philanthropiques²⁰¹. En particulier, Selma Elmoudni a souligné le manque de diversité régionale et de genre dans la participation des OSC aux médias²⁰². Pour résoudre ces problèmes, l'HACA a publié le décret 11.15 en 2018, dans lequel elle a fixé le cadre réglementaire pour que les OSC et les acteurs politiques aient un accès

¹⁹⁸Selma Elmoudni, ministère du Parlement et des Relations avec la société civile, entrevue avec le chercheur du MÉI, 6 mars 2019. Dr Azzedine Akasbi, professeur, Université Mohammed VI, entrevue avec le chercheur du MÉI, 7 mars 2019.

¹⁹⁹Nourredine Achemlal, TANMIA, entrevue avec le chercheur du MÉI, 21 février 2019.

²⁰⁰Media Ownership Monitor Maroc. 2017. <http://maroc.mom-rsf.org/fr/contexte/cadre-legal/>

²⁰¹Nourredine Achemlal, TANMIA, entrevue avec le chercheur du MÉI, 21 février 2019.

²⁰²Selma Elmoudni, ministère du Parlement et des Relations avec la Société Civile, entrevue avec le chercheur du MÉI, 6 mars 2019.

équitable aux médias audiovisuels. Elle a également publié la décision 20.18, qui exhortait les OSC à se servir des médias pour assurer la médiation, l'évaluation et la surveillance des politiques publiques.

Le pluralisme médiatique et la liberté de presse demeurent des domaines prioritaires aux fins de réformes du gouvernement ouvert. Le Maroc occupe relativement le même rang qu'en 2017 et en 2020 au Classement mondial de la liberté de la presse, soit entre la 133^e et la 135^e position sur 180 pays. Le Maroc est donc dans une situation délicate en ce qui concerne les journalistes, en partie à cause de leurs interactions difficiles avec le système judiciaire²⁰³. Par conséquent, des réformes ambitieuses pour un gouvernement ouvert dans ce domaine nécessiteraient des activités visant à élargir et à renforcer davantage la protection juridique et la liberté d'expression au Maroc.

On estime que cet engagement a une incidence potentielle mineure sur la représentation de la société civile dans les médias marocains. Le gouvernement cherche à augmenter et à mesurer la participation de la société civile dans les médias par l'entremise de cet engagement. Certains des éléments à enseigner lors des formations comprennent le journalisme numérique, l'animation graphique et la sécurité numérique. Cet engagement constitue une mesure progressive et positive vers le renforcement du pluralisme médiatique au Maroc. Le niveau d'ambition de cet engagement est limité de par le fait qu'il ne vise qu'à former les membres de la société civile pour qu'ils puissent se servir de l'espace existant pour le discours politique plutôt qu'à élargir cet espace au moyen de réformes législatives. Cet engagement est vérifiable et est lié aux valeurs du PGO en matière de participation citoyenne.

Prochaines étapes :

En parallèle aux réformes relatives à la démocratie participative, le MÊI recommande de prendre en compte les considérations suivantes dans le cadre de la mise en œuvre du plan :

- Offrir des conseils et du matériel de formation en divers formats et en plusieurs langues différentes pour garantir que tout soit accessible au plus grand nombre de personnes possible, particulièrement les populations marginalisées.
- Favoriser activement l'inclusion des OSC qui ne participent normalement pas aux enjeux relatifs à la gouvernance ou aux médias, comme les groupes représentant les jeunes en milieu rural, les femmes et les personnes ayant un handicap, entre autres.
- Envisager la mise sur pied d'un mécanisme de financement ou de subventions pour éliminer les obstacles financiers des OSC en matière de participation dans les médias et intégrer des documents médiatiques à la plateforme Chikaya de manière à ce que les ressources à l'intention des OSC soient facilement accessibles à un seul et même endroit.
- Établir un partenariat entre la HACA et la société civile pour favoriser la transparence relative à l'état du pluralisme médiatique et des efforts relatifs à son amélioration, par exemple, au moyen de rapports réguliers ou d'une plateforme en ligne.
- Mettre sur pied un groupe multipartite permanent incluant la HACA et la société civile pour surveiller et éliminer les obstacles au pluralisme médiatique au Maroc.

²⁰³ Reporters sans frontières. Classement mondial de la liberté de la presse 2020. <https://rsf.org/fr/maroc-sahara-occidental>

Engagement 18 : Plan de communication visant à soutenir l'adhésion au PGO et la mise en œuvre des engagements

Formulation de l'engagement dans le plan d'action :

« Cet engagement consiste à développer et à mettre en œuvre un plan de communication pour soutenir l'adhésion du Maroc au PGO et la mise en œuvre de ses engagements en matière d'ouverture gouvernementale.

Cet engagement constitue une mesure de soutien décisive pour la mise en œuvre réussie du plan d'action national pour un gouvernement ouvert.

La sensibilisation du grand public aux engagements du Maroc dans le cadre du PGO sera un instrument de pression et de reconnaissance des détenteurs d'engagements pour les aider à réussir leurs missions. Cela aura un impact positif sur la qualité des livrables du PGO. »

Feuille de route :

- Développer un plan de communication sur le gouvernement ouvert.
- Effectuer la mise en œuvre du plan de communication.
- Évaluer les actions de communication réalisées.

Agence de mise en œuvre : Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique (MRAFP)

Début : Septembre 2018

Fin : Août 2020

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence par rapport à la valeur du PGO (tel que libellé)				Impact potentiel				Complétion				Cela a-t-il ouvert le gouvernement?				
	Pas assez précis pour être vérifiable	Assez précis pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité envers le public	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Restreint	Substantiel	Terminé	Aggravé	Inchangé	Négligeable	Important	Remarquable
I. Général	✓		✓					✓			Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				Évaluation à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et objectifs

Le Maroc est devenu membre du PGO en 2018 et a ensuite rédigé son premier plan d'action national. Le gouvernement du Maroc a organisé une conférence en 2019 pour présenter et souligner son adhésion au PGO. Toutefois, le gouvernement a fait très peu

d'efforts de sensibilisation du public concernant l'adhésion du Maroc au PGO et ses engagements au-delà de la conférence²⁰⁴.

En ce qui concerne les renseignements publics relatifs au PGO, le Département de la réforme de l'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a créé un portail pour le plan d'action du PGO : www.gouvernement-ouvert.ma. Il s'agit d'un site Web complet qui contient des mises à jour et des preuves sur la mise en œuvre des engagements, ainsi que les procès-verbaux des réunions du comité directeur. Le gouvernement diffuse également des communiqués de presse sur les mises à jour sur le PGO et l'avancement des engagements.

Il est important de noter que le plan d'action actuel vise à renforcer et à mettre en place les réformes démocratiques définies dans la constitution de 2011. Le plan d'action comprend des engagements tangibles concernant des enjeux qui ont longtemps été défendus par la société civile, notamment l'accès à l'information et la démocratie participative. Informer le grand public des activités du Maroc concernant le PGO est essentiel afin de (i) garantir la participation générale à la conception et à la mise en œuvre des plans d'action à l'avenir, (ii) démontrer l'engagement continu du gouvernement envers les valeurs d'ouverture du gouvernement, (iii) souligner les leçons retenues et les réussites à titre d'exemple pour les autres pays membres et les membres du PGO à l'échelle locale. Abderrahim Foukahi, de l'OSC REMDI, indique que l'adhésion au PGO a contribué à apaiser les tensions entre le gouvernement et les OSC²⁰⁵. Par conséquent, l'augmentation de l'engagement et de la communication concernant les processus nationaux relatifs au PGO pourrait renforcer davantage les relations et la confiance entre la société civile et le gouvernement.

Cet engagement est lié aux valeurs du PGO en matière d'accès à l'information, mais n'est pas assez précis pour être vérifiable. Le caractère vérifiable de cet engagement est limité, car les étapes proposées ne fournissent pas d'informations détaillées sur le plan de communication ni sur son étendue. L'engagement ne parle pas de la composante rurale ni de l'utilisation de la technologie pour la mise en œuvre du plan de communication. De plus, l'engagement ne fixe pas de chiffres vérifiables quant à l'étendue de la communication souhaitée et à sa portée. En raison du niveau d'ambition limité et du manque de précision de l'engagement, on estime qu'il a une incidence potentielle réduite.

²⁰⁴ Gouvernement du Maroc, Plan d'action national du PGO 2018-2020, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

²⁰⁵ Abderrahim Foukahi, représentant de REMDI et membre de la Commission de l'accès à l'information, entrevue avec le chercheur du MÉI, 23 février 2019.

V. Recommandations générales

Cette section vise à éclairer la mise au point du prochain plan d'action et à diriger la mise en œuvre du plan d'action actuel. Elle comprend deux parties : 1) les recommandations clés du MÉI pour améliorer le processus du PGO et les plans d'action dans le pays ou l'entité et, 2) une évaluation de la façon dont le gouvernement a répondu aux recommandations clés précédentes du MÉI.

5.1 Recommandations du MÉI

Les principales recommandations du MÉI concernant le processus de co-création du plan d'action et la conception des engagements sont les suivantes :

Sur le processus de co-création

- **Renforcer le cadre institutionnel et stratégique du PGO dans le pays.** Le premier plan d'action 2018-2020 a été mis au point sans qu'un cadre juridique ou une allocation budgétaire soient prévus pour le PGO. Récemment, l'annexion du ministère de l'Administration et de la Fonction Publique au ministère des Finances, a constitué une occasion de créer un cadre juridique et institutionnel pour donner aux plans d'action du PGO les ressources et le soutien politique dont ils ont besoin pour avoir plus d'impact dans l'ensemble du gouvernement. En plus de garantir un environnement institutionnel favorable aux plans d'action du PGO, le prochain processus du PGO peut intentionnellement inclure davantage d'agences gouvernementales et mettre au point une stratégie qui guidera le processus de co-création en définissant des domaines d'opportunité pour des réformes du gouvernement ouvert ou des domaines politiques, en déterminant quelles institutions gouvernementales et quels acteurs de la société civile doivent être impliqués pour informer les consultations sur ces domaines politiques. Enfin, la définition d'objectifs clairs pour l'ensemble du prochain plan d'action, dans le cadre plus large du programme de réforme du gouvernement ouvert dans le pays, améliorera la capacité à orienter stratégiquement les consultations et, par la suite, à hiérarchiser les informations recueillies.
- **Améliorer le rôle du comité directeur (FMP) et augmenter l'engagement auprès des intervenants du gouvernement et de la société civile.** Alors que le Maroc s'achemine vers son deuxième plan d'action, il impose de réfléchir au rôle du comité directeur. Dans d'autres régions, le MÉI a constaté que lorsque le mandat du comité directeur ou du FMP est renforcé et adopte un rôle de leader pour guider le processus de co-création, il y a davantage de possibilités d'être inclusif. À l'avenir, le comité directeur du Maroc pourrait être l'organe qui permet le contact et l'engagement avec un plus grand nombre de parties prenantes, plutôt que d'être le principal espace d'engagement et de consultation. Le comité directeur pourrait mener le processus de consultation et augmenter sa portée en faisant ce qui suit :
 - Impliquer différents groupes dès le début et en rapportant ensuite les réactions et les résultats de la consultation au comité directeur pour la hiérarchisation et le traitement des priorités.
 - Identifier et cartographier à l'avance les parties prenantes (gouvernementales et non gouvernementales) qui devraient participer aux différentes étapes du processus de co-création afin de définir les attentes et permettre aux participants de comprendre clairement quels sont les canaux et les possibilités de participation.
 - De plus, le comité directeur peut également jouer un rôle clé en tant qu'interlocuteur pour améliorer la communication directe avec l'équipe de

soutien aux pays du PGO et le personnel du MÉI pendant le cycle du plan d'action.

- **Hiérarchisation et réponse raisonnée.** Les processus de consultation nécessitent beaucoup de temps avant (planification) et après (traitement et établissement des priorités) la consultation elle-même. Cette dernière phase est la clé pour garantir que les contributions des consultations servent à façonner les engagements dans le cadre des objectifs stratégiques fixés pour le plan d'action en cours d'élaboration. Le MÉI recommande que le gouvernement ou le FMP produisent un rapport à l'intention des participants fournissant des renseignements sur la manière dont les contributions citoyennes ont été intégrées, y compris ce qui fera ou non partie du plan d'action, les critères d'établissement des priorités et la manière dont les décisions ont été prises relativement aux engagements qui seront inclus ou non.

Sur le plan d'action et la conception de l'engagement.

En général, le MÉI a constaté que les engagements du plan d'action 2018-2020 étaient pertinents par rapport aux valeurs du PGO, principalement en matière de transparence, et qu'ils se concentraient fréquemment sur la divulgation croissante d'informations. Lors de l'élaboration des prochains plans d'action, le MÉI propose de poursuivre la mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information. En se servant des quatre premiers engagements du plan d'action 2018-2020, le prochain plan d'action peut continuer à servir de plateforme pour sensibiliser, créer un environnement de confiance avec les citoyens et établir des mécanismes de recours pour soutenir la mise en œuvre de la législation sur l'accès à l'information.

Lors de la conception des engagements, il est essentiel d'établir clairement un problème public à traiter pour stimuler l'ambition. De plus, il serait utile d'énoncer clairement comment les activités contribueront à atteindre l'objectif de l'engagement. Au même moment, l'objectif devrait répondre directement au problème public identifié. De plus, le MÉI recommande d'intégrer les engagements portant sur des sujets similaires (par exemple, Engagements 14, 15 et 16). Cela permettrait d'avoir des engagements interreliés conçus avec plus d'ambition. Plusieurs engagements pourraient être fusionnés en un seul pour obtenir de meilleurs résultats.

En ce qui concerne la formulation du prochain plan d'action, le MÉI suggère d'élargir l'échelle et la portée des engagements afin d'expliquer clairement la manière dont les outils technologiques et les activités serviront à faire avancer la démocratie participative et la transparence du gouvernement.

Alors que le Maroc entre dans la phase finale de la période de mise en œuvre du plan d'action 2018-2020, la planification d'un moment de réflexion et d'apprentissage à partir des défis de mise en œuvre peut éclairer la conception du prochain plan d'action. Il convient d'examiner quelles sont les priorités politiques qui ont été avancées les domaines dans lesquels des travaux et des ajustements supplémentaires sont nécessaires et les nouveaux domaines qui offrent des possibilités.

Un exercice de diagnostic pour faire le point sur le contexte d'ouverture du gouvernement dans le pays serait utile. Un tel exercice peut aider à définir les défis politiques à venir, par exemple, la mise en place d'un plan d'action qui permettra de supporter une transition électorale. Il pourrait également révéler les occasions à venir qui permettraient d'accroître la visibilité et l'adhésion au prochain plan d'action. En même temps, il pourrait fournir au processus du PGO une orientation aux fins de réformes.

L'utilisation du plan d'action du PGO constitue une occasion d'aborder les réformes visant à améliorer l'espace civique. L'une des valeurs fondamentales du PGO et de l'admissibilité d'un pays au partenariat est de veiller à ce qu'il existe un environnement juridique favorable à la société civile. Des pays comme l'Ukraine, le Salvador ou la Lettonie se sont servis des plans d'action du PGO pour ouvrir le dialogue et les processus de consultation avec les organisations de la société civile sur les lois qui concernent leur droit d'association ou posent des barrières à l'entrée.

Enfin, dans le processus d'apprentissage, exploiter les ressources du PGO, les équipes de soutien aux pays ou le MÊI pour fournir des conseils supplémentaires sur les exemples, les expériences et les outils ou pour établir des liens avec des partenaires ayant une expertise qui peut aider à la mise au point du prochain plan d'action.

Tableau 5.1 : Cinq principales recommandations

1	Renforcer le cadre institutionnel et stratégique du PGO dans le pays et accroître l'importance du rôle du comité directeur (FMP).
2	Pendant la co-création des futurs plans d'action, faire un rapport aux participants avec des informations sur la façon dont le FMP ou le gouvernement ont pris en compte les contributions du public et de la société civile.
3	Poursuivre la mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information.
4	Renforcer le processus d'établissement d'un problème public à traiter pour stimuler l'ambition.
5	Établir des aspects des engagements visant à stimuler la responsabilité publique.

VI. Méthodologie et sources

Les rapports du MÈI sont rédigés par des chercheurs pour chaque pays ou entité participant au PGO. Tous ces rapports font l'objet d'un contrôle rigoureux pour garantir qu'ils répondent aux exigences les plus élevées en matière de recherche.

L'analyse des progrès effectués dans les plans d'action se base sur une combinaison d'entretiens, de recherche documentaire, d'observation et de témoignages d'acteurs extérieurs à l'administration. Le présent rapport s'appuie sur les éléments disponibles sur la plateforme d'archivage du PGO au Maroc²⁰⁶ (ou suivi en ligne), sur divers sites Internet, sur les conclusions des rapports d'auto-évaluation du gouvernement, et toute autre évaluation effectuée par la société civile, le secteur privé et les organisations internationales. Au début de chaque cycle de rapport, l'équipe du MÈI communique un plan de recherche au gouvernement, en lui laissant sept jours pour formuler des commentaires sur la méthode envisagée.

Chaque chercheur du MÈI réalise des entretiens avec diverses parties prenantes pour garantir une description objective du processus. Étant donné les contraintes de budget et de calendrier, le MÈI ne peut pas consulter l'ensemble des parties concernées ni visiter tous les sites de mise en œuvre. Certains contextes exigent l'anonymat des personnes interrogées et le MÈI se réserve le droit de retirer les renseignements personnels permettant d'identifier ces personnes. Au vu des limites de cette méthode, le MÈI encourage fortement les États à formuler des commentaires lors de la période précédant la publication de chaque rapport.

Chaque rapport fait l'objet d'un contrôle de qualité comprenant notamment une révision en interne par l'équipe du MÈI et par le panel d'experts internationaux du MÈI. Chaque rapport fait également l'objet d'un contrôle externe dans le cadre duquel les gouvernements et la société civile sont invités à formuler des commentaires sur l'ébauche.

Ce processus d'examen, y compris la procédure d'incorporation des commentaires reçus, est décrit plus en détail dans la Section III du Manuel des procédures²⁰⁷.

Entretiens et apport des différents acteurs

Pour les besoins du rapport de conception, le chercheur du MÈI a effectué au total 28 entrevues, dont 17 avec des représentants de la société civile, des organisations internationales ou des universités. Pour sélectionner les entrevues, le chercheur du MÈI s'est efforcé d'entrer en contact avec la société civile ou avec des experts spécifiques ayant une vaste connaissance et expérience des questions abordées, en termes d'expertise mais aussi de réputation. Tous les membres de la société civile marocaine interrogés dans le cadre de ce rapport sont estimés importants au Maroc. Quant aux autres intervenants, ils ont été sélectionnés pour leurs qualifications de professeurs d'université et d'experts dans le domaine ou de journalistes. De plus, le chercheur du MÈI a communiqué avec deux élus locaux pour faire ressortir cette perspective dans le rapport.

Certaines des personnes interrogées faisaient partie du comité directeur ou du FMP et avaient donc suivi les questions de près depuis le début du processus d'adhésion au PGO. Le chercheur du MÈI a constaté qu'il était difficile de communiquer avec certaines parties prenantes, comme une partie du comité directeur et deux personnes-ressources, en raison de conflits d'horaire, du lieu ou de leur indisponibilité. Toutes les entrevues ont été menées en personne, sous forme de questions-réponses ou de discussions libres, et ont duré entre une heure et deux heures et demie.

²⁰⁶ Site Web du Partenariat pour un gouvernement ouvert. Gouvernement du Maroc. <http://www.gouvernement-ouvert.ma/fr/index>

²⁰⁷ Manuel des procédures du MÈI, V.3 : <https://www.opengovpartnership.org/documents/irm-procedures-manual>

À propos du mécanisme d'évaluation indépendant

Le Mécanisme d'évaluation indépendant (MÉI) est un moyen essentiel qui permet à toutes les parties prenantes de suivre la progression du PGO dans les pays et entités participants. Le panel d'experts internationaux (IEP) supervise le contrôle de la qualité de chaque rapport. L'IEP est composé d'experts en matière de transparence, de participation, de responsabilité et de méthodes de recherche en sciences sociales.

Actuellement, le panel d'experts internationaux est composé des membres suivants :

- César Nicandro Cruz-Rubio
- Mary Francoli
- Brendan Halloran
- Jeff Lovitt
- Juanita Olaya

Une petite équipe basée à Washington D.C. supervise les rapports tout au long du processus du MÉI en étroite coordination avec les chercheurs. Les questions et commentaires concernant ce rapport peuvent être transmis au personnel à l'adresse suivante : irm@opengovpartnership.org.

Annexe I. Aperçu du rendement du Maroc tout au long de la mise en œuvre du plan d'action

Légende :

Vert = Respecte la norme

Jaune = En cours (des démarches ont été entreprises pour respecter cette norme, mais elle n'est pas respectée)

Rouge = Aucune preuve d'action

Forum multipartite	
1a. Création d'un forum : Il existe un forum pour superviser le processus du PGO²⁰⁸.	Jaune
1b. Régularité : Le forum se réunit au moins une fois par trimestre, physiquement ou à distance.	Jaune
1c. Mise au point d'un mandat de collaboration : Les membres du forum mettent au point conjointement ses attributions, sa composition et sa structure de gouvernance.	Rouge
1d. Mandat public : Des renseignements sur les attributions, la composition et la structure de gouvernance du forum sont accessibles sur la page Web ou le site Web du PGO.	Rouge
2a. Multipartite : Le forum comprend des représentants du gouvernement et de l'extérieur du gouvernement.	Jaune
2b. Parité : Le forum est composé d'un équilibre parfait de représentants du gouvernement et de l'extérieur du gouvernement.	Rouge
2c. Sélection transparente : Les membres non gouvernementaux du forum sont choisis par un processus équitable et transparent.	Rouge
2d. Représentation par de hauts fonctionnaires : Le forum comprend de hauts fonctionnaires titulaires d'un pouvoir décisionnel.	Jaune
3d. Ouverture : Le forum accepte la participation et la représentation de la société civile ou d'autres parties prenantes étrangères au forum.	Jaune
3e. Participation à distance : Certaines réunions et activités permettent une participation à distance.	Rouge
3f. Procès-verbal : Le forum du PGO communique de manière proactive ses décisions, activités et résultats à l'ensemble des parties prenantes du gouvernement et de la société civile.	Rouge

²⁰⁸ Les exigences liées au Forum multipartite ont été évaluées au moment de la rédaction et de la co-crédation du plan d'action. La section III (Forum multipartite participation et engagement tout au long de l'élaboration du plan d'action) fait le point sur la mise en place du forum après la présentation du plan d'action.

Légende :

Vert = Respecte la norme

Jaune = En cours (des démarches ont été entreprises pour respecter cette norme, mais elle n'est pas respectée)

Rouge = Aucune preuve d'action

Mise au point du plan d'action	
4a. Transparence du processus : Il existe un site Web national du PGO (ou une page Web du PGO sur le site Web d'un gouvernement) où des renseignements sur tous les aspects du processus national du PGO sont publiés de manière proactive.	Vert
4b. Documentation à l'avance : Le forum communique à l'avance des renseignements sur le PGO aux parties prenantes afin de garantir qu'elles sont éclairées et prêtes à participer à toutes les étapes du processus.	Jaune
4c. Sensibilisation : Le forum mène des activités de sensibilisation et d'information auprès des parties prenantes concernées afin de les informer du processus PGO.	Jaune
4d. Canaux de communication : Le gouvernement facilite la communication directe avec les intervenants pour répondre aux questions sur le processus du plan d'action, en particulier pendant les périodes d'activité intense du PGO.	Jaune
4e. Réponse raisonnée : Le forum multipartite publie le raisonnement qui sous-tend ses décisions et répond aux principales catégories de commentaires du public.	Rouge
5a. Dépôt : Le gouvernement recueille et publie un répertoire de documents sur le site Web ou sur la page Web du PGO, qui fournit un dossier historique et un accès à tous les documents liés au processus national du PGO, y compris les documents de consultation, les plans d'action nationaux, les auto-évaluations gouvernementales, les rapports du MRI et la documentation de soutien à la mise en œuvre des engagements (par exemple, des liens aux bases de données, des preuves de réunion, des publications).	Vert

Note de la rédaction : Si un pays « satisfait » aux six normes en caractères gras, le PGO reconnaîtra le processus du pays comme un processus étoilé.